RAPPORT ANNUEL **2013**



COGECO

PROFIL

COGECO inc. (« COGECO » ou la « Société ») est une société de portefeuille diversifiée dont les actions subalternes à droit de vote sont inscrites à la Bourse de Toronto (« TSX ») sous le symbole CGO. Les investissements actuels de la Société sont concentrés dans divers segments du secteur des communications.

La filiale de COGECO, Cogeco Câble, est une société de télécommunications qui se classe au 11^{e} rang des câblodistributeurs en Amérique du Nord en ce qui a trait à ses réseaux hybrides de fibre et de câble coaxial, et qui exerce ses activités au Canada par l'intermédiaire de sa filiale Cogeco Câble Canada au Québec et en Ontario, ainsi qu'aux États-Unis d'Amérique, par l'intermédiaire de sa filiale Atlantic Broadband, dans l'ouest de la Pennsylvanie, le sud de la Floride, au Maryland/Delaware et en Caroline du Sud. Grâce à ses réseaux bidirectionnels à large bande, Cogeco Câble fournit approximativement 2,5 millions d'unités de service primaire à sa clientèle résidentielle et de petites entreprises des services de Télévision analogique et numérique, d'Internet haute vitesse ainsi que de Téléphonie. Par l'intermédiaire de sa filiale Cogeco Services aux Entreprises inc., la société de portefeuille de Cogeco Services Réseaux et Peer 1 Network Enterprises, Cogeco Câble fournit également à sa clientèle commerciale des services d'hébergement de TI, de technologie de l'information et de communications (centre de données informatiques, co-implantation, hébergement géré, infrastructure d'informatique en nuage et connectivité) grâce à 20 centres de données informatiques, à des réseaux de fibre bien développés à Montréal et à Toronto ainsi qu'à des points de présence en Amérique du Nord et en Europe. Les actions subalternes à droit de vote de Cogeco Câble sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX : CCA).

Par l'intermédiaire de sa filiale Cogeco Diffusion Acquisitions, COGECO détient et exploite, à l'échelle du Québec, 13 stations de radio offrant une programmation variée et complémentaire destinée à un large éventail d'auditoires, ainsi que son agence de nouvelles, Cogeco Nouvelles.

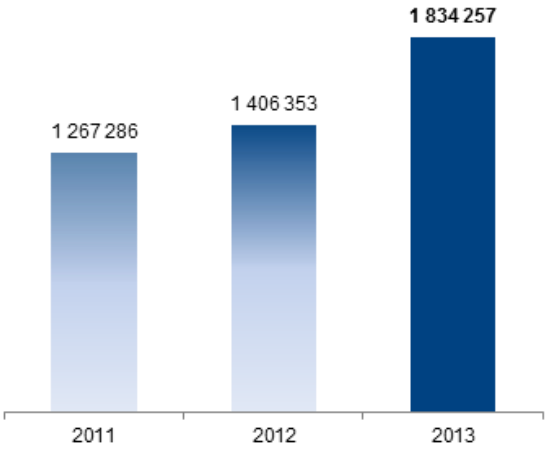
Par l'entremise de sa filiale, Métromédia, COGECO exploite également une entreprise de représentation spécialisée dans le domaine de l'affichage publicitaire dans les transports collectifs qui détient des contrats exclusifs de représentation au Québec, où elle représente également ses partenaires d'affaires actifs dans d'autres marchés canadiens.

Rapport annuel

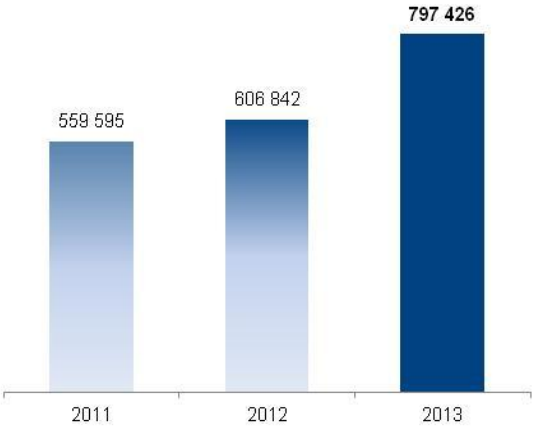
Performance financière des trois derniers exercices 3
Faits saillants 4
Message aux actionnaires 5
Rapport de gestion 8
États financiers consolidés 46
Renseignements aux investisseurs 92
Statistiques sur les clients du secteur de la câblodistribution 95
Conseil d'administration et direction 96
Renseignements sur l'entreprise 98
Filiales et secteurs opérationnels 99

PERFORMANCE FINANCIÈRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

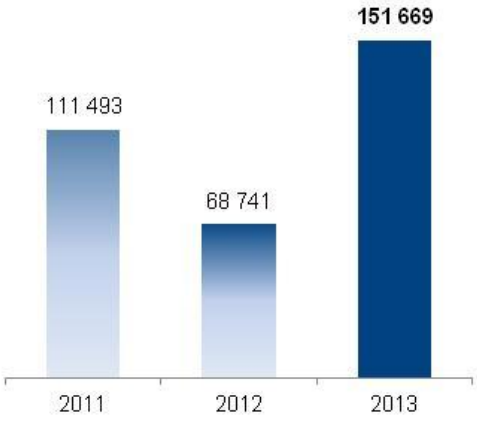
Produits
(en milliers de dollars)



Bénéfice opérationnel avant amortissements[1]
(en milliers de dollars)



Flux de trésorerie nets[1]
(en milliers de dollars)



(1) Les termes désignés n'ont pas de définition normalisée selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »); par conséquent, ils peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les IFRS » du rapport de gestion.

FAITS SAILLANTS

Exercices clos les 31 août	**2013**	2012	Variation
(en milliers de dollars, sauf les données relatives à la croissance des unités de service primaire, les pourcentages et les données par action)	**$**	$	%
Opérations			
Produits	**1 834 257**	1 406 353	30,4
Bénéfice opérationnel avant amortissements[1]	**797 426**	606 842	31,4
Bénéfice opérationnel	**387 489**	324 989	19,2
Bénéfice de l'exercice des activités poursuivies	**189 777**	174 246	8,9
Bénéfice de l'exercice des activités abandonnées	**—**	55 446	—
Bénéfice de l'exercice	**189 777**	229 692	(17,4)
Bénéfice de l'exercice attribuable aux propriétaires de la Société	**64 088**	77 051	(16,8)
Flux de trésorerie			
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	**552 195**	448 764	23,0
Flux de trésorerie liés aux opérations[1]	**563 091**	447 110	25,9
Acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs[2]	**411 422**	378 369	8,7
Flux de trésorerie nets[1]	**151 669**	68 741	—
Situation financière			
Immobilisations corporelles	**1 874 866**	1 343 904	39,5
Total de l'actif	**5 452 513**	3 103 919	75,7
Endettement[3]	**3 054 275**	1 180 971	–
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société	**457 285**	397 799	15,0
Croissance des unités de service primaire[4]	**5 546**	73 645	(92,5)
Données par action[5]			
Bénéfice par action attribuable aux propriétaires de la Société			
Des activités poursuivies et abandonnées			
De base	**3,83**	4,61	(16,9)
Dilué	**3,81**	4,58	(16,8)
Des activités poursuivies			
De base	**3,83**	3,54	8,2
Dilué	**3,81**	3,52	8,2
Des activités abandonnées			
De base	**—**	1,07	—
Dilué	**—**	1,06	—
Nombre moyen pondéré d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote en circulation	**16 725 576**	16 724 063	—

(1) Les termes désignés n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS; par conséquent, ils peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les IFRS » du rapport de gestion.

(2) Les acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs de l'exercice 2013 comprennent les actifs acquis en vertu de contrats de location-financement de 0,9 million $ qui sont exclus des tableaux des flux de trésorerie.

(3) L'endettement est défini comme le total de l'endettement bancaire, du capital de la dette à long terme, du solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises et des obligations en vertu des instruments financiers dérivés.

(4) Représente la somme des clients des services de Télévision, d'Internet haute vitesse (« IHV ») et de Téléphonie.

(5) Par action à droits de vote multiples et action subalterne à droit de vote.

MESSAGE AUX ACTIONNAIRES

Chers actionnaires,

L'exercice 2013 a été pour COGECO inc. (« COGECO » ou la « Société ») une excellente année avec de solides résultats financiers grâce aux efforts axés sur la réalisation d'une stratégie de croissance durable et rentable. La conclusion de deux importantes acquisitions, qui ont diversifié nos activités sur le plan géographique et accru notre présence dans le secteur prometteur des services d'hébergement de données et de technologies de l'informatique gérées, nous place sur la bonne voie pour créer et offrir une vaste gamme de choix en matière de communications à un nombre croissant de clients et d'entreprises dans l'ensemble de nos marchés en Amérique du Nord et dans certaines parties de l'Europe.

Ainsi, sur une base consolidée, les produits et le bénéfice opérationnel avant amortissements[(1)] ont augmenté de 30 % et de 31 %, respectivement, pour l'exercice 2013. Le bénéfice de l'exercice s'est élevé à 190 millions $ et les flux de trésorerie nets[(1)] générés ont totalisé 152 millions $. Nous avons distribué des capitaux de 47 millions $ à nos actionnaires sous la forme de dividendes qui ont augmenté de 5,6 %. Notre situation financière demeure solide, grâce au refinancement réussi de plus de la moitié de la dette de Cogeco Câble inc. (« Cogeco Câble ») dans le but de tirer parti du creux historique des taux d'intérêt. La valeur de l'action de COGECO a progressé d'un peu plus de 30 % au cours de l'exercice 2013.

COGECO CÂBLE inc. (« COGECO Câble »)

Une année de croissance et de transformation

L'exercice 2013 aura certainement été marqué par la conclusion de deux importantes acquisitions et par la restructuration subséquente de nos Services de câblodistribution canadiens. En novembre 2012, nous avons conclu l'acquisition d'Atlantic Broadband, qui compte près de 485 000 unités de service primaire et offre des services de Télévision numérique et analogique, ainsi que des services d'IHV et de Téléphonie dans l'ouest de la Pennsylvanie, dans le sud de la Floride, au Maryland/Delaware, et en Caroline du Sud. En janvier 2013, nous avons conclu l'acquisition de PEER 1 Network Enterprises (« PEER 1 »), l'un des principaux fournisseurs d'hébergement Web à l'échelle mondiale, qui se spécialise dans l'hébergement géré, les serveurs attitrés, la co-implantation et les services d'informatique en nuage grâce à un réseau de fibre de haute performance relié à 16 centres de données informatiques à la fine pointe au Canada, aux États-Unis d'Amérique (« États-Unis ») et au Royaume-Uni. Au début du mois d'août 2013, les Services de câblodistribution canadiens ont été regroupés pour former une unité opérationnelle autonome appelée « Cogeco Câble Canada » et qui relève de la présidente et chef de la direction, Louise St-Pierre. Grâce à ces initiatives menées par chacun de nos secteurs d'activités, nous avons réussi à diversifier notre risque géographique et à améliorer nos occasions de croissance, ce qui nous a permis d'accéder à de nouveaux marchés où les taux de pénétration sont bas et où les occasions de croissance et de création de valeur abondent. Nos solides équipes de direction sont bien établies et nous prévoyons renforcer et améliorer davantage notre position sur le marché en ce qui a trait à nos secteurs des Services de câblodistribution canadiens, des Services de câblodistribution américains et des Services aux entreprises, tout en maintenant le cap sur l'atteinte des objectifs conservateurs de Cogeco Câble en matière de niveau d'endettement.

Initiatives

Au cours de l'exercice 2013, le secteur de la câblodistribution a été le théâtre d'une vive concurrence qui a redéfini l'interaction des forces du marché, en particulier dans le secteur de la diffusion de contenu. Des services par contournement aux nouvelles technologies de transmission par satellite, en passant par les solutions sans fil et les applications connexes, les clients ont été sollicités et tentés par une vaste gamme de choix offerts par divers fournisseurs de services. Parallèlement, l'intérêt des clients pour des services de communications a, dans l'ensemble, augmenté, surtout en ce qui a trait à la consommation de données, secteur qui a affiché une croissance exponentielle. Cogeco Câble a toujours démontré sa capacité de traverser des périodes de changements et de trouver des moyens de se transformer pour créer de la valeur pour les clients et nos actionnaires. Certaines des réalisations qui reflètent nos capacités à composer avec l'évolution de la dynamique du marché sont présentées ci-dessous.

Services de câblodistribution canadiens

- L'excellence du service à la clientèle est demeurée une priorité, ce qui nous a valu d'être primés dans ce domaine, puisque Cogeco Câble Canada continue de figurer parmi les premières sociétés de son secteur au chapitre du rendement.
- Notre vaste gamme de produits a été enrichie une fois de plus pour répondre à la demande croissante en ce qui a trait à l'amélioration de la vitesse et de la capacité au chapitre du transfert de données, et à l'accessibilité par l'intermédiaire de plateformes mobiles qui permettent à nos clients de profiter d'un accès partout, en tout temps.

Services de câblodistribution américains

- En juin, Atlantic Broadband a annoncé la création d'un partenariat exclusif avec TiVo dans les zones desservies pour appuyer ses services de divertissement numérique à la fine pointe sur la télévision, le Web et les plateformes mobiles, ce qui lui a permis d'améliorer grandement son offre de télévision numérique.

(1) Les termes désignés n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS; par conséquent, ils peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les IFRS » du rapport de gestion.

Services aux entreprises

- Cogeco Services Réseaux inc. (« CSR ») a ouvert son quatrième centre de données informatiques à Barrie, en Ontario, pour répondre à la demande croissante de la part de notre clientèle commerciale dans la région du Grand Toronto; grâce à cet ajout et à l'acquisition de PEER 1, le total de nos centres de données est passé de 3 à 20, et notre empreinte géographique s'est élargie pour inclure des marchés aux États-Unis et en Europe de l'Ouest.

Responsabilité sociale – au cœur de nos actions

Pour l'exercice 2013, Cogeco Câble a revu sa politique environnementale pour adopter une approche plus inclusive en matière de responsabilité sociale, et a mis au point une politique comportant cinq grands engagements : gérer notre empreinte écologique, participer au développement des collectivités, intégrer les meilleures pratiques en matière de responsabilité sociale d'entreprise, faire preuve de transparence dans la communication de nos activités liées à la responsabilité sociale d'entreprise et assurer la croissance de l'entreprise. Nous continuons à évaluer notre progression par rapport aux cibles en matière d'émission de gaz à effet de serre que nous avons établies en 2012 et sommes satisfaits des progrès accomplis à ce jour. Notre Société continuera de mettre en place des initiatives tout au long de l'exercice 2014 en vue de réduire davantage son empreinte carbone en adoptant des pratiques de gestion qui se traduiront par des économies d'énergie supplémentaires.

QUESTIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION AU CANADA

Le 27 juin 2013, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC ») a approuvé la proposition révisée de BCE visant l'acquisition des actifs d'Astral Média inc. (« Astral »). Cogeco Câble a participé aux procédures du CRTC pour formuler des commentaires sur la proposition, laquelle a été révisée pour inclure divers dessaisissements et un engagement à adopter certaines règles de conduite à l'égard des ententes d'affiliation. Le CRTC a imposé, comme condition de sa décision, des mesures de protection additionnelles, lesquelles portaient sur un certain nombre d'arguments que nous avions soulevés. Cogeco Câble a participé à d'autres procédures du CRTC en matière de diffusion et de télécommunications au cours de l'exercice, et prévoit maintenir son engagement et sa participation à l'avenir, dans le but d'appuyer le développement continu d'un secteur de la diffusion et des télécommunications sain au Canada et de démontrer son engagement à défendre les intérêts des consommateurs canadiens.

RADIODIFFUSION ET AFFICHAGE EXTÉRIEUR

L'an dernier, Cogeco Diffusion (« CDI ») est devenu le premier réseau de radio parlée commerciale en importance au Québec, grâce à l'expansion de son très prospère réseau de radio parlée dans les villes de Trois-Rivières, Gatineau et Sherbrooke. Nous voici un an plus tard : la réputation de CDI, qui compte parmi les stations les plus écoutées, ne se dément pas et ses stations se démarquent bien, particulièrement dans le marché des auditeurs qui représente des familles dont le pouvoir d'achat compte parmi les plus élevés. À Montréal, les stations 98,5 FM et Rythme FM continuent d'occuper la première place dans leur catégorie, tandis que le rendement de la station *The Beat* tend à s'améliorer. Les stations FM 93 et 102,9 FM à Québec demeurent également parmi les plus écoutées. Au début de l'exercice 2012, COGECO a acquis Métromédia, une société spécialisée en affichage dans les transports publics. Au cours de l'exercice 2013, Métromédia a été pleinement intégrée à nos activités et a poursuivi sa courbe de croissance.

PERSPECTIVES POUR 2014

L'exercice 2014 sera caractérisé par l'intégration, la consolidation et l'amélioration de notre position sur le marché, et une attention particulière sera portée à la réduction de la dette. En ce qui concerne les activités de services aux entreprises offertes par le secteur de la câblodistribution, PEER 1 contribuera à s'approprier une plus grande part de la demande croissante pour nos services et à accentuer sa pénétration de la clientèle des services aux entreprises en tirant parti de ses 16 centres de données informatiques. Du côté des services de câblodistribution américains, Atlantic Broadband continuera d'accroître sa part de marché dans sa zone de couverture grâce à sa stratégie de marketing des produits. Dans l'ensemble, Cogeco Câble continuera d'intégrer et de consolider ses secteurs de Services de câblodistribution et de Services aux entreprises et recherchera de nouvelles occasions de tirer parti de son envergure et de son expertise, pour finalement créer de la valeur pour Cogeco Câble ainsi que pour COGECO et leurs actionnaires respectifs.

En ce qui concerne les activités de radiodiffusion, CDI continuera d'axer ses efforts sur l'amélioration des processus et tirera parti des stratégies visant à proposer aux partenaires publicitaires une offre médiatique plus percutante. Cogeco Métromédia continuera d'étendre son offre de services. Au cours de l'exercice 2014, toutes les stations de métro de Montréal offriront *Métrovision*, un réseau de Cogeco Métromédia. Les utilisateurs des transports en commun de la Société de Transport de Montréal (la « STM ») auront accès aux 339 écrans de Métrovision dans les 68 stations que compte le réseau.

COGECO prévoit générer des produits de 2,1 milliards $, un bénéfice opérationnel avant amortissements de 900 millions $ et un bénéfice de 233 millions $ au cours de l'exercice 2014, dont une tranche de 75 millions $ sera attribuable aux propriétaires de la Société.

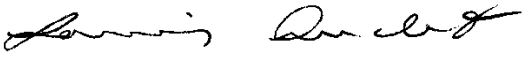
CONCLUSION

Nous tenons à remercier les membres de notre conseil d'administration pour leurs judicieux conseils et leur soutien indéfectible qui permettent à votre Société d'accroître sa rentabilité.

Au chapitre de la qualité de la gouvernance, selon la 11^{e} édition du palmarès du *Globe and Mail Report On Business Annual Corporate Governance Rankings* paru en novembre 2012, notre filiale, Cogeco Câble inc. s'est classée dans le premier tiers des 244 sociétés comparées. Le même palmarès a classé Cogeco Câble inc. parmi les meilleures entreprises canadiennes caractérisées par une structure à deux catégories d'actions et un contrôle familial.

QUELQUES MOTS À LA MÉMOIRE DE NOTRE FONDATEUR

Le 4 novembre 2012, nous avons annoncé le décès de notre fondateur, M. Henri Audet. Véritable pionnier, M. Audet laisse indubitablement sa marque dans le secteur canadien de la radiodiffusion et de la câblodistribution. En 1993, lorsqu'il a cédé les rênes de la Société comme président et chef de la direction, M. Audet avait su transformer une modeste société qui avait lancé une station de télévision locale à Trois-Rivières en 1957 en un important joueur du marché canadien de la câblodistribution et des médias. Il a reçu l'Ordre du Canada, a été intronisé au temple de la renommée de l'Association canadienne des radiodiffuseurs et a reçu deux doctorats honorifiques de la part de l'Université du Québec à Trois-Rivières et de l'Université de Montréal pour ses réalisations professionnelles exceptionnelles. Aujourd'hui, aux yeux de tous les employés de COGECO, le nom de M. Audet restera associé à une vision et à une détermination remarquables, et c'est un grand honneur pour nous de constater que les 4 500 employés qui contribuent quotidiennement à la croissance et à la réussite continues de notre Société incarnent les valeurs fondamentales que prônait M. Audet : le dévouement envers les clients, l'esprit d'équipe, l'innovation, le respect et l'intégrité. M. Audet nous laisse un héritage qui reste bien vivant et il demeurera une grande source d'inspiration pour nous tous.



Louis Audet
Président et chef de la direction



Jan Peeters
Président du conseil d'administration

RAPPORT DE GESTION

Rapport de gestion

Énoncés de nature prospective 9
Aperçu de l'entreprise 10
Résultats opérationnels et financiers 28
Analyse des flux de trésorerie 29
Situation financière 32
Ressources en capital et liquidités 33
Secteur de la câblodistribution 38
Faits saillants annuels des trois derniers exercices et faits saillants trimestriels 39
Projections financières pour l'exercice 2014 43
Mesures financières non définies par les IFRS 44
Renseignements supplémentaires 45

ÉNONCÉS DE NATURE PROSPECTIVE

Le présent rapport de gestion contient des énoncés qui pourraient être de nature prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs représentent de l'information ayant trait aux perspectives futures et aux événements, aux affaires, aux opérations, au rendement financier, à la situation financière ou aux résultats anticipés de COGECO et, dans certains cas, peuvent être introduits par des termes comme « pourrait », « sera », « devrait », « prévoir », « planifier », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer », « prédire », « potentiel », « continuer », « assurer » ou d'autres expressions de même nature à l'égard de sujets qui ne constituent pas des faits historiques. De manière plus précise, les énoncés concernant les résultats opérationnels et le rendement économique futurs de la Société, ainsi que ses objectifs et stratégies, représentent des énoncés prospectifs. Ces énoncés sont fondés sur certains facteurs et hypothèses, y compris en ce qui a trait à la croissance prévue, aux résultats opérationnels, au rendement ainsi qu'aux perspectives et aux occasions d'affaires, que COGECO juge raisonnables au moment de les formuler. Bien que la direction considère ces hypothèses comme raisonnables en fonction de l'information dont elle dispose au moment de les formuler, elles pourraient s'avérer inexactes. La Société avise le lecteur qu'en raison du ralentissement économique observé au cours des dernières années, les énoncés de nature prospective et les hypothèses sous-jacentes de la Société sont sujets à de plus grandes incertitudes et que, par conséquent, ils pourraient ne pas se réaliser ou les résultats pourraient différer de façon importante des attentes de la Société. Il est impossible pour COGECO de prédire avec certitude l'incidence que les incertitudes économiques actuelles pourraient avoir sur les résultats futurs. Les énoncés prospectifs sont aussi assujettis à certains facteurs, y compris les risques et incertitudes (décrits dans la rubrique « Incertitudes et principaux facteurs de risque » du présent rapport de gestion), qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des prévisions actuelles de COGECO. Ces facteurs comprennent les risques liés aux marchés et à la concurrence, à la technologie, aux développements sur le plan de la réglementation, aux charges opérationnelles, aux systèmes d'information, aux sinistres et aux autres éventualités, aux risques financiers liés aux besoins en capital, aux ressources humaines, à l'actionnaire détenant le contrôle et à la structure de détention, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Société. En conséquence, les événements et résultats futurs pourraient être bien différents de ce que la direction prévoit actuellement. La Société invite le lecteur à ne pas s'appuyer outre mesure sur les renseignements de nature prospective maintenant ou à une quelque autre date. Bien que la direction puisse décider de le faire, rien n'oblige la Société à mettre à jour ni à modifier ces renseignements de nature prospective à tout moment, sauf si la loi l'exige.

Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire. Ce rapport devrait être lu conjointement avec les états financiers consolidés et les notes afférentes de la Société, préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») pour l'exercice clos le 31 août 2013.

APERÇU DE L'ENTREPRISE

COGECO inc. (« COGECO » ou la « Société ») est une société de portefeuille diversifiée qui offre des services de Télévision par câble, d'Internet haute vitesse (« IHV »), de Téléphonie et d'autres services de télécommunications à sa clientèle résidentielle et commerciale au Canada, par l'intermédiaire de Cogeco Câble (« Cogeco Câble » ou la « filiale de câblodistribution »), et exerce des activités de radiodiffusion par l'intermédiaire de Cogeco Diffusion Acquisitions (« Cogeco Diffusion » ou « CDI ») et des activités de représentation spécialisée dans le domaine de l'affichage publicitaire dans les transports collectifs par l'intermédiaire de Métromédia CMR Plus (« Métromédia »).

La filiale de COGECO, Cogeco Câble, est une société de télécommunications qui se classe au 11e rang des câblodistributeurs en Amérique du Nord en ce qui a trait à ses réseaux hybrides de fibre et de câble coaxial, et qui exerce ses activités au Canada par l'intermédiaire de sa filiale Cogeco Câble Canada au Québec et en Ontario, ainsi qu'aux États-Unis, par l'entremise de sa filiale Atlantic Broadband, dans l'ouest de la Pennsylvanie, le sud de la Floride, au Maryland/Delaware et en Caroline du Sud. Ses réseaux bidirectionnels à large bande fournissent à sa clientèle résidentielle et de petites entreprises des services de Télévision analogique et numérique, d'Internet haute vitesse (« IHV ») ainsi que de Téléphonie. Au 31 août 2013, le secteur de la câblodistribution canadien offrait des services de Télévision à 834 771 clients, des services IHV à 661 337 clients et des services de Téléphonie à 484 014 clients, pour un total de 1 980 122 unités de service primaire(1). Le secteur de la câblodistribution américain offrait des services de Télévision à 230 304 clients, des services IHV à 177 108 clients et des services de Téléphonie à 78 246 clients, pour un total de 485 658 unités de service primaire. Par l'intermédiaire de ses filiales Cogeco Services aux Entreprises (« Cogeco Services aux Entreprises »), la société de portefeuille de Cogego Services Réseaux (« CSR ») et PEER 1 Network Enterprises (« PEER 1 »), Cogeco Câble fournit à sa clientèle commerciale des services d'hébergement de TI, de technologie de l'information et de communications (centre de données informatiques, co-implantation, hébergement géré, infrastructure d'informatique en nuage et connectivité) grâce à 20 centres de données informatiques, à des réseaux de fibre bien développés à Montréal et à Toronto ainsi qu'à des points de présence en Amérique du Nord et en Europe.

Par l'entremise de ses filiales Cogeco Diffusion, COGECO détient et exploite en propriété exclusive, dans presque tout le Québec, 13 stations de radio offrant une programmation variée et complémentaire destinée à un large éventail d'auditoires, soit : Rythme FM, CKOI FM, 98,5 FM, 92,5 *The Beat*, ainsi que Radio Circulation 730 AM à Montréal; FM 93 et 102,9 FM à Québec; 104,7 FM à Gatineau; CIME FM à Saint-Jérôme; Rythme FM et 107,7 FM à Sherbrooke; ainsi que Rythme FM et 106,9 FM à Trois-Rivières. CDI exploite également Cogeco Nouvelles, l'une des plus importantes agences de nouvelles du Québec, qui alimente 24 stations de radio communautaires et indépendantes.

Par l'entremise de sa filiale Métromédia, COGECO prend également part à des activités de représentation spécialisée dans le domaine de l'affichage publicitaire. Métromédia est une entreprise de représentation spécialisée dans le domaine de l'affichage publicitaire dans les transports collectifs qui détient des contrats exclusifs de représentation au Québec, où elle représente également ses partenaires d'affaires actifs dans d'autres marchés canadiens.

CROISSANCE DE L'ENTREPRISE ET AUTRE

SECTEUR DE LA CÂBLODISTRIBUTION

Le 31 janvier 2013, Cogeco Câble a conclu l'acquisition de 96,57 % des actions émises et en circulation de PEER 1 par voie d'une offre publique d'achat (l'« offre ») d'une valeur d'environ 649 millions $. Le 3 avril 2013, Cogeco Câble a conclu l'acquisition des 3,43 % d'actions émises et en circulation restantes de PEER 1 pour une contrepartie en trésorerie de 17 millions $, conformément aux dispositions en matière d'acquisition forcée de l'article 300 de la *Business Corporations Act* (« Colombie-Britannique »). Aux fins de la réalisation de l'offre, Cogeco Câble a obtenu des facilités de crédit garanties d'un montant d'environ 650 millions $, venant à échéance en 2017, auprès d'un consortium de prêteurs. PEER 1 est l'un des premiers fournisseurs d'infrastructure Internet au monde et se spécialise dans les domaines de l'hébergement géré, des serveurs attitrés, des services d'informatique en nuage et de la co-implantation. Cette acquisition renforce la zone de couverture de Cogeco Câble et valorise ses initiatives stratégiques par l'augmentation de la portée de l'entreprise dans un secteur attrayant qui offre des perspectives de croissance importantes pour des plateformes de centres de données informatiques à la fine pointe de la technologie. Cogeco Câble dispose des ressources nécessaires pour servir des entreprises supplémentaires à l'échelle mondiale grâce à 20 centres de données informatiques et à 56 points de présence partout en Amérique du Nord et en Europe. Le centre de réseau principal et le siège social de PEER 1 sont situés à Vancouver, Canada.

Le 30 novembre 2012, Cogeco Câble a conclu l'acquisition d'Atlantic Broadband, un câblodistributeur indépendant fondé en 2003 qui compte près de 485 000 unités de service primaire et offre des services de Télévision numérique et analogique, d'IHV et de Téléphonie. Cette acquisition est un intéressant point d'entrée sur le marché américain, offrant une augmentation significative des unités de service primaire à fort potentiel de croissance, un excellent réseau d'infrastructure de qualité ainsi que la possibilité pour les dirigeants de Cogeco Câble de faire bénéficier de leur savoir-faire et de leur expérience opérationnelle. La transaction, qui est évaluée à 1,36 milliard $ US, a été financée au moyen d'une combinaison d'espèces, d'un prélèvement sur le crédit à terme renouvelable existant de la Société d'un montant approximatif de 588 millions $ US et d'emprunts totalisant 660 millions $ US aux termes d'un nouveau financement garanti sans recours d'Atlantic Broadband. Atlantic Broadband exploite des réseaux de câblodistribution dans quatre régions géographiques : l'ouest de la Pennsylvanie, le sud de la Floride, le Maryland/Delaware et la Caroline du Sud.

AUTRES

Le sondage BBM Canada réalisé à l'été 2013 dans la région de Montréal par *Portable People Meter* (« PPM ») révèle que 98,5 FM est la radio qui se classe à la tête du marché francophone de Montréal auprès de tous les auditeurs et dans la catégorie « hommes de deux ans et plus » (« 2+ »), tandis que Rythme FM a maintenu sa position de chef de file dans la catégorie « femme 2+ » parmi les stations musicales. Quant au marché anglophone de Montréal, *The Beat* est la radio qui se classe au premier rang dans la catégorie « femmes de 35 à 64 ans ». Dans les autres régions du Québec, nos stations de radio ont enregistré de bonnes cotes d'écoute.

STRATÉGIES ET OBJECTIFS DE L'ENTREPRISE

Les objectifs de COGECO sont d'offrir des services d'excellente qualité à ses clients et de maximiser la valeur pour les actionnaires en augmentant la rentabilité et en assurant une croissance continue des produits. Les stratégies mises en œuvre à cette fin, appuyées par un contrôle rigoureux des coûts et des processus d'affaires, sont propres à chaque secteur.

Les principales stratégies utilisées pour atteindre les objectifs de COGECO dans le secteur de la câblodistribution sont axées sur l'élargissement de son offre de services, l'amélioration des services et des offres groupées de services existants, l'amélioration de l'expérience client et des processus d'affaires ainsi que le maintien d'une gestion solide du capital et d'un contrôle rigoureux des dépenses.

Les activités de radiodiffusion se concentrent, quant à elles, sur l'amélioration continue de la programmation en vue d'accroître la part de marché de la Société et, de ce fait, sa rentabilité.

La Société mesure sa performance à l'égard de ces objectifs en surveillant son bénéfice opérationnel avant amortissements[(1)], et ses flux de trésorerie nets[(1)].

CONTRÔLE RIGOUREUX DES COÛTS ET AMÉLIORATION DES PROCESSUS D'AFFAIRES

La Société maximise la rentabilité et la valeur pour les actionnaires en effectuant un contrôle rigoureux de ses dépenses. Pour y parvenir, COGECO doit améliorer l'efficacité de ses processus pour rendre son offre plus alléchante pour les clients. Le contrôle serré des processus d'affaires permet également aux actionnaires d'obtenir de l'information en temps opportun sur l'évolution de la Société.

SECTEUR DE LA CÂBLODISTRIBUTION

Les objectifs de Cogeco Câble sont l'amélioration de la rentabilité et la création de valeur pour les actionnaires. Pour atteindre ces objectifs, Cogeco Câble a élaboré des stratégies axées sur l'élargissement de son offre de services, l'amélioration des services et des offres groupées de services existants, l'amélioration de l'expérience client et des processus d'affaires ainsi que le maintien d'une gestion solide du capital et d'un contrôle rigoureux des dépenses. Ces stratégies reposeront sur l'élaboration continue du réseau d'infrastructures conformément à une gestion rigoureuse des acquisitions d'immobilisations. La concentration sur les besoins de la clientèle et l'offre de services à un prix attrayant qui tient compte de l'environnement concurrentiel et de la conjoncture économique et de marché permettra d'assurer un service à la clientèle de qualité au moyen de divers canaux de vente ainsi que de la simplification et du resserrement des processus liés à la clientèle, pour ainsi assurer l'amélioration du contrôle des coûts. Cogeco Câble mesure sa performance à l'égard de ces objectifs en surveillant son bénéfice opérationnel avant amortissements[(1)], sa marge opérationnelle[(1)], ses flux de trésorerie nets[(1)], la croissance de ses unités de service primaire[(2)] et l'intensité du capital. Pour plus de détails, se reporter au rapport annuel 2013 de Cogeco Câble inc. disponible à l'adresse www.sedar.com.

RÉSULTATS ANTICIPÉS DE LA RÉALISATION DES STRATÉGIES DE LA SOCIÉTÉ

La réalisation des stratégies énoncées ci-dessus devraient faire augmenter les produits plus rapidement que les charges opérationnelles, ce qui devrait donner lieu à une rentabilité accrue et à un endettement réduit qui seront mesurés selon les critères suivants (ces critères sont décrits plus amplement dans la section « Projections financières pour l'exercice 2014 ») :

- COGECO prévoit enregistrer un bénéfice opérationnel avant amortissements de 900 millions $ pour l'exercice 2014, en raison des acquisitions récentes dans le secteur de la câblodistribution et de l'amélioration des résultats des activités de la radiodiffusion.
- La Société estime qu'elle générera des flux de trésorerie nets de 230 millions $, en raison de la croissance du bénéfice opérationnel avant amortissements et de la réduction de l'impôt exigible. Les flux de trésorerie nets devraient servir principalement à réduire l'endettement et, par le fait même, à améliorer les ratios d'endettement de la Société.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires à l'égard des résultats et des réalisations de l'exercice 2013, se reporter à la rubrique « Indicateurs de rendement clés ».

(1) Les termes désignés n'ont pas de définition normalisée selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS »); par conséquent, ils peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les IFRS ».
(2) Représente la somme des clients des services de Télévision, d'IHV et de Téléphonie.

RÉSEAUX ET INFRASTRUCTURE DU SECTEUR DE LA CÂBLODISTRIBUTION

SERVICES DE CÂBLODISTRIBUTION

Cogeco Câble fournit des services de Télévision, de Vidéo sur demande, d'IHV, de Téléphonie et de Télécommunications d'affaires au moyen de réseaux évolués de distribution bidirectionnels à large bande et de fibres optiques au Canada et aux États-Unis. Cogeco Câble fournit ces services au moyen de réseaux de fibre optique interurbains ultra modernes, de réseaux de distribution évolués hybrides de fibre et de câble coaxial à large bande, de réseaux de fibre point à point et de technologies de fibre jusqu'au domicile (« FTTH »).

Notre réseau de distribution s'étend sur plus de 56 000 kilomètres au Canada et aux États-Unis, dont plus de 25 % correspondent à des réseaux de fibre optique pure. Nos réseaux de transport optique interurbains à la fine pointe de la technologie couvrent une distance de plus de 10 800 kilomètres au Canada et aux États-Unis. La vaste étendue du réseau de transport principal de Cogeco Câble est conçue pour interconnecter facilement, à une vitesse très élevée, ses nombreux réseaux de distribution locaux aux fournisseurs de contenu vidéo, aux autres réseaux de téléphonie publique, aux fournisseurs d'applications logicielles et à la communauté Internet du monde entier.

En ce qui a trait aux services résidentiels, Cogeco Câble déploie les fibres optiques à des nœuds servant des secteurs comptant généralement de 350 à 450 foyers câblés, à raison de fibres multiples par nœud dans la plupart des cas afin d'accroître rapidement la capacité du réseau à de plus petits secteurs, lorsque cela est nécessaire. Ce processus juste-à-temps, appelé le fractionnement des nœuds, permet d'améliorer la qualité et la fiabilité tout en augmentant la capacité des services bidirectionnels, notamment les services d'IHV, de Vidéo sur demande et de Téléphonie, et en maximisant l'efficience des dépenses d'investissement. L'infrastructure de distribution hybride de fibre et de câble coaxial est conçue de manière à offrir une capacité de radiofréquence de 450 Mégahertz (« MHz »), de 550 MHz, de 750 MHz, de 860 MHz ou de 1 Gigahertz (« GHz »), selon le marché desservi et les besoins de la clientèle.

Dans chaque marché, les signaux sont transférés du réseau de fibre optique au réseau de câble coaxial au nœud aux fins de livraison à ses clients. Nous sommes d'avis que l'utilisation active de la technologie de la fibre optique en complément du câble coaxial joue un rôle majeur dans l'augmentation de la capacité des canaux et l'amélioration de la performance des réseaux. Les brins de fibre optique peuvent transporter des canaux de vidéo, de données et de voix sur de longues distances sans l'amplification du signal habituellement nécessaire pour le câble coaxial. Cogeco Câble continuera de déployer le câble de fibre optique comme il est exigé afin de réduire davantage les cascades d'amplification qui améliorent la qualité de l'image et la fiabilité du réseau, et afin de réduire les coûts d'entretien du réseau. Cette combinaison hybride de câbles de fibre optique et de câbles coaxiaux est l'option la plus efficiente lorsqu'il est question d'offrir des réseaux de grande qualité et de faire des dépenses d'investissement judicieuses.

Afin d'accroître davantage la capacité du réseau de distribution, Cogeco Câble mène actuellement à bien deux programmes d'amélioration du réseau :

a) conversion des services vidéo de l'analogique au numérique grâce au déploiement de convertisseurs numérique à analogique chez ses clients dont le matériel télévisuel est analogique et plus vieux. Cette importante augmentation de la capacité permettra de remplacer chaque chaîne analogique par jusqu'à quatre chaînes haute définition (« HD ») ou 16 chaînes de définition standard (« DS »);

b) conversion à la technologie DVN. Cette technologie permet à Cogeco Câble de diffuser de façon sélective les canaux de Télévision numérique regardés par les clients, ce qui lui permet effectivement d'offrir un choix plus vaste de canaux numériques au moyen de la même infrastructure de réseau.

Cogeco Câble Canada a mis en œuvre, à la fin de l'exercice 2012, la première étape de son programme de conversion au numérique pour les chaînes analogiques de ses réseaux. Les étapes suivantes de son programme de conversion pour le reste des chaînes sont engagées et devraient être terminées cette année pour les principaux réseaux et au cours des deux à trois prochaines années pour les plus petits réseaux.

Cogeco Câble utilise des systèmes de caractéristiques d'interface normalisée de transmission de données par câble (« DOCSIS ») pour fournir des services d'IHV et de protocole Internet d'affaires sur des réseaux hybrides de fibre optique et de câble coaxial. DOCSIS comprend de nombreuses fonctions, y compris la priorisation des paquets afin d'assurer la continuité de la transmission et la grande qualité de la prestation. Cette priorisation est importante pour les services qui doivent être transmis en temps réel, comme le service de Téléphonie. De plus, cette technologie fournit une plateforme souple et évolutive qui permet d'augmenter davantage les vitesses de transmission IP, jusqu'à 160 Mbps et au-delà, et de fournir d'autres produits, comme les services symétriques, qui sont particulièrement adaptés aux besoins de la clientèle commerciale.

Finalement, Cogeco Câble déploie actuellement des réseaux de FTTH dans de nouveaux projets de lotissements résidentiels qui remplissent certains critères en matière de taille, de proximité par rapport aux installations existantes et de pourcentage de pénétration du service. Cogeco Câble utilise une technologie FTTH appelée radiofréquence sur fibre optique (« RFoG »). Le principal avantage de la RFoG est sa compatibilité ascendante et descendante avec les investissements en matière de systèmes de terminaison par modem câble (« CMTS ») existants et les systèmes de soutien existants. La RFoG est une excellente plateforme pour la prestation de services vidéo évolués et de services Internet plus rapides dans l'avenir.

Le tableau suivant présente le pourcentage de foyers câblés de Cogeco Câble au Canada et aux États-Unis où les services de Télévision numérique, de Vidéo sur demande (« VSD »), d'IHV et de Téléphonie étaient disponibles au 31 août 2013 :

	% de foyers câblés où le service est disponible	
Service	**Canada**	**États-Unis**
Télévision numérique	99 %	99 %
Vidéo sur demande	96 %	86 %
IHV	97 %	98 %
IHV (DOCSIS 3.0)	89 %	88 %
Téléphonie	94 %	98 %

SERVICES AUX ENTREPRISES

Cogeco Services aux Entreprises offre ses services par l'intermédiaire de ses 20 centres de données informatiques, qui couvrent une superficie totale d'environ 360 000 pieds carrés et comptent 56 points de présence en Amérique du Nord et en Europe. Cogeco Services aux Entreprises est propriétaire d'un centre de données informatiques à Barrie, au nord de Toronto, et a conclu des contrats de location, à l'égard des autres centres de données informatiques et points de présence.

Les centres de données informatiques de Cogeco Services aux Entreprises comprennent une infrastructure de technologies de l'informatique hautement sécurisée et redondante, y compris des systèmes de surveillance, de régulation du contrôle de l'ambiance, de redondance de l'alimentation, de soutien et de biométrie à la fine pointe de la technologie, qui fonctionnent jour et nuit, 365 jours sur 365, ainsi que des systèmes de régulation de la climatisation, de redondance de l'alimentation, de soutien et de biométrie. De plus, les centres de données informatiques de CSR sont conçus pour répondre aux normes de la catégorie « Tier 3 » ainsi qu'aux critères d'attestation de la Norme canadienne de missions de certification (« NCMC ») 3416 et de la norme de sécurité des données de l'industrie des cartes de paiement (« PCI-DSS »), cette dernière étant une norme de l'*Uptime Institute* qui vise à répondre aux attentes des grandes entreprises et organisations.

Au cours de l'exercice précédent, CSR a annoncé qu'elle prévoyait construire un centre d'hébergement de données d'une surface brute d'environ 100 000 pieds carrés bruts à Montréal, lequel devrait ouvrir à l'automne 2014. Les centres d'hébergement de données de CSR à Montréal et à Barrie seront construits en plusieurs étapes, sur plusieurs années, en fonction du rythme imposé par les contrats pluriannuels que nous concluons. CSR fournit ses services de connectivité au moyen d'un réseau de fibre « tout optique » bien développé détenu en propriété exclusive, à Montréal et à Toronto, ainsi que des interconnexions avec d'autres fournisseurs. PEER 1 fournit ses services, au moyen d'un vaste réseau de fibre « tout optique » entièrement géré en Amérique du Nord et en Europe.

INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉS ET FAITS SAILLANTS LIÉS AU RENDEMENT

COGECO s'engage à accroître la valeur pour l'actionnaire et, pour ce faire, se concentre sur l'optimisation de la rentabilité tout en gérant l'utilisation du capital de façon efficace, sans mettre en péril la croissance future. Les indicateurs de rendement clés suivants sont surveillés de près pour que les stratégies et les objectifs de l'entreprise demeurent étroitement liés à la création de valeur pour l'actionnaire. Les indicateurs de rendement clés ne constituent pas des mesures conformes aux IFRS et ne devraient pas être considérés comme des substituts d'autres mesures du rendement conformes aux IFRS. Les méthodes de calcul des indicateurs de rendement clés de la Société peuvent différer de celles utilisées par d'autres sociétés, et, par conséquent, ces indicateurs de rendement clés peuvent ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. La Société mesure sa performance à l'égard de ces objectifs en surveillant son bénéfice opérationnel avant amortissements[(1)] et ses flux de trésorerie nets[(1)].

(1) Les termes désignés n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS; par conséquent, ils peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les IFRS ».

(en millions de dollars, sauf les pourcentages et la croissance des unités de service primaire)	Projections initiales au 1er novembre 2012 Exercice 2013 $	Projections révisées au 10 juillet 2013[1] Exercice 2013 $	**Données réelles** **Exercice 2013** **$**	Atteinte des projections révisées[2] Exercice 2013
Projections financières				
Produits	1 490	1 835	**1 834**	✓
Bénéfice opérationnel avant amortissements[3]	630	795	**797**	✓
Frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition	—	17	**22**	✗
Charges financières	69	131	**134**	✓
Charge d'impôt exigible	96	94	**88**	✪
Bénéfice de l'exercice	195	207	**190**	✗
Bénéfice de l'exercice attribuable aux propriétaires de la Société	65	69	**64**	✗
Acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs[4]	350	404	**411**	✓
Flux de trésorerie nets[3]	115	150	**152**	✓

✓ : atteinte ✗ : non atteinte ✪ : dépassée

(1) Les projections initiales ont été révisées pour tenir compte des acquisitions récentes d'Atlantic Broadband et de PEER 1, ainsi que des initiatives de réduction des coûts en ce qui a trait aux opérations canadiennes du secteur de la câblodistribution.

(2) Les projections sont considérées comme étant atteintes lorsqu'elles se situent dans une fourchette de 3 % au-dessus ou en dessous du montant prévu.

(3) Les termes désignés n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS; par conséquent, ils peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les IFRS ».

(4) Les données réelles de l'exercice 2013 incluent des actifs acquis en vertu de contrats de location-financement de 0,9 million $.

Pour l'exercice 2013, COGECO a atteint la plupart de ses indicateurs de rendement clés par rapport à ses projections révisées publiées le 10 juillet 2013. Les cibles relatives aux produits, au bénéfice opérationnel avant amortissements et aux flux de trésorerie nets ont été atteintes par rapport aux projections révisées. Pour plus de détails sur les résultats opérationnels de la Société, se reporter aux rubriques « Résultats opérationnels et financiers », et « Analyse des flux de trésorerie ».

Le bénéfice de l'exercice, qui s'est chiffré à 190 millions $, n'a pas atteint les projections révisées publiées le 10 juillet 2013, principalement en raison de l'augmentation de la dotation aux amortissements qui découle des acquisitions récentes d'Atlantic Broadband et de PEER 1 (les « acquisitions récentes »), laquelle a été contrebalancée en partie par l'augmentation du bénéfice opérationnel avant amortissements attribuable à la croissance interne et aux acquisitions récentes, combinées à la diminution de la charge d'impôt sur le résultat, facteurs liés au secteur de la câblodistribution. Pour plus de détails sur les résultats opérationnels de la Société, se reporter à la rubrique « Résultats opérationnels et financiers ».

BÉNÉFICE OPÉRATIONNEL AVANT AMORTISSEMENTS

Le bénéfice opérationnel avant amortissements est un repère couramment utilisé dans le secteur des télécommunications, puisqu'il permet d'établir une comparaison avec des sociétés dont la structure du capital diffère et qu'il constitue une mesure plus actuelle, celle-ci ne comprenant pas les investissements passés dans les actifs. L'évolution du bénéfice opérationnel avant amortissements permet d'évaluer la capacité de COGECO à saisir les occasions de croissance de façon rentable, à financer ses activités courantes et à assurer le service de sa dette. Le bénéfice opérationnel avant amortissements correspond essentiellement aux flux de trésorerie liés aux opérations[1]. Par conséquent, le bénéfice opérationnel avant amortissements compte parmi les mesures clés utilisées par les milieux financiers pour évaluer une entreprise et sa santé financière. Dans le rapport annuel de 2012, la Société projetait un bénéfice opérationnel avant amortissements de 630 millions $ pour l'exercice 2013, projection qui a ensuite été augmentée à 795 millions $ dans le cadre de la révision des projections publiée le 10 juillet 2013 afin de refléter les acquisitions récentes dans le secteur de la câblodistribution au premier semestre de 2013, ainsi que la hausse du bénéfice opérationnel avant amortissements dans les Services de câblodistribution canadiens qui s'explique essentiellement par les initiatives de réduction des coûts. Pour l'exercice 2013, le bénéfice opérationnel avant amortissements s'est élevé à 797 millions $, atteignant les projections révisées de la Société.

(1) Les termes désignés n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS; par conséquent, ils peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les IFRS ».

FLUX DE TRÉSORERIE NETS

Les flux de trésorerie nets sont définis comme les flux de trésorerie liés aux opérations moins les acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs. De plus, les milieux financiers suivent de près cet indicateur puisqu'il mesure la capacité de la Société à rembourser sa dette, à distribuer des capitaux à ses actionnaires et à financer sa croissance. Pour l'exercice 2013, les flux de trésorerie nets se sont élevés à 152 millions $, atteignant les projections révisées de la Société principalement en raison de la hausse du bénéfice opérationnel avant amortissements et de la baisse de l'impôt sur le résultat attribuable à la structure fiscale liée aux acquisitions récentes, contrebalancées en partie par l'augmentation des charges financières et des acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs.

SECTEUR DE LA CÂBLODISTRIBUTION

Croissance des unités de service primaire et pénétration des offres de services

Au 31 août 2013, le nombre d'unités de service primaire a atteint 2 465 780, dont 1 980 122 proviennent des Services de câblodistribution canadiens et 485 658, des Services de câblodistribution américains. Dans le rapport annuel de 2012, la Société projetait une croissance des unités de service primaire de 50 000 pour l'exercice 2013, projection qui a ensuite été diminuée à 15 000 dans le cadre de la révision des projections publiée le 10 juillet 2013 afin de refléter la concurrence plus vive dans le secteur canadien conjugué à la maturité des catégories de services et au resserrement des conditions d'admissibilité relatives aux clients. Toutefois, seulement 5 546 unités de service primaire ont été ajoutées, un résultat inférieur aux projections révisées. Au Canada, le nombre d'unités de service primaire a augmenté de 5 068, comparativement à une augmentation de 73 645 pour la période correspondante de l'exercice précédent, principalement en raison de la maturité des catégories de services et de la concurrence plus vive pour tous les services. Aux États-Unis, le nombre d'unités de service primaire a augmenté de 478 principalement en raison des services IHV additionnels, contrebalancés par les pertes au niveau des services de Télévision. De plus, en raison de la diversification des produits et services de Cogeco Câble, la croissance des unités de service primaire ne sera plus utilisée comme indicateur de rendement clé à compter de l'exercice 2014.

Intensité du capital et acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles

Le ratio d'intensité du capital est défini comme le montant consacré aux acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles divisé par les produits générés pour la période comparable. Le ratio d'intensité du capital permet de mesurer les dépenses d'investissement que Cogeco Câble doit engager afin de soutenir un certain niveau de produits. Pour l'exercice 2013, Cogeco Câble a effectué des acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs de 408 millions $ par rapport à des produits de 1,7 milliard $ et a enregistré une intensité du capital de 24 %, atteignant ainsi ses projections révisées. Pour l'exercice 2013, Cogeco Câble a tout juste atteint ses projections révisées au titre des acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles.

Pour plus de détails sur les indicateurs de rendement clés et les faits saillants liés au rendement, se reporter au rapport annuel 2013 de Cogeco Câble inc., disponible à l'adresse www.sedar.com

AUTRES

Activités de radiodiffusion

Les résultats de CDI pour l'exercice 2013 sont conformes aux attentes de COGECO, compte tenu des conditions du marché et du rendement des médias de masse dans un contexte de ralentissement économique. Portée par ses deux stations phares, 98,5 FM et 105,7 Rythme FM, classées respectivement au premier et au deuxième rang du palmarès des stations les plus écoutées à Montréal, CDI a été en mesure de protéger ses actifs et de continuer de faire croître ses produits, malgré l'intensification de la concurrence au cours des douze derniers mois. Sur le marché des stations anglophones, la station *The Beat* gagne en popularité, tandis que les stations FM 93 et 102,9 FM demeurent parmi les plus écoutées à Québec.

Activités d'affichage publicitaire dans les transports collectifs

Au début de 2012, COGECO a acquis Métromédia, une société spécialisée en affichage dans les transports publics. Au cours de l'exercice 2013, Métromédia a été pleinement intégrée à nos activités et a poursuivi sa courbe de croissance.

MÉTHODES ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

La préparation des états financiers consolidés selon les IFRS requiert que la direction adopte des méthodes comptables et fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs, des actifs et des passifs éventuels ainsi que des produits et des charges au cours de l'exercice financier. Un sommaire des principales méthodes comptables de la Société est présenté à la note 2 des états financiers consolidés. Les méthodes comptables suivantes ont été déterminées comme critiques pour les activités de COGECO.

COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des retours et des escomptes. La Société comptabilise les produits provenant de la vente de produits ou de la prestation de services lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Le montant des produits et des frais connexes peut être évalué de façon fiable.
- Les risques et les avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés aux clients et la direction ne conserve aucun lien avec les biens dans la mesure habituellement associée à la propriété ou au contrôle effectif des biens.
- Le recouvrement de la contrepartie est probable.

Plus précisément, les principales sources des produits de la Société sont comptabilisées de la façon suivante :

- Les produits provenant des abonnements mensuels aux services de Télévision par câble, d'IHV et de Téléphonie et de la location de matériel sont comptabilisés au moment où les services sont fournis.
- Les produits tirés des services de transmission de données, d'interurbains et d'autres services payables à l'utilisation sont comptabilisés au moment où les services sont fournis.
- Les produits tirés des services gérés, des services de co-implantation, des services d'informatique en nuage et des services de connectivité sont comptabilisés au moment où les services sont fournis.
- Les produits générés par la vente d'appareils résidentiels et d'autre matériel sont comptabilisés au moment où le client accepte la livraison du matériel.
- Les produits tirés de la vente de temps d'antenne et d'affichage publicitaire sont comptabilisés au moment où la publicité est diffusée ou affichée.

PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

La provision pour créances douteuses est établie en fonction du risque de crédit propre aux clients de la Société en examinant des facteurs tels que le nombre de jours de retard sur le solde dû par le client, de même que l'historique de recouvrement du client. Ainsi, les conditions entraînant des variations dans l'ancienneté des comptes clients auront une incidence directe sur le montant comptabilisé de la charge pour créances douteuses.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

La juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge dans le cas d'un regroupement d'entreprises est estimée selon les renseignements disponibles à la date d'acquisition et nécessite une part de jugement considérable pour déterminer la juste valeur attribuée aux immobilisations corporelles, aux immobilisations incorporelles acquises et aux passifs pris en charge à l'acquisition. De plus, la détermination de la juste valeur implique l'utilisation d'analyses de flux de trésorerie actualisés, de marges futures estimatives et d'estimations du nombre de clients futurs.

CAPITALISATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Lors de la construction de nouveaux actifs, les coûts directs ainsi que les frais généraux directement imputables à l'actif sont capitalisés. Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'actifs admissibles, soit des actifs exigeant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus comme prévu, sont inscrits à l'actif jusqu'à ce qu'ils soient pratiquement prêts pour leur utilisation ou leur vente prévue. Tous les autres coûts d'emprunt sont constatés à titre de charges financières au cours de la période où ils sont engagés.

Le coût de remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est ajouté à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle ou comptabilisé séparément, si applicable, seulement s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront à l'entité et que le coût de cet élément peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Tous les autres coûts réguliers d'entretien sont comptabilisés au résultat net dans la période pendant laquelle ils ont été engagés.

CAPITALISATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les coûts de rebranchement et d'activation de services additionnels sont inscrits à l'actif jusqu'à concurrence d'un montant maximal n'excédant pas les produits générés par l'activité de rebranchement. Les coûts directs et marginaux liés à l'acquisition de la clientèle des Services aux entreprises sont inscrits à l'actif.

DURÉE D'UTILITÉ DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

L'évaluation des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée nécessite l'utilisation d'estimations pour déterminer la durée d'utilité prévue et les valeurs résiduelles de l'actif. Le jugement de la direction est requis afin de déterminer les composantes et les méthodes d'amortissement utilisés.

PROVISIONS

Le jugement de la direction est utilisé afin de déterminer le moment et la probabilité des sorties de trésorerie attendues et pour les quantifier.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de techniques d'évaluation fondées sur plusieurs données, comme les taux d'intérêt, les taux de change ainsi que le risque de crédit de la Société ou de ses contreparties.

DÉTERMINATION DE LA VALEUR DE L'ACTIF OU DU PASSIF AUX TITRES DES RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

Le passif au titre des régimes de retraite à prestations déterminées est établi au moyen de calculs actuariels fondés sur plusieurs hypothèses. L'évaluation actuarielle repose sur les hypothèses de la Société quant au taux d'actualisation, au taux de rendement à long terme attendu des actifs des régimes, au taux d'augmentation de la rémunération et à la durée de service moyenne restante prévue des employés. Dans des circonstances où les hypothèses actuarielles s'avéreraient significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, il pourrait en résulter une incidence sur le montant du coût de retraite porté en résultat, des écarts actuariels comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global ainsi que de l'actif net ou du passif net lié à ces engagements présenté à l'état consolidé de la situation financière.

DÉTERMINATION DE LA VALEUR DES ACTIFS NON FINANCIERS

La détermination de la valeur des actifs non financiers nécessite l'utilisation d'un jugement de la part de la direction afin de déterminer l'existence d'indications de réduction de valeur et l'établissement des unités génératrices de trésorerie (« UGT »). De plus, lors du calcul du montant recouvrable d'une UGT ou d'un actif, la Société utilise d'importantes estimations comme l'estimation des flux de trésorerie futurs et des taux d'actualisation applicables. Toute modification importante des conditions du marché pourrait se traduire par une incapacité à recouvrer les valeurs comptables des actifs non financiers.

IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les actifs et les passifs d'impôt différé nécessitent des estimations quant à la nature et au moment des différences permanentes et temporelles futures, le moment attendu des reprises de ces différences temporelles et les taux d'imposition futurs qui s'appliqueront à ces différences. Un jugement est également requis pour déterminer la base fiscale des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et le taux d'imposition résultant utilisé pour évaluer l'impôt différé.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Classement et évaluation

Tous les instruments financiers, y compris les dérivés, figurent à l'état de la situation financière, à leur juste valeur initiale lorsque la Société devient partie aux obligations contractuelles de l'instrument.

Après la comptabilisation initiale, les instruments financiers non dérivés sont évalués conformément au classement suivant :

- Les prêts et les créances sont des actifs financiers à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché ouvert. La trésorerie et les équivalents de trésorerie et les créances clients et autres débiteurs sont classés en tant que prêts et créances. Ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif duquel est déduite toute perte de valeur.
- Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou liés à l'émission d'actifs et de passifs financiers (autres que des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net) sont ajoutés à la juste valeur des actifs ou des passifs financiers ou en sont déduits, selon le cas, au moment de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement imputables à l'acquisition d'actifs ou de passifs financiers sont immédiatement comptabilisés en résultat net.
- Les dettes fournisseurs et autres créditeurs ainsi que les dettes à long terme sont classés comme autres passifs. Ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction directement imputables sont initialement ajoutés à la juste valeur initiale des instruments financiers, à l'exception de ceux qui ont été engagés relativement aux crédits à terme renouvelables, qui sont amortis de façon linéaire pendant la durée des financements en cause.

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

La Société utilise des conventions d'échange de devises croisées comme instruments financiers dérivés afin de gérer le risque de change lié à ses billets garanties de premier rang série A libellés en monnaies étrangères. De plus, la Société utilise des conventions d'échange d'intérêts à titre d'instruments financiers dérivés pour gérer le risque de taux d'intérêt lié à ses dettes à long terme à taux variable. La Société ne détient pas et n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

Les dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur, et les coûts de transaction connexes sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés. Après la comptabilisation initiale, les dérivés sont évalués à la juste valeur, et les changements connexes sont comptabilisés en résultat net. Les montants nets des encaissements ou des paiements découlant des contrats de dérivés sont comptabilisés en tant que charges financières.

Lorsqu'un dérivé est désigné comme instrument de couverture pour couvrir la variabilité des flux de trésorerie imputable à un risque particulier lié à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement susceptible de se produire pouvant avoir une incidence sur le résultat net, la partie efficace de la variation de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global et elle est présentée dans les profits et les pertes latents sur les couvertures de flux de trésorerie dans les capitaux propres. Le montant comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global est transféré au résultat net au cours de la même période que celle où les flux de trésorerie couverts ont une incidence sur le résultat net et au même poste que l'élément couvert. La partie inefficace de la variation de la juste valeur du dérivé est comptabilisée immédiatement en résultat net.

Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés sont séparés de leur contrat hôte et comptabilisés séparément si les caractéristiques économiques et les risques du contrat hôte et du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés. Un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répond à la définition d'un dérivé et l'instrument composé n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat net. Aux 31 août 2013 et 2012, aucun dérivé incorporé important ni aucun dérivé non financier important n'exigeait une comptabilisation distincte à la juste valeur dans les états consolidés de la situation financière.

ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS

La Société est soumise à différentes réclamations et éventualités liées à des poursuites, aux impôts et à des engagements en vertu d'obligations contractuelles et commerciales. Les obligations contractuelles et commerciales se rapportent principalement aux frais d'affiliation et aux contrats de location simple servant à l'utilisation d'installations de transmission. La Société comptabilise une charge au titre des éventualités et des engagements lorsqu'une perte est probable et qu'elle peut être raisonnablement estimée selon l'information disponible. D'importants changements relatifs aux hypothèses portant sur la probabilité et l'estimation d'une perte pourraient entraîner la comptabilisation d'une charge additionnelle.

DÉVELOPPEMENTS FUTURS EN MATIÈRE DE COMPTABILITÉ AU CANADA

Un certain nombre de nouvelles normes, d'interprétations et de modifications des normes actuelles ont été publiées par *l'International Accounting Standards Board* (l'« IASB »). Elles sont obligatoires, mais ne sont pas encore entrées en vigueur pour la période close le 31 août 2013 et n'ont pas été appliquées dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés. Les normes suivantes pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés futurs de la Société :

	En vigueur pour les exercices ouverts à compter du	
IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*	1er janvier 2013	**Adoption anticipée permise**
IFRS 9, *Instruments financiers*	1er janvier 2015	**Adoption anticipée permise**
IFRS 10, *États financiers consolidés*	1er janvier 2013	**Adoption anticipée permise**
IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*	1er janvier 2013	**Adoption anticipée permise**
IFRS 13, *Évaluation à la juste valeur*	1er janvier 2013	**Adoption anticipée permise**
Modifications d'IAS 19, *Avantages du personnel*	1er janvier 2013	**Adoption anticipée permise**

Les modifications d'IFRS 7 modifient les exigences quant aux informations à fournir sur tous les instruments financiers comptabilisés qui sont compensés selon IAS 32, *Instruments financiers : présentation*.

IFRS 9 remplace les lignes directrices d'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers. Le remplacement d'IAS 39 est un projet qui comporte trois phases dont l'objectif consiste à améliorer et à simplifier la comptabilisation des instruments financiers. Ceci constitue la première phase de ce projet.

IFRS 10 remplace les exigences relatives à la consolidation d'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et de SIC-12, *Consolidation – entités ad hoc*. Cette norme propose un modèle unique à appliquer pour l'analyse de contrôle de toutes les entreprises détenues.

IFRS 12 contient des obligations en matière d'informations à fournir pour les entités qui ont des participations dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées ou des entités dont la structure n'est pas consolidée.

IFRS 13 remplace les lignes directrices relatives à l'évaluation à la juste valeur des différentes IFRS par une seule source de lignes directrices relatives à l'évaluation à la juste valeur. Cette norme précise la définition de la juste valeur, établit un cadre pour l'évaluation à la juste valeur et contient des obligations en matière d'informations à fournir en ce qui concerne les évaluations à la juste valeur.

Les modifications d'IAS 19 exigent la comptabilisation immédiate des écarts actuariels dans les autres éléments du résultat global, la comptabilisation immédiate de tous les coûts des services passés dans le résultat net, la comptabilisation du rendement prévu des actifs des régimes dans le résultat net calculé selon le taux utilisé pour actualiser l'obligation au titre des prestations déterminées ainsi que des informations à fournir supplémentaires qui décrivent les caractéristiques des régimes de retraite à prestations déterminées de la Société.

La Société est en train d'évaluer l'étendue de l'incidence de ces normes sur ses états financiers consolidés.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Le président et chef de la direction et le premier vice-président et chef de la direction financière, de concert avec la direction, sont responsables d'établir et de maintenir des contrôles et procédures adéquats de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière, comme il est défini dans le Règlement 52-109. Le cadre de contrôle interne de COGECO est fondé sur les critères publiés dans le rapport intitulé *Internal Control – Integrated Framework* du *Committee of Sponsoring Organizations* de la *Treadway Commission* et est conçu de façon à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers à des fins de publication selon les IFRS.

Après avoir évalué la conception et l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société au 31 août 2013, le président et chef de la direction et le premier vice-président et chef de la direction financière, de concert avec la direction, ont conclu que ceux-ci étaient efficaces. De plus, aucun changement important n'a été apporté aux contrôles internes à l'égard de l'information financière au cours de l'exercice clos le 31 août 2013, à l'exception de ce qui est décrit ci-dessous à l'égard de PEER 1.

Le 31 janvier 2013 et le 3 avril 2013, la filiale de la Société, Cogeco Câble, a fait l'acquisition de la totalité des actions émises et en circulation de PEER 1. En raison de la courte période de temps écoulée entre ces dates d'acquisition et le 30 octobre 2013, soit la date de l'attestation, la direction n'a pas été en mesure de terminer son examen de la conception et de l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière de cette acquisition. Au 31 août 2013, les risques étaient toutefois atténués, car la direction était pleinement informée de tous les faits importants touchant cette acquisition. De plus, tous les actifs et les passifs acquis ont été évalués et comptabilisés dans les états financiers consolidés dans le cadre du processus de répartition du prix d'achat, et les résultats opérationnels de PEER 1 ont également été inclus dans les résultats consolidés de la Société. PEER 1 représente 6 % des produits, -7 % du bénéfice de l'exercice, 18 % du total des actifs, 5 % des actifs courants, 19 % des actifs non courants, 7 % des passifs courants et 15 % des passifs non courants des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 août 2013. Au cours du prochain exercice, la direction terminera son examen de la conception des contrôles internes à l'égard de l'information financière pour PEER 1 et évaluera son efficacité. Les regroupements d'entreprises en 2013 décrits sous la rubrique « Analyse des flux de trésorerie » du présent rapport de gestion présentent un résumé de l'information financière concernant la répartition préliminaire du prix d'achat, les actifs acquis et les passifs pris en charge ainsi que d'autres informations concernant l'incidence des activités de PEER 1 sur les résultats consolidés de la Société.

INCERTITUDES ET PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

La présente section donne un aperçu des risques généraux ainsi que des risques particuliers auxquels COGECO et ses filiales sont exposées, lesquels sont susceptibles d'avoir une incidence importante sur la situation financière, les résultats opérationnels ou les activités de la Société. Elle ne vise pas à décrire toutes les éventualités ni tous les facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur la Société ou sur ses activités à quelque moment que ce soit. De plus, les risques et incertitudes décrits dans la présente section peuvent se matérialiser ou ne pas se matérialiser, évoluer différemment des prévisions ou entraîner des conséquences autres que celles qui sont prévues actuellement.

COGECO suit un processus continu de gestion des risques comprenant une évaluation trimestrielle des risques auxquels la Société et ses filiales sont exposées, sous la surveillance du comité d'audit. Dans le cadre de ce processus, la Société s'efforce de définir les risques susceptibles d'avoir une incidence importante sur la situation financière, les résultats opérationnels ou les activités de la Société et de les réduire de manière proactive en prenant des mesures raisonnables et appropriées selon les circonstances. La présente section reflète les opinions actuelles de la direction concernant les incertitudes et les principaux facteurs de risque.

Nous menons nos activités dans des secteurs hautement concurrentiels qui connaissent une rapide évolution sur le plan technologique. Notre compétitivité dans un ou plusieurs de nos secteurs de marché pourrait par conséquent diminuer à l'avenir.

Les secteurs dans lesquels nous exerçons nos activités sont très compétitifs, et nous prévoyons que la concurrence livrée par un certain nombre de sources s'accentuera. Plusieurs technologies de transmission terrestre et par satellite sont actuellement offertes pour toute une gamme de services de communications électroniques pour la maison et les établissements commerciaux présentant divers degrés de flexibilité et d'efficacité, exerçant ainsi une concurrence sur les télécommunications par câble.

Certains de nos concurrents exercent leurs activités depuis plus longtemps, disposent de ressources beaucoup plus importantes sur les plans financier, technique et du marketing, notamment, ont une marque mieux reconnue et un plus grand bassin de clientèle. Ces concurrents pourraient être en mesure de s'adapter plus rapidement aux technologies nouvelles et émergentes et à la fluctuation des exigences des clients, et pourraient également être en mesure de mettre au point des services comparables ou supérieurs à ceux que nous offrons, à des

prix plus concurrentiels. L'incapacité à retenir notre clientèle existante, à accroître notre bassin de clientèle et à maintenir et faire croître nos marges opérationnelles pourrait avoir des conséquences défavorables sur nos activités et nos résultats opérationnels.

Au Canada, dans le secteur de la câblodistribution, nous subissons actuellement, dans nos zones de service, une concurrence livrée principalement par quelques importants fournisseurs de services de communications électroniques intégrés :

- BCE Inc. (« Bell »), notre principal concurrent, offre une gamme complète de services concurrentiels de téléphonie, de communication de données et de télévision à des clients résidentiels et commerciaux dans les provinces de Québec et d'Ontario grâce à une combinaison de plates-formes, soit une plate-forme filaire fixe, une plate-forme terrestre mobile sans fil et une plate-forme satellite.

- Société TELUS Communications (« TELUS ») livre concurrence à tous nos services dans la région du Bas-Saint-Laurent de la province de Québec.

- Shaw Direct, fournisseur de service de radiodiffusion directe par satellite de Shaw Communications inc. (« Shaw »), livre une concurrence afin d'augmenter le nombre de clients de ses services de télévision à l'échelle de la zone de couverture de Cogeco Câble.

- Rogers Communications sans fil inc., exploitant d'un réseau de télécommunications mobiles en Ontario et au Québec et propriétaire d'un réseau sans fil à large bande en partenariat avec Bell.

- Vidéotron Ltée (« Vidéotron »), une filiale indirecte de Québecor inc., offre des services de télécommunications concurrentiels dans notre zone de couverture au Québec et effectue une mise en marché active de ses services de télécommunications mobiles dans cette province.

D'autres exploitants de services de télécommunications mobiles sans fil évolués, comme Wind et Public Mobile, sont également actifs sur le marché, en Ontario et au Québec. Dans notre zone de couverture, nous faisons également concurrence à d'autres fournisseurs de services de télécommunications, dont des tierces parties qui utilisent nos installations filaires, au tarif applicable au service d'accès à Internet par un tiers. De plus, le gouvernement fédéral du Canada entend offrir une bande de spectre additionnelle à l'échelle nationale en 2014, dans le but d'accroître le niveau de concurrence pour les services de télécommunications mobiles, y compris les services de Téléphonie et d'Internet.

Nous offrons des duos et des trios de services au Canada comprenant plusieurs combinaisons de services de Télévision, d'IHV et de Téléphonie à des tarifs attrayants, mais nous n'offrons pas de « quatuors » comprenant les communications mobiles, car nous n'offrons pas le service de Téléphonie et le service Internet mobiles. Au fur et à mesure que les marchés évolueront et que les services de télécommunications mobiles deviendront une solution de rechange plus économique que les services filaires conventionnels, nous pourrions devoir ajouter des composantes de mobilité à nos offres groupées, au moyen d'ententes appropriées relatives à des réseaux mobiles virtuels conclues avec des entreprises de télécommunications mobiles existantes ou futures ou au moyen de nouvelles solutions. Nous pourrions ne pas être en mesure de conclure des ententes appropriées relatives à des réseaux mobiles virtuels en temps opportun ou de trouver des solutions de rechange appropriées en matière de mobilité qui pourraient être requises pour demeurer concurrentiels à l'avenir. De plus, les acquisitions d'immobilisations et les charges opérationnelles qui pourraient s'avérer nécessaires pour offrir des quatuors de services et des services mobiles pourraient ne pas être contrebalancées par les produits supplémentaires que ces nouvelles offres groupées ou ces services mobiles pourraient générer, ce qui pourrait se traduire par une pression à la baisse sur les marges opérationnelles.

En ce qui a trait aux services de câblodistribution américains, la concurrence est fragmentée et diffère selon la zone géographique. Notre principal concurrent pour les services de télévision est le satellite de radiodiffusion directe, et notre principal concurrent pour les services IHV est le DSL (ligne d'abonné directe). D'importants efforts de commercialisation et des tarifs audacieux de la part de nos concurrents, ainsi qu'un accroissement de la présence des compagnies de téléphone locales et des services publics d'électricité livrant concurrence sur nos marchés, pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à conserver nos clients. Nos services de téléphonie se heurtent à la concurrence des entreprises locales de services locaux titulaires (les « ESLT ») et d'autres fournisseurs tels que les fournisseurs de services cellulaires et les fournisseurs de services de communication et de voix sur IP, comme Vonage.

Dans le secteur de la câblodistribution au Canada et aux États-Unis, nous nous heurtons actuellement à la concurrence des services par contournement comme Netflix, Google TV, Apple TV, Hulu et Samsung, lesquels gagnent en popularité auprès des clients. La disponibilité de ces services et d'autres services par contournement pourrait pousser nos clients des services de Télévision à visionner de plus en plus de contenu télévisuel à partir de leur connexion à large bande plutôt que par leurs services de connexion vidéo traditionnels, et à visionner moins de contenu de télévision sur demande offert par les câblodistributeurs. Nous ne pourrons peut-être pas compenser la perte de produits liée à cette migration.

Dans les activités de Services aux entreprises du secteur de la câblodistribution, nous livrons une concurrence directe à des fournisseurs de serveurs gérés et attitrés ainsi qu'à des fournisseurs de structure informatique en nuage et à plusieurs fournisseurs régionaux et de moindre envergure. Nous devons également composer avec la concurrence en matière de services de réseau de la part d'un certain nombre d'entreprises de télécommunications conventionnelles, y compris Bell, Rogers, TELUS et MTS Allstream, qui offrent toutes une gamme de services semblable à la nôtre. Dans une moindre mesure, nous livrons également concurrence à des fournisseurs de services de co-implantation et de services gérés connexes à l'échelle régionale, nationale et internationale à qui s'ajoutent les fournisseurs de services complets impartis. En ce qui concerne les services de technologies de l'informatique gérées et de services liés à l'infrastructure, nous subissons la concurrence de grandes entreprises intégrales autant que de petites entreprises spécialisées. Bien que la direction considère que la concurrence en ce qui concerne les activités de Services aux entreprises du secteur de la câblodistribution soit pour le moment moins intense que ne peut l'être la concurrence en matière de services câblodistribution, d'IHV et de téléphonie, nous pourrions ne pas réussir à répondre à la demande, ou à nous démarquer des concurrents dans ce secteur du marché. L'intensification de l'offre par rapport à la demande en ce qui a trait à ces services pourrait exercer une pression à la baisse sur les prix, ce qui pourrait nuire à nos marges opérationnelles.

Nous pourrions ne pas être en mesure de transférer à nos clients les hausses additionnelles du coût lié à la programmation, ce qui pourrait nuire à nos marges opérationnelles et à nos activités.

Le rendement financier de nos activités dépend largement de notre capacité à générer continuellement une marge opérationnelle en exerçant un contrôle étroit des charges opérationnelles. Les frais d'affiliation que nous versons aux fournisseurs de services audio et de programmation télévisuelle sont le principal facteur de telles charges opérationnelles. Les futures hausses ou la volatilité de ces ententes de frais pourraient avoir une incidence défavorable sur nos charges opérationnelles. Nos activités et nos résultats opérationnels pourraient ainsi être touchés de façon défavorable à l'avenir à mesure que les contrats d'affiliation devront être renouvelés.

Le marché canadien des services de contenu audio et vidéo se caractérise par un degré élevé d'intégration des fournisseurs et des rigidités structurelles imposées par le cadre réglementaire du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC ») en matière de distribution de radiodiffusion. Depuis l'acquisition de plusieurs entreprises de télévision spécialisées et de télévision payante plus tôt cette année, Bell contrôle actuellement plus de 40 % de nos paiements liés aux affiliations des services de programmation pour les activités de câblodistribution au Canada aux tarifs de gros actuels. Bien qu'en général nous ayons été en mesure de conclure des ententes de distribution satisfaisantes avec des fournisseurs de services de programmation canadiens jusqu'à présent, rien ne garantit que nous serons en mesure de maintenir nos ententes actuelles, ou de conclure de nouvelles ententes favorables sur le plan économique, et que les coûts liés à la programmation n'augmenteront pas davantage au cours des prochaines années. De plus, les fournisseurs de services de programmation intégrés verticalement pourraient modifier d'autres modalités importantes des ententes de distribution, privilégier davantage leurs propres services en qui a trait à la diffusion de leur contenu à des distributeurs concurrents, ou faire des pressions pour accroître la diffusion de leur contenu sur Internet dans les années à venir.

Nous pourrions faire l'objet d'arbitrations futures ou d'autres poursuites administratives ou réglementaires relatives aux fournisseurs de services de programmation canadiens qui pourraient nous aider à négocier des modalités d'affiliation raisonnables, nous contraindre à payer des frais liés à la programmation, ou autrement nous soumettre à des conditions de concurrence défavorables. Toute hausse de coûts de cet ordre pourrait nuire à nos activités si elle ne peut être transférée à nos clients ou compromet autrement nos marges opérationnelles.

Au cours des dernières années, le secteur de la câblodistribution aux États-Unis a connu une croissance rapide du coût lié à la programmation, en particulier pour la programmation sportive et la retransmission de la programmation de radiodiffusion. Cette escalade pourrait se poursuivre et rien ne garantit que nous serons en mesure de transférer les hausses des coûts liés à la programmation à nos clients, ce qui nuirait à nos flux de trésorerie et à nos marges opérationnelles. De plus, à mesure que nous améliorons la capacité en matière de canaux de nos systèmes et ajoutons de la programmation à notre offre de services de base, de services élargis et de services numériques, nous pourrions faire face à d'autres contraintes du marché relativement à notre capacité à transférer les coûts liés à la programmation aux clients, ce qui pourrait nuire à notre rentabilité.

De plus, nous sommes exposés, aux États-Unis, au resserrement des exigences financières et autres exigences des télédiffuseurs afin d'obtenir le consentement requis pour la transmission de la programmation de télédiffusion à nos clients. Nous obtenons la plus grande partie de notre programmation de télédiffusion grâce à des ententes de retransmission. La plupart des ententes exigent le paiement d'un prix fixe par client pour la retransmission du signal primaire du télédiffuseur. Dans certains cas, ces ententes prévoient l'échange d'autres types de contreparties, comme des espaces publicitaires limités, la distribution de signaux de multidiffusion, ou, le cas échéant, des frais de lancement de VSD restreints. Nous prévoyons être assujettis à des demandes financières continues de la part de télédiffuseurs en échange de leur consentement nécessaire à la retransmission de la programmation de télédiffusion à nos clients. Nous ne pouvons prédire l'incidence de ces négociations, ni l'effet qu'aurait notre incapacité à obtenir les consentements requis sur nos activités opérationnelles.

Nous pourrions ne pas être en mesure de mettre de l'avant nos stratégies d'affaire avec succès dans le secteur de la câblodistribution.

Nos stratégies d'affaires sont axées sur :

- l'élargissement de l'offre de services et amélioration des services et des offres groupées;
- l'amélioration des réseaux;
- l'amélioration de l'expérience client et des processus d'affaires;
- le maintien d'une gestion solide du capital et d'un contrôle rigoureux des dépenses.

Nous pourrions ne pas être en mesure de mettre de l'avant ces stratégies, ou de les appliquer pleinement, ni de réaliser leurs résultats attendus sans engager des coûts importants. De plus, de nombreux facteurs indépendants de notre volonté pourraient nuire à notre capacité à appliquer pleinement ces stratégies, y compris des problèmes d'exploitation, une hausse des charges opérationnelles, des faits nouveaux en matière de réglementation, la conjoncture générale ou locale, l'intensification de la concurrence, les changements technologiques ou les autres facteurs décrits à la présente rubrique « Incertitudes et principaux facteurs de risque ».

Nous pourrions également être contraints de faire des dépenses d'investissement ou d'autres investissements qui pourraient avoir une incidence sur nos stratégies d'affaires dans la mesure où nous sommes dans l'incapacité d'obtenir du financement additionnel selon des modalités acceptables ou de générer des fonds à l'interne pour répondre à ces exigences. Toute défaillance importante dans la mise en œuvre de nos stratégies pourrait nuire à notre réputation, à nos activités, à notre situation financière, à nos occasions d'affaires et à nos résultats opérationnels, ainsi qu'à notre capacité à respecter nos obligations, y compris notre capacité à rembourser notre dette.

Nos activités canadiennes sont assujetties à d'importantes modifications de politiques et de règlements gouvernementaux. Les modifications aux règlements et politiques pourraient nuire à nos activités, à notre situation financière, à nos occasions d'affaires et aux résultats de notre exploitation canadienne.

Au Canada, nos activités de communications électroniques et de télécommunications par câble sont soumises à des politiques et des règlements gouvernementaux vigoureux. Les lois et règlements canadiens régissent l'émission, la modification, le renouvellement, le transfert, la suspension, la révocation et la propriété de licences de programmation et de distribution de télédiffusion. En ce qui concerne la distribution, les règlements régissent notamment la distribution de services de programmation canadiens et étrangers, les priorités en matière de distribution et d'accès à la distribution, la résolution de conflits relatifs aux modalités de la distribution de services de programmation canadiens et l'apport financier requis pour le financement de la programmation canadienne. D'importantes restrictions limitent la capacité des entreprises non canadiennes à détenir ou à contrôler des licences de télédiffusion et de télécommunications au Canada, en dépit du fait que le gouvernement fédéral ait récemment levé les restrictions en matière de propriété étrangère imposées aux entreprises de télécommunications disposant de moins de 10 % du total des produits du marché des télécommunications au Canada. Ces changements pourraient donner lieu à une concurrence plus forte de la part des nouveaux joueurs dans ce secteur au Canada ou à une augmentation des investissements ou des ressources financières provenant d'investisseurs non canadiens visant à soutenir les activités concurrentielles des nouveaux venus sur le marché des télécommunications au Canada.

Nos activités de distribution de radiodiffusion et de télécommunications (y compris le service d'accès Internet) sont essentiellement réglementées en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion* du Canada (la « *Loi sur la radiodiffusion* ») et de la *Loi sur les télécommunications* du Canada (la « *Loi sur les télécommunications* »), respectivement, et de leurs règlements afférents. Le CRTC, qui administre la *Loi sur la radiodiffusion* et la *Loi sur les télécommunications*, a le pouvoir d'octroyer, de modifier, de suspendre, de révoquer et de renouveler les licences de radiodiffusion, d'approuver certaines modifications à l'égard de la propriété et du contrôle des sociétés, et d'établir des règlements et des politiques conformes à la *Loi sur la radiodiffusion* et à la *Loi sur les télécommunications*, sous réserve de certaines directives du Cabinet fédéral. De plus, les lois canadiennes régissant les communications, la propriété intellectuelle, la protection des données, la confidentialité des renseignements personnels, les pourriels, le commerce en ligne, le marketing direct, et la publicité numérique ainsi que l'utilisation des archives publiques s'imposent de plus en plus depuis ces dernières années. Les lois et règlements canadiens, existants et proposés, y compris les modifications à la façon dont ces lois et règlements sont interprétés par les tribunaux canadiens, américains et étrangers, pourraient restreindre notre collecte et notre utilisation de certains types de renseignements.

Des modifications au cadre réglementaire canadien, en particulier les lois, les règlements et les politiques qui régissent nos secteurs d'activités, nos restrictions en matière de propriété étrangère, les modalités de nos licences, l'octroi de nouvelles licences, y compris des licences de spectre additionnel à nos concurrents, le regroupement de services ou des modifications à l'égard du traitement de la déduction fiscale liée aux dépenses de publicité, pourraient nuire de façon significative à nos activités (y compris les concurrents avec qui nous rivalisons et la façon dont nous offrons nos produits et services), à notre situation financière, à nos occasions d'affaires et à nos résultats opérationnels. De plus, nous pourrions devoir engager des coûts plus élevés pour nous conformer aux lois et aux règlements nouveaux ou existants, et pour payer les pénalités en cas de défaillance. Il est difficile de prévoir quelle forme prendront les lois, règles et règlements canadiens adoptés lorsqu'ils seront promulgués, ou la façon dont ils seront interprétés par les tribunaux appropriés, ou la mesure dans laquelle d'éventuelles modifications nous nuiront.

Nos activités américaines sont assujetties à des lois et règlements gouvernementaux importants. Les lois et règlements applicables, et les changements qui y sont apportés, pourraient nuire à nos activités en faisant augmenter nos dépenses.

Les gouvernements fédéral, d'États et locaux des États-Unis régissent de manière importante le secteur des services de télévision et pourraient resserrer la réglementation des secteurs des services Internet et de VoIP. La réglementation actuelle du secteur de la câblodistribution a accru les frais administratifs et les charges opérationnelles et limité les produits des réseaux de câblodistribution. Les sociétés de télécommunications par câble sont soumises, entre autres, à ce qui suit :

- une réglementation relative à la protection de la vie privée des abonnés;
- une réglementation relative à la limitation des tarifs;
- des exigences, dans certaines circonstances, en matière de diffusion d'une station de radiodiffusion locale par un réseau de câblodistribution ou d'obtention d'une approbation pour diffuser une station de radiodiffusion locale ou éloignée;
- des règles pour les renouvellements ou les transferts de franchise;
- une réglementation concernant le contenu de la programmation offerte aux clients;
- la façon dont les forfaits de programmation sont commercialisés auprès des clients;
- l'utilisation d'installations de réseaux de câblodistribution par les autorités locales d'attribution de franchises, le public et des entités non liées;
- des limites relatives à la propriété de réseaux de câblodistribution et des exigences en matière d'accès à la programmation;
- le paiement de redevances de franchises auprès des autorités d'attribution de franchises;
- le paiement de cotisations aux services universels fédéraux pour tout produit tiré des utilisateurs finaux provenant des services de télécommunications interétatiques et internationaux et des télécommunications tarifées fournies à un tiers, et le paiement d'autres droits de télécommunications étatiques et fédéraux;
- d'autres exigences réglementaires couvrant diverses zones d'exploitation telles que l'égalité d'accès à l'emploi, les normes techniques et les exigences relatives au service à la clientèle.

La *Federal Communications Commission* (la « FCC ») et le Congrès américain continuent d'être préoccupés par le fait que les augmentations des tarifs de câblodistribution sont supérieures à l'inflation et, par conséquent, il se pourrait que la FCC ou le Congrès américain imposent des restrictions quant à la capacité des câblodistributeurs à mettre en œuvre des hausses tarifaires. Si nous sommes dans l'impossibilité d'augmenter nos tarifs pour répondre à la hausse des coûts, cela pourrait avoir un effet défavorable important sur notre situation financière et nos résultats opérationnels.

De plus, nous pourrions être désavantagés de façon significative si nous demeurons assujettis à des contraintes juridiques et réglementaires qui ne s'appliquent pas de façon égale à nos concurrents. La FCC a récemment adopté des règles visant à s'assurer que le processus d'attribution de franchises locales ne nuise pas de façon déraisonnable à l'entrée sur le marché et plusieurs États ont promulgué des lois pour faciliter les obligations en matière d'attribution de franchises pour les nouveaux venus. Ces changements de règlementation apportés par la FCC et par plusieurs États profiteront à nos concurrents. De plus, le Congrès et la FCC examinent à l'heure actuelle diverses formes de réglementation ayant trait à « l'impartialité des réseaux », ce qui pourrait avoir comme incidence de limiter notre capacité à gérer notre réseau de manière efficiente.

Au Canada, les plus grands réseaux de câblodistribution que nous exploitons sont assujettis à des renouvellements de licences et à des zones de desserte de câblodistribution non exclusifs.

Au Canada, les plus grands réseaux de câblodistribution que nous exploitons sont assujettis par le CRTC à des renouvellements périodiques de licences. La durée maximale d'une licence est de sept ans. Bien que les licences octroyées par le CRTC soient habituellement renouvelées dans le cours normal des activités au moment de la demande par le titulaire de la licence, à l'exception des cas d'infractions graves et répétées aux conditions et règlements par le titulaire de la licence, rien ne garantit que la durée maximale de renouvellement sera octroyée, ni que les modalités de renouvellements de la licence ne seront pas assorties de conditions ou d'attentes nouvelles ou modifiées. Les zones de desserte de câblodistribution au Canada ne sont pas exclusives. L'existence d'un ou de plusieurs câblodistributeurs exerçant ses activités dans le même territoire pourrait nuire à notre croissance, à notre situation financière et à nos résultats opérationnels en introduisant de la concurrence ou en intensifiant la concurrence actuelle.

Les câblodistributeurs exploités par Atlantic Broadband font l'objet d'accords de franchise exclusive qui pourraient ne pas être renouvelés ou être résiliés, et qui ne sont pas exclusifs à Atlantic Broadband.

Le non-renouvellement d'un accord de franchise exclusive pourrait nuire aux activités d'Atlantic Broadband dans un marché clé. Les câblodistributeurs exercent habituellement leurs activités aux termes d'accords de franchise exclusive aux États-Unis. Plusieurs des accords de franchise établissent de vastes exigences en matière d'installations et de service, ainsi que des normes spécifiques au chapitre du service à la clientèle et des sanctions pécuniaires en cas de défaillance. Dans plusieurs cas, la franchise peut être résiliée si le franchisé contrevient aux dispositions importantes établies dans l'accord de franchise qui régit les activités du câblodistributeur. Les franchises sont habituellement attribuées pour une durée fixe et doivent être renouvelées périodiquement. Les autorités d'attribution de franchises locales pourraient refuser d'accorder un renouvellement si le rendement passé ou la proposition d'exploitation éventuelle sont considérés comme inadéquats. Les autorités d'attribution de franchises exigent souvent des concessions ou d'autres formes d'engagement à titre de condition au renouvellement. Dans certains cas, des franchises n'ont pas été renouvelées au moment de leur expiration, et Atlantic Broadband a exercé ses activités en vertu soit d'accords d'exploitation temporaires, soit de prorogations de facto des accords échus durant la négociation des modalités de renouvellement avec les autorités d'attribution de franchises locales. Rien ne garantit qu'Atlantic Broadband sera en mesure de se conformer à toutes les dispositions importantes de ses accords de franchise. De plus, même si Atlantic Broadband a toujours renouvelé ses franchises sans engager de frais importants, rien ne garantit qu'Atlantic Broadband sera en mesure de renouveler ses franchises à l'avenir, ou de les renouveler selon des modalités aussi avantageuses. La résiliation ou l'échec répété d'un renouvellement de franchise pourrait nuire aux activités d'Atlantic Broadband dans la zone géographique visée.

Les réseaux de câblodistribution d'Atlantic Broadband exercent leurs activités en vertu de franchises non exclusives octroyées par les autorités d'attribution de franchises locales. Par conséquent, les autorités d'attribution de franchises locales peuvent octroyer des franchises additionnelles à des concurrents dans la même zone géographique. Dans certains cas, les services publics municipaux peuvent livrer à Atlantic Broadband une concurrence en toute légalité, sans obtenir de franchise de la part des autorités d'attribution de franchises.

Nos services de Télévision numérique, d'IHV et de Téléphonie pourraient être vulnérables à une perturbation étendue.

Au Canada, nous distribuons nos services de Télévision numérique, d'IHV et de Téléphonie par l'intermédiaire de quatre principales têtes de ligne et de plusieurs têtes de ligne de moindre importance dans notre réseau de câblodistribution. Même si nous disposons d'un système d'appoint pour la retransmission par l'entremise d'une autre tête de ligne ou d'une tête de ligne mobile, dans l'éventualité où l'une de nos têtes de ligne ferait défaut, le transfert vers une autre tête de ligne pourrait prendre du temps, et occasionner d'éventuels retards de transmission importants. Aux États-Unis, nous distribuons nos services de Télévision numérique, d'IHV et de Téléphonie par l'intermédiaire de cinq principales têtes de ligne et de plusieurs têtes de ligne de moindre importance, et aucun système de retransmission n'est en place. Malgré les nombreux sites de rechange ou d'appoint d'urgence, une défaillance de nos têtes de ligne pourrait nous empêcher d'offrir certains de nos services dans une partie de notre réseau jusqu'à ce que nous ayons mis en place des solutions de rechange ou corrigé la défaillance, ce qui pourrait causer une grande insatisfaction chez les clients et entraîner une perte de produits et d'éventuels procès civils, selon la gravité de la panne.

Nous pourrions avoir à essuyer une hausse des coûts liés à l'accès à des structures de soutènement essentielles à notre réseau de câblodistribution.

Nous devons avoir accès aux structures de soutènement hydroélectriques et téléphoniques et obtenir auprès des municipalités le droit de déployer notre réseau de câblodistribution. Lorsque l'accès aux structures de téléphone dans notre zone de couverture du Canada ne peut être obtenu, nous pourrions déposer une demande auprès du CRTC pour obtenir un droit d'accès en vertu de la *Loi sur les télécommunications* du Canada. Nous avons conclu des accords détaillés d'accès aux structures de soutènement avec toutes les principales sociétés hydroélectriques et toutes les principales sociétés de télécommunications dans les territoires que nous desservons. Dans l'éventualité où nous ne serions pas en mesure de générer des fonds suffisants ou d'obtenir du financement additionnel selon des modalités

raisonnables dans le but de couvrir les coûts liés à l'obtention d'un tel accès, rien ne garantit que nous pourrons réaliser nos stratégies d'affaires, et nos activités, notre situation financière, nos résultats opérationnels, notre réputation et nos occasions d'affaires pourraient être compromis.

La migration de nos clients de la téléphonie filaire vers la téléphonie mobile pourrait nous nuire.

La récente tendance à la migration vers la téléphonie mobile ou au phénomène de « cord cutting » (couper le cordon, en français) (lorsque les utilisateurs résilient leur contrat de téléphonie filaire pour se tourner vers les services de téléphonie mobile exclusivement) s'explique essentiellement par l'augmentation du taux de pénétration de la téléphonie mobile en Amérique du Nord et par les diverses offres illimitées lancées par les exploitants de services de téléphonie mobile. Pour le moment, nous n'offrons pas de services mobiles et, par conséquent, une intensification de la migration vers les solutions de téléphonie mobile pourrait nuire grandement à nos activités, à notre situation financière, à nos occasions d'affaires et à nos résultats opérationnels.

Nous dépendons d'un nombre restreint de fournisseurs tiers en ce qui a trait à certains de nos services de câblodistribution. Une rupture de l'approvisionnement pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos activités de services de câblodistribution, notre situation financière et nos résultats opérationnels.

Au Canada et aux États-Unis, nous dépendons d'un accord à long terme conclu avec la Société TELUS Communications et IDT, respectivement, en ce qui a trait aux services de téléphonie offerts à notre clientèle résidentielle et commerciale.

Au Canada et aux États-Unis, nous dépendons également de fournisseurs tiers, tels que Motorola, Pace et Cisco, pour certains services, matériel et appareils spécialisés qui sont essentiels au bon fonctionnement de nos activités. Ces services et ce matériel comprennent des décodeurs, des services de téléphonie, des modems câbles et des modems téléphoniques, des serveurs et des routeurs, la fibre optique, des commutateurs téléphoniques, des liaisons interurbaines, des structures de soutènement, des logiciels, un réseau fédérateur de télécommunications pour l'accès Internet et les services de téléphonie ainsi que des services liés à la construction pour l'élargissement et l'amélioration des réseaux de câblodistribution et des réseaux téléphoniques. Ces services et ce matériel sont offerts par un nombre limité de fournisseurs.

Nous dépendons également d'un nombre restreint de tiers pour fournir certains services de programmation et de facturation. Rien ne garantit que nous serons en mesure de conclure ou de renouveler des accords avec les fournisseurs de programmation, et le cas échéant, selon des modalités qui nous satisfont. De plus, nous dépendons d'entrepreneurs tiers pour la construction d'installations dans les zones où le nombre de nouvelles habitations est en croissance.

Si aucun fournisseur ne peut nous fournir le matériel ou les services dont nous avons besoin ou qui respectent les normes de télécommunications et d'Internet en évolution ou qui sont compatibles avec nos autres logiciels et matériel, nos activités de services de câblodistribution, notre situation financière et nos résultats opérationnels pourraient en souffrir considérablement. De plus, si nous nous trouvions dans l'incapacité d'obtenir du matériel, des logiciels, des services ou d'autres éléments cruciaux en temps opportun et à un coût acceptable, notre capacité à offrir nos produits et nos services et à déployer nos services avancés pourrait être retardée et nos activités, notre situation financière et nos résultats opérationnels pourraient subir d'importantes conséquences défavorables.

Nous dépendons de fournisseurs tiers de services publics d'électricité en ce qui concerne certains de nos services aux entreprises. Une rupture de l'approvisionnement pourrait nuire grandement à nos activités de services aux entreprises, à notre situation financière et à nos résultats opérationnels.

Nous dépendons de fournisseurs tiers de services publics d'électricité dans les zones géographiques dans lesquelles nous exerçons nos activités. Au Québec et en Ontario, zones dans lesquelles nos centres de données informatiques canadiens sont concentrés, nous dépendons d'Hydro-Québec et d'Ontario Hydro en matière de services publics d'électricité. Dans d'autres endroits dans lesquels sont installés nos centres de données informatiques, nous dépendons également des fournisseurs locaux de services publics d'électricité. Des pannes de courant prolongées pourraient nous empêcher d'offrir certains de nos services dans l'ensemble de notre réseau, jusqu'à ce que nos fournisseurs de services publics d'électricité aient résolu le problème, ce qui pourrait causer une grande insatisfaction chez les clients, une perte de produits et d'éventuels procès civils.

Nous dépendons de nos systèmes de technologie de l'information et de ceux de certains tiers. L'incapacité d'améliorer nos systèmes, ou de les protéger contre une infraction à la sécurité ou une catastrophe naturelle, pourrait nuire à notre situation financière et à nos résultats opérationnels.

Nos activités quotidiennes dépendent largement de systèmes de technologie de l'information, y compris ceux fournis par certains fournisseurs tiers. Les communications électroniques reposent de plus en plus sur une technologie, des appareils, des systèmes de contrôle et des logiciels de sécurité de pointe afin d'assurer un accès conditionnel, une facturation adéquate et l'intégrité du service. La technologie de la sécurité et des systèmes commerciaux est fournie à l'échelle mondiale par un nombre restreint de fournisseurs internationaux sur une base de propriété intellectuelle protégée. Nous dépendons de l'efficacité de cette technologie pour bon nombre de nos services. Dans la mesure où ces fournisseurs ne sont pas en mesure d'offrir des solutions technologiques de façon rentable et en temps opportun, nous pourrions être dans l'incapacité à parer ou à réagir efficacement aux atteintes à la sécurité.

L'incapacité à maintenir et à améliorer nos systèmes de technologie de l'information existants ou à obtenir de nouveaux systèmes pour répondre à la croissance de la clientèle ou pour appuyer de nouveaux produits et services pourrait également avoir une incidence défavorable sur notre capacité à attirer de nouveaux clients, à retenir les clients actuels, à produire des factures précises en temps opportun, à générer une croissance des produits et à gérer les charges opérationnelles, ce qui pourrait nuire à nos résultats financiers et à notre situation financière. De plus, bien que nous disposions de plans de reprise après sinistre et de continuité de l'exploitation, en cas de catastrophes naturelles, de quarantaine, de pannes de courant, d'actes de terrorisme, d'intrusions, de piratage informatique ou d'autres altérations de données, une atteinte à la sécurité, une catastrophe ou une violation de la sécurité de nos sites Internet pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre réputation, nos activités, nos occasions d'affaires, notre situation financière, nos résultats opérationnels et la

compétitivité de notre offre de services. De plus, nous ne sommes pas assurés contre les pertes de données, le piratage ni le brouillage malveillant touchant nos communications et nos systèmes électroniques ni contre les pertes découlant des désastres naturels qui pourraient toucher les réseaux de câble ou de fibre ou les centres de données informatiques.

De plus, comme le trafic fondé sur IP continue de s'intensifier très rapidement sur nos réseaux et que de nouveaux systèmes, logiciels, matériel et technologies sont déployés de façon accélérée afin de gérer cette hausse du trafic, le risque de faire face à des problèmes techniques imprévus, d'interruptions de services et de délais de remise en état est accru, et les menaces d'introduction de logiciels malveillants, de piratage ou d'autres types d'intrusions sont accentuées.

Une atteinte à la sécurité de nos technologies de l'information, la perte de données sur les clients ou une perturbation du système pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre réputation.

Nos activités dépendent de nos systèmes de traitement de la paie, de transactions, de finances, de comptabilité et d'autres systèmes de traitement de données. Nous comptons sur ces systèmes pour traiter quotidiennement un grand nombre de transactions. Toute infraction à la sécurité de nos systèmes ou processus d'affaires pourrait avoir une incidence sur l'information sur les clients, ce qui pourrait entraîner d'éventuelles pertes commerciales. Le fait que l'un ou l'autre de ces systèmes ne fonctionne pas correctement ou devienne indisponible pourrait éventuellement causer une perte de contrôle des données sur les clients et entraîner une perte financière, une perturbation de nos activités, une responsabilité envers les clients, une intervention réglementaire, ou porter atteinte à notre réputation.

De plus, toute question de confidentialité des données, que ce soit l'accès non autorisé ou la perte de données sur les clients ou les employés, pourrait entraîner une éventuelle perte commerciale, entacher notre réputation sur le marché et donner lieu à des poursuites, des interventions réglementaires et des pénalités. Notre investissement continu dans la sécurité de nos systèmes de technologie de l'information, nos efforts continus pour améliorer le contrôle de nos systèmes de technologie de l'information, le perfectionnement de nos processus d'affaires et l'amélioration de notre culture en matière de sécurité de l'information pourraient ne pas suffire à prévenir les tentatives d'enfreindre nos accès de sécurité ou d'accéder sans autorisation à de l'information confidentielle, délicate ou exclusive. De plus, dans l'éventualité d'une catastrophe, qu'elle soit naturelle ou causée par l'homme, notre capacité de protéger notre infrastructure, y compris les données sur les clients, et de poursuivre les activités, pourrait être gravement hypothéquée. Nos plans et stratégies de reprise après sinistre et de continuité de l'exploitation pourraient ne pas suffire à atténuer les effets d'une catastrophe. Une atteinte à notre sécurité, un accès non autorisé à l'information confidentielle ou une catastrophe pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos activités et nos résultats opérationnels.

Des pratiques Internet malveillantes et abusives pourraient nuire à nos services IHV.

Nos clients des services IHV utilisent notre réseau pour accéder à Internet et, par conséquent, nous pourrions – ou les clients pourraient – être victimes d'activités illégales, malveillantes et abusives courantes sur Internet, comme l'envoi en masse de messages publicitaires non sollicités (pourriels), les attaques par déni de service (attaques visant à rendre un réseau indisponible pour ses utilisateurs visés) et la dissémination de virus et de vers informatiques, et d'autres logiciels destructeurs ou perturbateurs. Ces activités pourraient avoir des conséquences néfastes sur notre réseau et sur nos clients, y compris la détérioration du service, un volume excessif d'appels aux centres d'appels et des dommages à notre matériel et à nos données, ainsi qu'à ceux de nos clients. D'importants incidents pourraient entraîner une insatisfaction de la clientèle, et finalement une perte de clients ou de produits, outre la hausse des coûts pour servir nos clients et protéger notre réseau. Toute perte importante de données, de clients ou de produits, ou une hausse marquée du coût du service offert à ces clients pourrait entacher notre réputation et nuire à nos activités, à notre rentabilité, à notre situation financière et à nos résultats opérationnels.

Nous pourrions ne pas être en mesure de protéger nos services contre le piratage, ce qui pourrait nuire à notre bassin de clientèle et mener à un éventuel recul des produits.

Même si nous avons recours à une technologie de cryptage pour protéger nos signaux de câblodistribution contre l'accès non autorisé et pour contrôler l'accès à la programmation en fonction de l'abonnement aux forfaits, nous pourrions ne pas être mesure de protéger nos services de câblodistribution, d'Internet et de téléphonie contre le piratage. Dans l'éventualité où nous serions incapables d'empêcher l'accès non autorisé à nos services de programmation de télévision analogique et numérique et d'accès Internet, notre bassin de clientèle pourrait subir des conséquences néfastes et nos produits pourraient diminuer. De plus, le degré de piratage de signaux de télévision et la pénétration réelle de services de télévision illicites dans les ménages compris dans nos zones de couverture peuvent également avoir une incidence importante sur nos activités et la compétitivité de nos offres de services.

Nous pourrions souffrir des fluctuations des taux d'intérêt.

La plupart de nos résultats financiers sont présentés en dollars canadiens, et une tranche importante de notre chiffre d'affaires et de nos coûts opérationnels est libellée en monnaies autres que le dollar canadien, en particulier en dollars américains, et en livre sterling. Aux fins de la communication de l'information financière, toute variation de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain ou à la livre sterling au cours d'une période donnée de présentation de l'information financière donnerait lieu à un profit ou une perte de change à la conversion en dollars canadiens de tout passif non couvert libellé en monnaie étrangère. Par conséquent, notre résultat et la dette présentés pourraient varier considérablement en raison des profits ou des pertes de change. De fortes variations des valeurs relatives des devises par rapport au dollar canadien pourraient ainsi avoir une incidence importante sur notre rentabilité.

Nos centres de données informatiques se situent majoritairement dans des locaux loués.

Presque tous nos centres de données informatiques se situent dans des locaux loués et rien ne garantit que nous continuerons de respecter nos contrats de location et que ceux-ci ne seront pas résiliés, ni qu'ils pourront être renouvelés à des conditions raisonnables sur le plan commercial. La résiliation d'un contrat de location pourrait avoir une incidence importante sur nos activités, nos résultats opérationnels et notre situation financière.

Nous pourrions être touchés de façon défavorable par des grèves et d'autres moyens de pression.

Au 31 août 2013, environ 22 % de nos employés étaient représentés par divers syndicats aux termes de conventions collectives. Nous ne pouvons pas prédire l'issue de toute négociation actuelle ou future se rapportant à un conflit de travail, à la représentation syndicale ou au renouvellement de ses conventions collectives, ni ne pouvons être en mesure d'éviter des arrêts de travail futurs, des grèves ou d'autres formes de moyens de pression antérieurs au dénouement de toute négociation actuelle ou future. La prolongation d'un arrêt de travail, d'une grève ou d'autres formes de moyens de pression pourrait avoir un effet défavorable important sur nos activités et notre réputation. Même si nous ne subissons pas de grève ou d'autres moyens de pression, l'issue de toute négociation pourrait avoir un effet défavorable sur nos activités et nos résultats opérationnels. De plus, notre capacité à procéder à des ajustements à court terme afin de contrôler les coûts au titre de la rémunération et des avantages sociaux est limitée par les dispositions des conventions collectives auxquelles nous sommes partie.

Nous dépendons du personnel clé et la perte de l'un ou l'autre de nos principaux dirigeants pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à gérer nos activités.

Notre succès est grandement tributaire de la rétention et du rendement continu de nos hauts dirigeants. Plusieurs de ces hauts dirigeants ont une expertise unique dans leur domaine, ce qui rend difficile le remplacement de leurs services. La perte des services de l'un ou l'autre de ces dirigeants pourrait avoir une incidence défavorable sur notre croissance, notre situation financière et nos résultats opérationnels. De plus, pour être en mesure de mettre en œuvre et de gérer efficacement nos activités et stratégies opérationnelles, nous devons maintenir un niveau élevé d'efficience, de rendement et de qualité du contenu, continuer d'améliorer nos systèmes opérationnels et de gestion et continuer à attirer, former, motiver et gérer efficacement nos employés. Si nous sommes incapables d'atteindre ces objectifs, cela pourrait avoir un effet défavorable important sur nos activités, nos perspectives, nos résultats opérationnels et notre situation financière.

En raison de notre structure de société de portefeuille, les participations de notre actionnaire détenant le contrôle et de nos autres actionnaires pourraient avoir une incidence défavorable significative.

Gestion Audem inc., une société sous le contrôle des membres de la famille de feu Henri Audet (la « famille Audet »), exerce un contrôle sur COGECO au moyen de la détention d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote de COGECO. Cogeco Câble et COGECO sont des émetteurs assujettis au Canada dont les actions subalternes à droit de vote sont inscrites à la Bourse de Toronto. Conformément à la convention sur les conflits conclue entre nous et COGECO, toutes les entreprises de câblodistribution doivent être détenues ou contrôlées par Cogeco Câble. COGECO est par ailleurs libre de détenir et d'exploiter toute autre entreprise ou d'investir de la façon qu'elle juge appropriée. Il est possible que surviennent des situations dans lesquelles les intérêts respectifs de la famille Audet et des autres actionnaires de COGECO, ou des actionnaires et porteurs de titres d'emprunt de Cogeco Câble, diffèrent.

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

APERÇU

Puisque la Société a adopté le principe de la responsabilité sociale d'entreprise (« RSE »), la politique environnementale a évolué afin d'être plus inclusive. La RSE comporte trois volets : la responsabilité environnementale, la responsabilité sociale et la responsabilité économique. En 2013, nous avons publié notre première politique de RSE qui a été approuvée par notre conseil d'administration.

La politique de RSE de COGECO intègre nos objectifs en matière de responsabilité sociale, lesquels portent sur les cinq engagements suivants :

- gérer notre empreinte écologique;
- prendre part au développement des collectivités;
- adopter les meilleures pratiques en matière de RSE;
- communiquer de façon transparente nos activités en matière de RSE;
- assurer la croissance de la Société.

La politique de RSE est plus poussée que la politique environnementale précédente, puisqu'on a ajouté une dimension sociale aux engagements qu'elle présente. COGECO s'engage à respecter ces principes fondamentaux dans toutes ses activités, ses relations d'affaires et ses opérations avec d'autres parties prenantes. Elle contribue à l'intégration à grande échelle de ce principe essentiellement grâce à des communications électroniques efficaces.

ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS POUR L'EXERCICE 2013

Nous avons élargi notre programme environnemental, qui est devenu une composante d'un programme de RSE pendant l'exercice 2013. Les initiatives environnementales du programme de 2012 se poursuivent, comme le calcul et la réduction de l'empreinte carbone, la gestion et la réduction des déchets et les campagnes de sensibilisation et d'information. Le programme de responsabilité sociale d'entreprise, qui se limite actuellement à Cogeco Câble Canada et à CSR, évoluera et prendra de l'expansion afin d'inclure d'autres filiales, sociétés liées et entités contrôlées. Au nombre des programmes et initiatives environnementaux mis de l'avant par COGECO figure ce qui suit :

- Nous avons publié notre deuxième rapport sur notre empreinte carbone dans le cadre du *Carbon Disclosure Project* et élargi la portée du rapport afin d'inclure CSR.
- Nous avons mis en œuvre des programmes additionnels de gestion de l'environnement à notre plus grande installation en Ontario et nous avons obtenu la certification BOMA BEST pour l'installation. Cette certification reconnaît les bonnes pratiques environnementales mises en application au cours des dernières années, notamment les programmes liés à l'énergie, à la

gestion des déchets et des eaux, au contrôle de la pollution et à la santé et la sécurité en matière d'environnement. Cette installation réoriente 88 % des déchets issus de ses activités.

- Dans notre plus grande installation, nous avons remplacé 163 ampoules avec des ampoules DEL qui utilisent 80 % moins d'électricité.
- De nouvelles rubriques en matière de responsabilité sociale ont été créées sur les sites Web internes et externes. Nous participons aussi activement aux médias sociaux pour faire connaître nos initiatives à nos clients et aux collectivités.
- Nous avons mis en œuvre de meilleurs programmes de gestion des déchets à notre siège social, à Montréal, y compris des programmes de recyclage élargi et de compostage.
- La Société a calculé ses émissions de gaz à effet de serre et a établi des cibles en vue de réduire ses émissions. Ces cibles sont les suivantes : une diminution de 10 % des voyages en avion par unité de service primaire sur une période de cinq ans, une diminution de 2 % de la consommation d'énergie par unité de service primaire sur une période de cinq ans, une diminution de 500 tonnes d'équivalent-CO2 des émissions de véhicules totales sur une période de cinq ans. Nous travaillons à atteindre ces cibles pour la deuxième année maintenant et nous continuons d'assurer le suivi de nos progrès.
- Au cours de l'exercice 2013, grâce à de multiples initiatives, nous avons réduit la consommation de carburant du parc de véhicules de Cogeco Câble de 418 753 litres, ce qui donne lieu à une diminution des émissions de gaz à effet de serre liés à notre parc de véhicules.
- Nous avons réduit les cibles de notre programme de réduction du temps de marche au ralenti de nos camions durant une installation (de 25 à 20 minutes) et au parc de véhicules lié aux réseaux (de 45 à 40 minutes). Nos techniciens ont atteint les cibles de réduction du temps d'inactivité dans trois des quatre catégories que nous évaluons pour l'ensemble de l'exercice. Il s'agit d'une importante réalisation étant donné l'objectif proposé.
- Nous avons poursuivi notre processus de gestion des déchets dans les installations de la Société, lequel vise à redéployer ou à recycler les déchets électroniques. Au cours de l'exercice 2013, 325 284 livres de déchets électroniques ont évité les sites d'enfouissement. Cogeco Câble a également adhéré à l'Association pour le recyclage des produits électroniques, au Québec, afin de se conformer à la nouvelle législation sur la gestion des déchets. Depuis le 14 juillet 2013, nous devons respecter la réglementation en matière de récupération et de remise en état des produits par les entreprises.
- Une proportion de 20 % des installations de COGECO a fait l'objet d'évaluations environnementales effectuées par un tiers. Les problèmes significatifs repérés dans le cadre du processus d'évaluation des risques sont réglés au cours du même exercice.

Un certain nombre d'autres activités ont été entreprises par les comités verts régionaux de la Société, lesquelles étaient axées sur des initiatives internes afin de réduire l'empreinte carbone de COGECO, telles que des campagnes de sensibilisation et d'information, des campagnes préconisant la diminution des biens non durables et le choix de solutions respectueuses de l'environnement aussi souvent que possible. COGECO a participé à plusieurs activités, comme les événements de la Journée sans voiture, la Semaine de la Terre et l'Heure pour la Terre.

PRIORITÉS EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE POUR L'EXERCICE 2014

Au cours de l'exercice 2014, la Société continuera d'assurer un suivi de son rendement sur le plan environnemental et de ses progrès à l'égard de ses cibles et de diminuer son empreinte carbone en recherchant, pour les parcs de véhicules et les immeubles, des technologies et des pratiques de gestion qui permettront de réaliser des économies d'énergie additionnelles. Six initiatives de nos équipes de RSE sont actuellement à l'étude, lesquelles, si elles sont mises en œuvre, diminueront notre impact environnemental. Par exemple, au cours de l'exercice 2014, Cogeco Câble fera une étude sur les décodeurs vidéo éconergétiques utilisés par nos clients. La Société accroîtra ses responsabilités à l'égard des collectivités au sein desquelles elle exerce ses activités en renforçant son programme de RSE.

Au cours de l'exercice 2014, COGECO publiera également un deuxième rapport de RSE et un troisième rapport dans le cadre du *Carbon Disclosure Project*.

ÉVALUATION

Afin d'atteindre ses objectifs en matière de responsabilité sociale d'entreprise, soit de réduire la consommation d'énergie et d'améliorer l'efficacité énergétique de manière continue, COGECO a élaboré des indicateurs de rendement clés en matière d'objectifs sur les plans social, économique et environnemental qui font l'objet d'un suivi et sur lesquels des rapports sont publiés mensuellement ou trimestriellement, selon le cas. Les indicateurs sont communiqués aux membres de la direction.

La Société continue de croire que le secteur des Services de câblodistribution a une faible incidence environnementale comparativement à bon nombre d'autres secteurs. COGECO s'engage néanmoins à réduire progressivement son empreinte écologique dans le respect des collectivités où elle est présente et à atteindre un meilleur équilibre entre ses objectifs environnementaux, sociaux et économiques.

RÉSULTATS OPÉRATIONNELS ET FINANCIERS

RÉSULTATS OPÉRATIONNELS

Exercices clos les 31 août	**2013**	2012	Variation
(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)	**$**	$	%
Produits	**1 834 257**	1 406 353	30,4
Charges opérationnelles	**1 036 831**	799 511	29,7
Bénéfice opérationnel avant amortissements	**797 426**	606 842	31,4

PRODUITS

Pour l'exercice 2013, les produits se sont élevés à 1,8 milliard $, soit une hausse de 427,9 millions $, ou 30,4 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice 2012. L'augmentation tient essentiellement au secteur de la câblodistribution, comme il est décrit ci-dessous, ainsi qu'à la comptabilisation sur une année complète des produits de Métromédia CMR Plus inc. (« Métromédia »), société acquise au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2012, ainsi qu'à la croissance interne générée.

Dans le secteur de la câblodistribution, les produits de l'exercice 2013 se sont chiffrés à 1,7 milliard $, soit une hausse de 414,8 millions $, ou 32,5 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice 2012. L'augmentation des produits est principalement attribuable aux résultats opérationnels découlant des acquisitions récentes, ainsi qu'aux hausses tarifaires entrées en vigueur en juin et en juillet 2012 au Canada.

CHARGES OPÉRATIONNELLES

Pour l'exercice 2013, les charges opérationnelles se sont élevées à 1,0 milliard $, soit une hausse de 237,3 millions $, ou 29,7 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice 2012. L'augmentation des charges opérationnelles tient essentiellement au secteur de la câblodistribution.

Pour l'exercice 2013, les charges opérationnelles du secteur de la câblodistribution se sont chiffrées à 902,4 millions $, soit une hausse de 223,2 millions $, ou 32,9 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice 2012. Ces charges opérationnelles additionnelles sont principalement imputables aux acquisitions récentes, contrebalancées en partie par les initiatives de réduction des coûts et la réduction des charges opérationnelles au Canada se rapportant aux coûts de déploiement et de soutien engagés pour la migration des clients du service de Télévision de l'analogique au numérique durant l'exercice 2012, coûts qui ne se sont pas répétés au cours de l'exercice 2013.

BÉNÉFICE OPÉRATIONNEL AVANT AMORTISSEMENTS ET MARGE OPÉRATIONNELLE

Le bénéfice opérationnel avant amortissements a augmenté de 190,6 millions $, ou 31,4 %, au cours de l'exercice 2013, pour s'établir à 797,4 millions $. Le secteur de la câblodistribution a contribué au bénéfice opérationnel avant amortissements consolidé à hauteur de 780,5 millions $. Pour plus de détails sur le bénéfice opérationnel avant amortissements de Cogeco Câble, se reporter à la rubrique « Secteur de la câblodistribution ».

CHARGES FIXES

Exercices clos les 31 août	**2013**	2012	Variation
(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)	**$**	$	%
Amortissements	**388 275**	279 770	38,8
Charges financières	**134 013**	69 128	93,9

Pour l'exercice 2013, la dotation aux amortissements s'est établi à 388,3 millions $, comparativement à 279,8 millions $ pour l'exercice précédent. Cette augmentation est imputable au secteur de la câblodistribution et découle des acquisitions récentes et des acquisitions additionnelles d'immobilisations corporelles, contrebalancées par une charge d'amortissement plus élevée au cours de l'exercice 2012 liée à la réduction de la durée d'utilité de certains appareils.

Pour l'exercice 2013, les charges financières ont augmenté de 64,9 millions $, ou 93,9 %, pour s'établir à 134,0 millions $, comparativement à 69,1 millions $ pour l'exercice précédent. L'augmentation des charges financières, qui provient essentiellement du secteur de la câblodistribution, découle du coût du financement des acquisitions récentes, y compris des coûts d'environ 5,7 millions $ engagés pour le refinancement de certains emprunts à long terme liés à ces acquisitions récentes, ainsi que d'une prime de réparation de 10,2 millions $ liée au remboursement anticipé des débentures garanties de premier rang de série 1 de Cogeco Câble, le 29 juillet 2013. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique « Ressources en capital et liquidités ».

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Pour l'exercice 2013, la charge d'impôt sur le résultat s'est élevée à 63,7 millions $, comparativement à 81,6 millions $ pour l'exercice précédent. La baisse au cours de l'exercice 2013 est principalement attribuable à l'augmentation des charges financières, des amortissements ainsi qu'à la structure d'imposition liée aux acquisitions récentes dans le secteur de la câblodistribution, facteurs contrebalancés en partie par la hausse du bénéfice opérationnel avant amortissements et l'incidence, à l'exercice précédent, de la charge d'impôt différé de 11,7 millions $ par suite de la modification du taux d'imposition des sociétés en Ontario.

BÉNÉFICE DE L'EXERCICE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES

Pour l'exercice 2013, le bénéfice de l'exercice des activités poursuivies s'est élevé à 189,8 millions $, dont une tranche de 64,1 millions $, ou 3,83 $ l'action, est attribuable aux propriétaires de la Société, comparativement à 174,2 millions $, dont une tranche de 59,2 millions $, ou 3,54 $ l'action, est attribuable aux propriétaires de la Société pour l'exercice 2012. La progression du bénéfice de l'exercice des activités poursuivies est surtout attribuable à l'augmentation du bénéfice opérationnel avant amortissements généré par les Services de câblodistribution canadiens et par les acquisitions récentes dans le secteur de la câblodistribution, ainsi qu'à la diminution de l'impôt sur le résultat expliquée ci-dessus, facteurs contrebalancés en partie par l'augmentation de la dotation aux amortissements et des charges financières également expliquée ci-dessus, ainsi que par les frais liés aux acquisitions récentes.

BÉNÉFICE DE L'EXERCICE

Pour l'exercice 2013, le bénéfice de l'exercice attribuable aux propriétaires de la Société s'est chiffré à 64,1 millions $, ou 3,83 $ l'action, comparativement à 77,1 millions $, ou 4,61 $ l'action, pour l'exercice 2012. Ce recul pour l'exercice est essentiellement imputable au bénéfice de l'exercice précédent tiré de la vente de la filiale portugaise, Cabovisão – Televisão por Cabo, S.A. (« Cabovisão »), dans le secteur de la câblodistribution présentée dans les activités abandonnées pour l'exercice 2012, et aux augmentations des amortissements, des charges financières et des frais d'acquisition relatifs aux acquisitions récentes, lesquels ont été contrebalancés en partie par la hausse du bénéfice opérationnel avant amortissements généré par les Services de câblodistribution canadiens et par les acquisitions récentes dans le secteur de la Câblodistribution, ainsi que par la diminution de l'impôt sur le résultat.

La participation sans contrôle correspond à une participation d'environ 67,9 % dans les résultats de Cogeco Câble. Pour l'exercice clos le 31 août 2013, le bénéfice de l'exercice attribuable à la participation sans contrôle s'est chiffré à 125,7 millions $, comparativement à 152,6 millions $ pour la période correspondante de l'exercice 2012.

Pour l'exercice clos le 31 août 2013, la Société a affiché un rendement des capitaux propres[1] de 15,0 %, comparativement à 20,8 % pour l'exercice précédent. La diminution du rendement des capitaux propres est essentiellement imputable au bénéfice de 55,4 millions $ enregistré à l'exercice précédent à la vente de la filiale portugaise, mentionnée ci-dessus.

ANALYSE DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 août *(en milliers de dollars)*	**2013** **$**	2012 $
Activités opérationnelles		
Flux de trésorerie liés aux opérations	**563 091**	447 110
Variation des activités opérationnelles sans effet de trésorerie	**(21 550)**	(3 479)
Amortissement des coûts de transaction différés et des escomptes sur la dette à long terme	**(11 492)**	(3 363)
Impôt sur le résultat versé	**(103 556)**	(83 411)
Impôt sur le résultat exigible	**87 810**	88 104
Charges financières payées	**(96 121)**	(65 325)
Charges financières	**134 013**	69 128
	552 195	448 764
Activités d'investissement	**(2 413 466)**	(408 938)
Activités de financement	**1 686 443**	70 884
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en monnaies étrangères	**3 098**	—
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie des activités poursuivies	**(171 730)**	110 710
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie des activités abandonnées[1]	**—**	49 597
Trésorerie et équivalents de trésorerie des activités poursuivies et abandonnées, au début	**215 523**	55 216
Trésorerie et équivalents de trésorerie des activités poursuivies et abandonnées, à la fin	**43 793**	215 523

(1) Pour plus de détails sur les flux de trésorerie attribuables aux activités abandonnées de la Société, se reporter à la rubrique intitulée « Cession d'une filiale et activités abandonnées » présentée à la note 21 des états financiers consolidés.

(1) Le rendement des capitaux propres se définit comme le bénéfice de l'exercice divisé par la moyenne des capitaux propres (calculé en fonction du solde au début et à la fin d'un exercice donné).

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Pour l'exercice 2013, les flux de trésorerie liés aux opérations se sont établis à 563,1 millions $, comparativement à 447,1 millions $ pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 116,0 millions $, ou 25,9 %, principalement en raison de la hausse du bénéfice opérationnel avant amortissements, contrebalancée en partie par l'augmentation des charges financières et par les frais liés aux acquisitions récentes. Pour l'exercice 2013, la variation des activités opérationnelles sans effet de trésorerie a donné lieu à des décaissements de 21,6 millions $, comparativement à 3,5 millions $ pour l'exercice 2012, principalement en raison d'une baisse des dettes fournisseurs et autres créditeurs par rapport à une hausse pour l'exercice précédent, partiellement contrebalancée par une hausse des produits différés et perçus d'avance et autres passifs, par rapport à une baisse pour l'exercice précédent.

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES EN 2013

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2013, Cogeco Câble a ajusté la répartition préliminaire du prix d'achat d'Atlantic Broadband; ainsi, les immobilisations corporelles ont augmenté de 96,9 millions $, les actifs d'impôt différé et les passifs d'impôt différé de 64,8 millions $ et de 28,0 millions $, respectivement, les immobilisations incorporelles ont diminué de 51,7 millions $ et le goodwill de 81,0 millions $. La répartition du prix d'achat d'Atlantic Broadband demeurait préliminaire au 31 août 2013 sujet à la finalisation de l'évaluation de certaines immobilisations incorporelles.

De plus, Cogeco Câble a ajusté la répartition préliminaire du prix d'achat de PEER 1, laquelle était également toujours préliminaire au 31 août 2013 sujet à la finalisation de l'évaluation des actifs nets acquis.

Les acquisitions ont été comptabilisées au moyen de la méthode de l'acquisition. Les répartitions préliminaires du prix d'achat d'Atlantic Broadband et de PEER 1 sont comme suit :

	Données présentées précédemment		**Au 31 août 2013**			
	Atlantic Broadband	PEER 1	**Atlantic Broadband**	**PEER 1**	**MÉTROMÉDIA**	**TOTAL**
	Préliminaire	Préliminaire	**Préliminaire**	**Préliminaire**	**Finale**	
(en milliers de dollars canadiens)	$	$	**$**	**$**	**$**	**$**
Contrepartie						
Versée						
Achat d'actions	337 779	494 796	**337 779**	**494 796**	**462**	**833 037**
Ajustements du fonds de roulement	5 415	—	**5 415**	**—**	**—**	**5 415**
Remboursement des dettes garanties et règlement des options en circulation	1 021 854	170 872	**1 021 854**	**170 872**	**—**	**1 192 726**
	1 365 048	665 668	**1 365 048**	**665 668**	**462**	**2 031 178**
Actifs nets acquis						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 480	10 840	**5 480**	**10 840**	**—**	**16 320**
Trésorerie soumise à des restrictions	—	8 729	**—**	**8 729**	**—**	**8 729**
Créances clients et autres débiteurs	9 569	12 772	**12 012**	**12 772**	**—**	**24 784**
Charges payées d'avance et autres	1 370	3 855	**1 370**	**3 855**	**—**	**5 225**
Impôt sur le résultat à recevoir	3 418	672	**3 907**	**2 160**	**—**	**6 067**
Autres actifs	—	3 328	**—**	**2 462**	**—**	**2 462**
Immobilisations corporelles	205 353	150 206	**302 211**	**150 013**	**—**	**452 224**
Immobilisations incorporelles	763 084	139 703	**711 418**	**144 671**	**—**	**856 089**
Goodwill	603 254	421 986	**522 215**	**412 347**	**—**	**934 562**
Actifs d'impôt différé	33 835	8 355	**98 592**	**4 727**	**—**	**103 319**
Dettes fournisseurs et autres créditeurs pris en charge	(26 134)	(26 330)	**(27 620)**	**(26 512)**	**—**	**(54 132)**
Provisions	(721)	—	**(721)**	**—**	**—**	**(721)**
Passifs d'impôt sur le résultat pris en charge	(53)	(4 716)	**—**	**—**	**—**	**—**
Produits différés et perçus d'avance pris en charge	(5 254)	(3 315)	**(7 697)**	**(3 388)**	**—**	**(11 085)**
Dette à long terme prise en charge	—	(1 735)	**—**	**(1 735)**	**—**	**(1 735)**
Passifs d'impôt différé	(228 153)	(58 682)	**(256 119)**	**(55 273)**	**—**	**(311 392)**
Participation sans contrôle	—	—	**—**	**—**	**462**	**462**
	1 365 048	665 668	**1 365 048**	**665 668**	**462**	**2 031 178**

AJUSTEMENT POUR L'EXERCICE 2013 LIÉ À UN REGROUPEMENT D'ENTREPRISES AU COURS DE L'EXERCICE 2012

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2013, la Société a finalisé la répartition du prix d'achat de Métromédia, acquise le 26 décembre 2011. La répartition finale du prix d'achat de Métromédia se détaille comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Préliminaire $	**Finale** **$**
Contrepartie		
Versée		
Achat d'actions	36 860	**36 860**
Remboursement d'une dette garantie	2 140	**2 140**
	39 000	**39 000**
Solde à payer relatif à un regroupement d'entreprises, au taux préférentiel bancaire majoré de 1 %	2 000	**2 000**
	41 000	**41 000**
Actifs nets acquis		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 265	**3 265**
Créances clients et autres débiteurs	7 242	**7 364**
Charges payées d'avance et autres	57	**57**
Impôt sur le résultat à recevoir	234	**132**
Immobilisations corporelles	4 764	**4 645**
Immobilisations incorporelles	14 747	**14 747**
Goodwill	20 171	**20 540**
Dettes fournisseurs et autres créditeurs pris en charge	(4 615)	**(4 786)**
Impôt sur le résultat à payer	(142)	**—**
Produits différés et perçus d'avance et autres passifs pris en charge	(374)	**(615)**
Passifs d'impôt différé	(3 887)	**(3 887)**
Participation sans contrôle	(462)	**(462)**
	41 000	**41 000**

ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES, D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET D'AUTRES ACTIFS

Les acquisitions d'immobilisations corporelles pour l'exercice clos le 31 août 2013 se sont chiffrées à 392,9 millions $, comparativement à 362,6 millions $ pour l'exercice 2012, en raison essentiellement des acquisitions récentes et des facteurs suivants dans le secteur de la câblodistribution :

- Une diminution des acquisitions liées aux équipements à l'abonné, principalement attribuable à l'achèvement, au cours de l'exercice 2012, de la première étape de la conversion des clients du service de Télévision de l'analogique au numérique, et la croissance moins élevée des unités de service primaire imputable à la maturité du service;
- Une diminution des dépenses liées à l'infrastructure graduelle en raison de l'échéancier des initiatives visant à améliorer la capacité du réseau dans les régions où le service est déjà offert; et
- Une augmentation des dépenses d'investissement liées aux installations des centres de données informatiques, qui s'explique principalement par la construction des installations d'un nouveau centre de données informatiques à Barrie (au nord de Toronto) au Canada, ouvert en juin dernier, par l'agrandissement des installations des centres de données informatiques à Toronto, au Canada, et à Portsmouth, en Angleterre, ainsi que par l'expansion de la fibre dans la région de Toronto dans le but de satisfaire aux commandes découlant de la demande des nouveaux clients.

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs sont principalement attribuables aux coûts de rebranchement et d'activation de services additionnels ainsi qu'aux autres coûts d'acquisition de clients. Pour l'exercice 2013, les acquisitions d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs se sont élevées à 18,6 millions $, comparativement à 15,8 millions $ pour l'exercice précédent.

FLUX DE TRÉSORERIE NETS ET ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Pour l'exercice 2013, les flux de trésorerie nets se sont chiffrés à 151,7 millions $, ce qui représente une hausse de 82,9 millions $ par rapport à l'exercice précédent. La hausse des flux de trésorerie nets par rapport à l'exercice précédent est attribuable à l'augmentation du bénéfice opérationnel avant amortissements généré par le secteur de la câblodistribution ainsi qu'à la diminution de l'impôt sur le résultat exigible, partiellement contrebalancées par l'augmentation des charges financières, les frais relatifs aux acquisitions récentes ainsi que l'augmentation des acquisitions d'immobilisations corporelles.

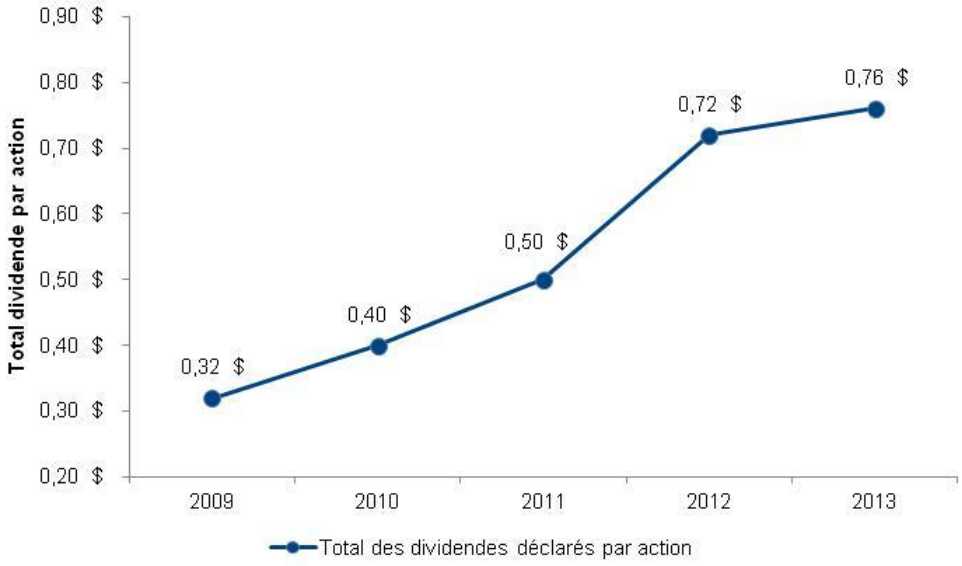
Au cours de l'exercice 2013, un niveau d'endettement plus élevé a généré une augmentation de la trésorerie de 1,8 milliard $, principalement en raison des émissions suivantes dans le secteur de la câblodistribution :

- le 27 juin 2013, dans le cadre d'un placement privé, des billets garantis de premier rang d'une valeur de 225,3 millions $ (215 millions $ US), pour un produit net de 223,8 millions $, déduction faite des coûts de transaction de 1,5 million $;
- le 27 mai 2013, des débentures garanties de premier rang de série 4 (les « débentures ») d'une valeur de 300 millions $, pour un produit net de 296,9 millions $, déduction faite des coûts de transaction de 3,1 millions $;
- le 23 avril 2013, dans le cadre d'un placement privé, des billets de premier rang non garantis (les « billets de 2020 ») d'une valeur de 410,4 millions $ (400 millions $ US), pour un produit net de 402,5 millions $, déduction faite des coûts de transaction de 7,9 millions $;
- le 31 janvier 2013, des prélèvements de 640,3 millions $ (déduction faite des coûts de transaction de 2,8 millions $) sur de nouvelles facilités de crédit d'environ 650 millions $ pour le financement de l'acquisition de PEER 1;
- le 30 novembre 2012, un prélèvement sur le crédit à terme renouvelable existant d'un montant de 584,2 millions $ (588 millions $ US) et les nouvelles facilités d'emprunt à terme de 637,4 millions $ (660 millions $ US, pour un produit net de 641,5 millions $ US, déduction faite des coûts de transaction de 18,5 millions $ US) visant à financer l'acquisition d'Atlantic Broadband.

De plus, Cogeco Câble a utilisé la majeure partie du produit net des billets garantis de premier rang, des débentures, des billets de 2020 et des prélèvements de 219,6 millions $ sur le crédit à terme renouvelable pour rembourser les débentures garanties de premier rang de série 1 de 300 millions $, la facilité de crédit à terme canadienne d'un montant de 175 millions $, la facilité de crédit à terme américaine d'un montant de 230,8 millions $ (225 millions $ US), l'emprunt renouvelable de 114,7 millions $ contracté dans le cadre du financement de l'acquisition de PEER 1, ainsi qu'une tranche du crédit à terme renouvelable ayant servi à financer l'acquisition d'Atlantic Broadband d'un montant de 367,3 millions $.

Au cours de l'exercice 2012, l'endettement ayant une incidence sur la trésorerie a augmenté de 120,2 millions $ principalement en raison de l'émission, par Cogeco Câble le 14 février 2012, de débentures garanties de premier rang, série 3, pour un montant de 200 millions $ (les « débentures de l'exercice 2012 »), pour un produit net de 198,1 millions $ et le 7 novembre 2012, de billets non garantis pour un produit net de 34,6 millions $. Ces émissions de titres d'emprunt ont été utilisées pour rembourser le crédit à terme renouvelable de 105,9 millions $ et le billet promissoire à payer de 5 millions $.

Au cours de l'exercice 2013, des dividendes trimestriels de 0,19 $ l'action, pour un total de 0,76 $ l'action, ont été versés aux porteurs d'actions subalternes à droit de vote et d'actions à droits de vote multiples, pour un montant total de 12,7 millions $. Au cours de l'exercice 2012, des dividendes trimestriels de 0,18 $ l'action, pour un total de 0,72 $ l'action, ont été versés aux porteurs d'actions subalternes à droit de vote et d'actions à droits de vote multiples, pour un montant total de 12,0 millions $. De plus, les dividendes versés par une filiale aux participations sans contrôle se sont élevés à 34,3 millions $ au cours de l'exercice 2013, comparativement à un montant de 33,0 millions $ à l'exercice précédent. Dans l'ensemble, au cours des cinq derniers exercices, le total des dividendes par action a augmenté de 138 %. La tendance du total des dividendes par action au cours des cinq derniers exercices s'établit comme suit :



SITUATION FINANCIÈRE

En raison des acquisitions récentes dans le secteur de la câblodistribution, la plupart des soldes de la situation financière ont considérablement changé au cours de l'exercice clos le 31 août 2013. Pour plus de détails sur la répartition préliminaire du prix d'achat des acquisitions, se reporter aux activités d'investissement et de financement présentées à la rubrique « Analyse des flux de trésorerie »

.

RESSOURCES EN CAPITAL ET LIQUIDITÉS

STRUCTURE DU CAPITAL

Le tableau ci-dessous résume les ratios financiers relatifs à l'endettement des deux derniers exercices ainsi que les projections de l'exercice 2014 :

Exercices clos les 31 août	Projections 2014		**2013**		2012	
Coût de l'endettement moyen[1]	4,2	%	**4,1**	**%**	5,8	%
Endettement à taux fixe[2]	68	%	**64**	**%**	94	%
Durée moyenne : dette à long terme (en années)	5,4		**6,3**		5,3	
Endettement net de premier rang[3][4] / bénéfice opérationnel avant amortissements[5]	s.o.	[7]	**2,7**		1,3	
Endettement net[4][6] / bénéfice opérationnel avant amortissements[5]	s.o.	[7]	**3,4**		1,6	
Bénéfice opérationnel avant amortissements[5] / charges financières[5]	s.o.	[7]	**6,2**		8,8	

(1) Exclut l'amortissement des frais de financement et les commissions d'engagement, mais inclut les impacts des conventions d'échange d'intérêts.

(2) Compte tenu des conventions d'échange d'intérêt en vigueur à la fin de chaque exercice.

(3) L'endettement net de premier rang est défini comme le total de l'endettement bancaire, des paiements en capital sur la dette à long terme et des obligations en vertu des instruments financiers dérivés, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des paiements en capital sur la débenture non garantie de premier rang, les billets non garantis de premier rang et les billets non garantis.

(4) Excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie d'Atlantic Broadband ainsi que les facilités de crédit de premier rang sans recours.

(5) Le calcul ne tient pas compte d'Atlantic Broadband, mais tient compte des résultats de PEER 1 pour la période de sept mois close le 31 août 2013.

(6) L'endettement net se définit comme le total de l'endettement bancaire, des paiements en capital sur la dette à long terme, du solde à payer relatif à des regroupements d'entreprises et des obligations en vertu des instruments financiers dérivés, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

(7) Les projections quant à ces ratios ne peuvent être fournies, car les projections financières sectorielles d'Atlantic Broadband ne sont pas présentées.

Pour l'exercice 2013, la durée moyenne de la dette à long terme a augmenté en raison de l'émission, dans le secteur de la câblodistribution, des débentures non garanties de premier rang, série 4, échéant en mai 2023, des billets garantis de premier rang échéant en juin 2025 et des billets non garantis de premier rang échéant en mai 2020, comme il est décrit précédemment.

Au cours de l'exercice 2014, les ratios de levier financier relatifs à l'endettement net et à l'endettement net de premier rang par rapport au bénéfice opérationnel avant amortissements devraient diminuer, en raison de la hausse prévue du bénéfice opérationnel avant amortissements, combinée à une réduction de l'endettement grâce aux flux de trésorerie nets générés. Le ratio de couverture des charges financières devrait augmenter par suite de la hausse prévue du bénéfice opérationnel avant amortissements. Au cours de l'exercice 2015, nous prévoyons que le ratio de levier financier consolidé lié à l'endettement net diminuera pour s'établir à 3,0 fois.

DONNÉES LIÉES AUX ACTIONS EN CIRCULATION

Le tableau suivant présente les données sur les actions de COGECO au 30 septembre 2013. Se reporter à la note 16 des états financiers consolidés pour obtenir de plus amples renseignements.

	Nombre d'actions	Montant (en milliers de dollars)
Actions ordinaires		
Actions à droits de vote multiples	1 842 860	12
Actions subalternes à droit de vote	14 989 338	121 976

FINANCEMENT

La Société bénéficie d'un crédit à terme renouvelable d'une durée de quatre ans de 100 millions $, comprenant une marge de crédit d'exploitation de 7,5 millions $. Le crédit à terme renouvelable arrivera à échéance le 1er février 2016, mais peut être prolongé chaque année pour une période supplémentaire de un an, sous réserve de l'approbation des prêteurs. Le crédit à terme renouvelable peut être remboursé à tout moment sans pénalité et est garanti indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale, sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de la Société et de certaines de ses filiales, à l'exception du capital social et des actifs de la filiale de la Société, Cogeco Câble inc., et est garanti par ses filiales, à l'exception de Cogeco Câble et de ses filiales. En vertu des modalités de la convention de crédit, la Société doit respecter certaines clauses restrictives. De façon générale, les plus importantes restrictions visent les investissements autorisés, le versement de dividendes sur les actions à droits de vote multiples et les actions subalternes à droit de vote, le remboursement de la dette à long terme, ainsi que l'atteinte et le maintien de certains ratios financiers en ce qui a trait au bénéfice opérationnel avant amortissements, aux charges financières et au total de l'endettement. Le crédit à terme

renouvelable porte intérêt à des taux fondés, au gré de la Société, sur le taux des acceptations bancaires, le LIBOR en dollars américains, le taux préférentiel ou le taux de base sur les prêts en dollars américains plus la marge applicable, et des commissions d'engagement sont payables sur la portion inutilisée.

Le 5 juillet 2013, Cogeco Câble a réduit son crédit à terme renouvelable pour le faire passer de 750 millions $ à 600 millions $. Le 26 octobre 2012, la Société a amendé son crédit à terme renouvelable afin de prolonger l'échéance de un an et, en conséquence, le crédit à terme renouvelable viendra à échéance le 22 novembre 2017. Le 22 novembre 2011, la Société a renouvelé sa convention de crédit pour une facilité de crédit de 750 millions $ sous la forme d'un crédit à terme renouvelable de cinq ans, avec une option de l'augmenter jusqu'à 1 milliard $ et qui pourra être prolongé annuellement par d'autres périodes de un an, sous réserve de l'approbation des prêteurs. Le crédit à terme renouvelable est disponible en dollars canadiens, américains et en euros, et comprend une marge de crédit de 25 millions $ disponible en dollars canadiens ou américains. Le crédit à terme renouvelable devait initialement arriver à échéance le 22 novembre 2016. Le crédit à terme renouvelable nécessite des commissions d'engagement, et les taux d'intérêt sont basés sur le taux des acceptations bancaires, le taux LIBOR en euros ou en dollars américains, le taux préférentiel ou le taux de base sur les prêts en dollars américains, plus la marge applicable. Le crédit à terme renouvelable est garanti indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de Cogeco Câble et de certaines de ses filiales. De plus, il prévoit certaines affectations autorisées, y compris les obligations relatives à l'achat de biens, les obligations capitalisées existantes et l'octroi de toute sûreté par une entité avant qu'elle ne devienne une filiale, sous réserve d'un montant maximal. Les dispositions relatives à ce crédit prévoient des limites quant aux opérations et aux activités de Cogeco Câble. De façon générale, les plus importantes restrictions visent les investissements autorisés, le versement de dividendes sur les actions à droits de vote multiples et sur les actions subalternes à droit de vote, ainsi que l'atteinte et le maintien de certains ratios financiers, principalement en ce qui a trait au bénéfice opérationnel avant amortissements, aux charges financières et au total de l'endettement. Aux 31 août 2013 et 2012, Cogeco Câble respectait toutes ses clauses restrictives.

Le 27 juin 2013, Cogeco Câble a procédé, dans le cadre d'un placement privé, à l'émission de billets garantis de premier rang d'un montant de 215 millions $ US (225,3 millions $), déduction faite des coûts de transaction de 1,5 million $, pour un produit net de 223,8 millions $. Ces billets garantis de premier rang portent intérêt à un taux de 4,30 % payable semestriellement et viennent à échéance le 16 juin 2025. Les billets garantis de premier rang sont rachetables au gré de Cogeco Câble en tout temps, en totalité ou en partie, pour la totalité du capital plus une prime de réparation. Ces billets sont garantis indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale, et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de Cogeco Câble et de certaines de ses filiales.

Le 28 mai 2013, les facilités de crédit de premier rang ont été amendées. Conformément aux modifications, un montant de 50 millions $ US de la facilité d'emprunt à terme A a été converti en une facilité de crédit renouvelable, ce qui a donné lieu à des montants empruntés sous ces deux tranches de 190 millions $ US et de 100 millions $ US, alors que la facilité d'emprunt à terme B est demeurée inchangée. Les taux d'intérêt des facilités de crédit de premier rang sont fondés sur le LIBOR, plus la marge applicable, et la facilité d'emprunt à terme B comporte un taux plancher LIBOR. La marge applicable a été réduite de 0,625 % pour la facilité de crédit renouvelable et pour la facilité d'emprunt à terme A, et de 1,00 % pour la facilité d'emprunt à terme B. De plus, le taux plancher LIBOR pour la facilité d'emprunt à terme B a été réduit, passant de 1,00 % à 0,75 %. Toutes les autres modalités sont demeurées les mêmes. Conformément à ces modifications, des coûts de transaction de 6,2 millions $ US ont été engagés. Dans le cadre de l'acquisition d'Atlantic Broadband le 30 novembre 2012, Cogeco Câble a initialement conclu, par l'intermédiaire de deux de ses filiales américaines, des facilités de crédit de premier rang totalisant 710 millions $ US, en trois tranches pour un produit net de 641,5 millions $ US déduction faite des coûts de transaction de 18,5 millions $ US. La première tranche, une facilité d'emprunt à terme A, viendra à échéance le 30 novembre 2017; la deuxième tranche, une facilité d'emprunt à terme B, viendra à échéance le 30 novembre 2019 et la troisième tranche, une facilité de crédit renouvelable, viendra à échéance le 30 novembre 2017. À compter du 31 décembre 2013, la facilité d'emprunt à terme A sera assujettie à un amortissement trimestriel de 3 millions $ US pour la première année, de 6 millions $ US pour la deuxième année et de 7,2 millions $ US pour les troisième et quatrième années. Depuis le 31 décembre 2012, la facilité d'emprunt à terme B est assujettie à un amortissement trimestriel de 0,25 % jusqu'à sa date d'échéance. En sus de l'échéancier d'amortissement fixe et à compter du premier trimestre de l'exercice 2015, les emprunts en vertu des facilités de crédit à terme devront être remboursés par anticipation selon un pourcentage de remboursement anticipé des flux de trésorerie excédentaires générés au cours de l'exercice antérieur. Les facilités de crédit de premier rang sont sans recours contre Cogeco Câble, ses filiales canadiennes et les filiales de PEER 1, et sont garanties indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale, sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit d'Atlantic Broadband et de ses filiales. Les dispositions relatives à ces facilités prévoient des limites quant aux opérations et aux activités d'Atlantic Broadband et de ses filiales. De façon générale, les plus importantes restrictions visent les investissements, l'endettement autorisé, les distributions et le maintien de certains ratios financiers.

Le 27 mai 2013, Cogeco Câble a procédé, dans le cadre d'un appel public à l'épargne, à une émission de 300 millions $ de débentures garanties de premier rang de série 4 (les « débentures ») pour un produit net de 296,9 millions $, déduction faite des coûts de transaction de 3,1 millions $. Ces débentures viennent à échéance le 26 mai 2023 et portent intérêt au taux annuel de 4,175 % payable semestriellement. Ces débentures sont garanties indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale, et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de Cogeco Câble et de ses filiales, à l'exception d'Atlantic Broadband et de certaines filiales non significatives (les « filiales non restreintes »). Les dispositions relatives à ces débentures prévoient des limites quant aux opérations et aux activités de Cogeco Câble et de ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes. De façon générale, les plus importantes restrictions visent les endettements autorisés, les cessions et le maintien de certains ratios financiers.

Le 23 avril 2013, Cogeco Câble a procédé à un placement privé de billets non garantis de premier rang (les « billets de 2020 ») d'un montant total en capital de 410,4 millions $ (400 millions $ US) pour un produit net de 402,5 millions $ (392,4 millions $ US), déduction faite des coûts de transaction de 7,9 millions $ (7,6 millions $ US). Ces billets de 2020 viennent à échéance le 1er mai 2020 et portent intérêt au taux annuel de 4,875 %, payable semestriellement. Ces billets de 2020 sont solidairement garantis sous forme de dette de premier rang par ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes. Les dispositions relatives à ces billets de 2020 prévoient des limites quant aux opérations et aux activités de Cogeco Câble et de ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes. De façon générale, les plus importantes restrictions visent l'endettement autorisé, les investissements et les distributions.

Le 5 juillet 2013, Cogeco Câble a réduit sa facilité de crédit renouvelable de ses facilités de crédit garanties, la faisant passer de 240 millions $ à 190 millions $. Le 23 avril 2013, Cogeco Câble a remboursé la facilité de crédit à terme canadienne d'un montant de 175 millions $ et la facilité de crédit à terme américaine d'un montant de 225 millions $ US contractées dans le cadre du financement de l'acquisition de PEER 1. Aux fins de l'acquisition de PEER 1 le 31 janvier 2013, la Société a conclu des facilités de crédit garanties auprès d'un consortium de prêteurs totalisant environ 650 millions $, en quatre tranches, pour un produit net de 640,3 millions $, déduction faite des coûts de transaction de 2,8 millions $. La première tranche, une facilité de crédit à terme canadienne, s'élevait à 175 millions $; la deuxième tranche, une facilité de crédit à terme américaine, s'élevait à 225 millions $ US; la troisième tranche, une facilité de crédit renouvelable, s'élevait à 240 millions $ et la quatrième tranche, une facilité de crédit renouvelable du Royaume-Uni, s'élevait à 7 millions £. La facilité de crédit renouvelable est offerte en dollars canadiens, en dollars américains, en livres sterling et en euros et les taux d'intérêt sont fondés sur le taux des acceptations bancaires, le taux LIBOR en dollars américains, en livres sterling et en euros, le taux préférentiel ou le taux de base américain, plus la marge applicable. La facilité de crédit renouvelable du Royaume-Uni est offerte en livres sterling et les taux d'intérêt sont fondés sur le taux de base en livres sterling ou le taux LIBOR en livres sterling. Les facilités de crédit garanties viendront à échéance le 27 janvier 2017. Les facilités de crédit garanties sont garanties indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de Cogeco Câble et de la plupart de ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes. De plus, elles prévoient certaines affectations autorisées, y compris les obligations relatives à l'achat de biens, les obligations capitalisées existantes et l'octroi de toute sûreté par une entité avant qu'elle ne devienne une filiale, sous réserve d'un montant maximal. Les dispositions relatives à cette facilité prévoient des limites quant aux opérations et aux activités de Cogeco Câble, mais ne couvrent pas les filiales non restreintes. De façon générale, les plus importantes restrictions visent les investissements autorisés, le versement de dividendes sur les actions à droits de vote multiples et sur les actions subalternes à droit de vote, ainsi que le maintien de certains ratios financiers principalement en ce qui a trait au bénéfice opérationnel avant amortissements, aux charges financières et au total de l'endettement.

Au 31 août 2013, le fonds de roulement déficitaire de la Société se chiffrait à 223,8 millions $, comparativement à 18,5 millions $ au 31 août 2012. L'augmentation de 205,2 millions $ de ce déficit est principalement attribuable à la diminution de 171,7 millions $ de la trésorerie et des équivalents de trésorerie principalement utilisés pour l'acquisition d'Atlantic Broadband. Une diminution de 45,2 millions $ des dettes fournisseurs et autres créditeurs ainsi qu'une augmentation de 13,7 millions $ des produits différés et perçus d'avance, partiellement compensées par une augmentation de 19,7 millions $ des créances clients et autres débiteurs, ont aussi eu une incidence sur le déficit. Dans le cours normal de ses activités, COGECO maintient un fonds de roulement déficitaire en raison de créances clients peu élevées, puisqu'une grande partie des clients de la Société paient avant que les services ne soient rendus, contrairement aux dettes fournisseurs et autres créditeurs, qui sont payés lorsque les produits ont été livrés et les services rendus, ce qui permet à la Société d'utiliser la trésorerie et les équivalents de trésorerie pour réduire l'endettement.

Au 31 août 2013, COGECO avait utilisé 73,1 millions $ de son crédit à terme renouvelable de 100 millions $ pour une disponibilité restante de 26,9 millions $. De plus, au 31 août 2013, Cogeco Câble avait utilisé 453,8 millions $ de son crédit à terme renouvelable de 600 millions $ pour une disponibilité restante de 146,2 millions $. Par ailleurs, Cogeco Câble a utilisé un montant de 113,9 millions $ des facilités de crédit renouvelables additionnelles de 201,4 millions $ contractées en raison de l'acquisition de PEER 1, ce qui laisse une tranche non utilisée de 87,5 millions $. Deux filiales de Cogeco Câble bénéficient également d'une facilité de crédit renouvelable de 105,3 millions $ (100 millions $ US) reliée à l'acquisition d'Atlantic Broadband, dont un montant de 35,8 millions $ (34,1 millions $ US) a été utilisé au 31 août 2013, pour une disponibilité restante de 69,5 millions $ (65,9 millions $ US).

COTES DE CRÉDIT DE COGECO CÂBLE

Le 23 août 2013, *Dominion Bond Rating Service* (« DBRS ») a confirmé la cote de « BBB (faible) » attribuée aux débentures et aux billets garantis de premier rang, la cote « BB » attribuée aux billets non garantis de premier rang, ainsi que la cote à l'égard de l'émetteur de « BB (élevé) ». La cote « BBB (faible) » est un niveau au-dessus de la cote d'émetteur de « BB (élevé) » et reflète les perspectives de recouvrement très élevées des titres garantis par un privilège de premier rang. Les obligations assorties d'une cote de catégorie « BBB » sont classées dans la quatrième catégorie en importance. On considère par conséquent qu'elles affichent une qualité adéquate sur le plan de la solvabilité, c'est-à-dire que le niveau de protection à l'égard de l'intérêt et du capital est considéré comme acceptable, mais que l'entité est plutôt vulnérable aux changements défavorables de la conjoncture économique et de la situation financière. D'autres facteurs défavorables existants pourraient aussi compromettre la solidité de l'entité et de ses titres cotés. DBRS a attribué une cote à l'égard du recouvrement de « RR1 » aux débentures et aux billets garantis de premier rang de Cogeco Câble, ce qui reflète la possibilité que les porteurs de titres recouvrent la totalité du capital en cas de défaut de paiement. Les obligations assorties de la cote « BB » sont classées dans la catégorie spéculative et considérées comme ayant une qualité de crédit inférieure. La capacité de paiement des obligations financières est incertaine et vulnérable aux événements futurs. DBRS a attribué une cote à l'égard du recouvrement de « RR5 » aux billets non garantis de premier rang de Cogeco Câble, ce qui reflète la possibilité que les porteurs de titres recouvrent entre 10 % et 30 % de leur capital en cas de défaut.

Le 15 avril 2013, *Standard & Poor's Ratings Services* (« S&P ») a confirmé la cote « BBB » attribuée aux débentures et aux billets garantis de premier rang, et la cote de crédit d'entreprise de « BB+ ». La cote « BBB » est deux niveaux au-dessus de la cote de crédit d'entreprise « BB+ » et indique des perspectives de recouvrement très élevées des titres garantis par un privilège de premier rang. Les obligations assorties de la cote « BBB » sont classées dans la quatrième catégorie en importance et sont considérées comme étant de qualité supérieure. Ces obligations sont assorties de paramètres adéquats au chapitre de la protection. Toutefois, la conjoncture économique défavorable ou les circonstances changeantes sont plus susceptibles d'affaiblir la capacité du débiteur de remplir ses engagements financiers à l'égard de l'obligation. L'ajout d'un signe plus (« + ») ou moins (« - ») après la cote indique la position relative au sein des principales catégories de notation. S&P a attribué une cote à l'égard du recouvrement de « 1 » à la facilité de crédit et aux autres titres de créance de premier rang garantis de Cogeco Câble. La cote à l'égard du recouvrement de « 1 » témoigne d'attentes de recouvrement très élevées (de 90 % à 100 %) du capital en cas de défaut de paiement. Le 15 avril 2013, S&P a attribué la cote « BB- » (deux niveaux en dessous de la cote de crédit d'entreprise) aux billets non garantis de premier rang, et une cote à l'égard du recouvrement de « 6 », ce qui indique que les prêteurs peuvent s'attendre à un très faible taux de recouvrement (de 0 % à 10 %) en cas de défaut de paiement. Une obligation assortie d'une cote de la catégorie « BB » est moins vulnérable à un défaut de paiement que d'autres titres de la catégorie spéculative. Cependant, elle est assujettie à des incertitudes continues importantes ou à des conditions défavorables sur le plan économique, financier ou commercial, qui pourraient faire en sorte que le débiteur de l'obligation ne puisse être en mesure de remplir ses engagements financiers à l'égard de l'obligation.

Le 1er février 2013, *Fitch Ratings* (« Fitch ») a abaissé la note de défaut de l'émetteur de Cogeco Câble, la faisant passer de « BBB- » à « BB+ », en raison d'un niveau d'endettement plus élevé découlant des acquisitions financées par emprunt d'Atlantic Broadband et de PEER 1. La cote « BBB- » des billets garantis de premier rang a toutefois été maintenue. Les obligations assorties de la cote « BBB » sont considérées comme ayant une bonne qualité de crédit, c'est-à-dire que la capacité de paiement des engagements financiers est considérée comme adéquate, mais que celle-ci est davantage susceptible d'être compromise par des changements défavorables dans les circonstances et par la conjoncture économique. Le 15 avril 2013, Fitch a attribué la cote « BB+ » (le même niveau que celui de la note de défaut de l'émetteur) aux billets non garantis de premier rang. Les obligations assorties d'une cote de la catégorie « BB » sont classées dans la catégorie spéculative et comportent un degré de vulnérabilité élevé à l'égard du risque de crédit, en particulier si les conditions économiques ou commerciales subissent des changements défavorables au fil du temps; cependant, d'autres moyens financiers ou commerciaux peuvent être utilisés pour remplir les engagements financiers.

Atlantic Broadband

Le 20 août 2013, *Moody's Investors Service* (« Moody's ») a maintenu la cote « Ba3 » attribuée aux facilités de crédit d'Atlantic Broadband, soit un niveau au-dessus de la cote « B1 » attribuée au groupe de sociétés. Les obligations assorties d'une cote « Ba » sont classées dans la catégorie spéculative et sont exposées à un risque de crédit important. Moody's ajoute les modificateurs numériques « 1 », « 2 » et « 3 » à chaque catégorie de notation allant de « Aa » à « Caa ». Le modificateur « 1 » indique que l'obligation se situe dans la limite supérieure de sa catégorie de notation; le modificateur « 2 » indique une note au milieu de la fourchette; et le modificateur « 3 » indique une note dans la limite inférieure de la catégorie de notation. Moody's a également maintenu l'évaluation de la perte en cas de défaut à « 3 » sur les facilités de crédit d'Atlantic Broadband (ce qui reflète une perte se situant entre 30 % et 50 %). Les évaluations de pertes en cas de défaut sont des opinions sur les pertes prévues en cas de défaut exprimées en pourcentage du capital et des intérêts courus au moment du règlement du défaut.

Le 25 janvier 2013, S&P a révisé à la hausse la cote des facilités de crédit d'Atlantic Broadband pour la porter à « BB », soit un niveau au-dessus de la cote à l'égard de l'émetteur de « BB- ». S&P a attribué une cote à l'égard du recouvrement de « 2 » aux facilités de crédit d'Atlantic Broadband, ce qui indique que les prêteurs peuvent s'attendre à un taux de recouvrement élevé (de 70 % à 90 %) en cas de défaut de paiement.

Le tableau suivant présente les cotes de crédit de Cogeco Câble et d'Atlantic Broadband :

Au 31 août 2013	Moody's	DBRS	Fitch	S&P
Cogeco Câble				
Billets et débentures garantis de premier rang	**NC**	**BBB (faible)**	**BBB-**	**BBB**
Billets non garantis de premier rang	**NC**	**BB**	**BB+**	**BB-**
Atlantic Broadband				
Facilités de crédit de premier rang	**Ba3**	**NC**	**NC**	**BB**

NC : non coté

Une cote de crédit ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de détenir des titres et peut être révisée ou retirée à tout moment par l'agence de notation.

GESTION FINANCIÈRE

Cogeco Câble a conclu des conventions d'échange de devises croisées en vue de fixer les paiements d'intérêt et de capital sur les billets garantis de premier rang, série A, d'une valeur de 190 millions $ US arrivant à échéance le 1er octobre 2015. Ces conventions ont eu pour effet de convertir le taux nominal annuel américain de 7,00 % en taux d'intérêt annuel moyen de 7,24 % en dollars canadiens. Le taux de change applicable au capital de la dette a été fixé à 1,0625 $ pour un dollar américain. Cogeco Câble a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture des flux de trésorerie pour ces instruments financiers dérivés. Au cours de l'exercice 2013, les montants dus en vertu des billets garantis de premier rang, série A, d'une valeur de 190 millions $ US, ont augmenté de 12,8 millions $ en raison de l'appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien. La juste valeur du passif relatif aux conventions d'échange de devises croisées a diminué d'un montant net de 12,5 millions $, dont une diminution de 12,8 millions $ a contrebalancé la perte de change sur la dette libellée en dollars américains. L'écart de 0,3 million $ a été comptabilisé à titre de diminution des autres éléments du résultat global. À l'exercice 2012, les montants dus en vertu des billets garantis de premier rang, série A, d'une valeur de 190 millions $ US, ont augmenté de 1,2 million $ en raison de l'appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien. La juste valeur du passif relatif aux conventions d'échange de devises croisées a diminué d'un montant net de 2,7 millions $, dont un montant de 1,2 million $ a contrebalancé la perte de change sur la dette libellée en dollars américains.

Par ailleurs, le 22 juillet 2013, Cogeco Câble a conclu des conventions d'échange de taux d'intérêt afin de fixer le taux d'intérêt sur une tranche de 200 millions $ US de ses emprunts fondés sur le taux LIBOR. Ces conventions ont eu pour effet de convertir le taux de base LIBOR variable en dollars américains en un taux fixe moyen de 0,39625 % jusqu'au 25 juillet 2015 en vertu de son crédit à terme renouvelable. Cogeco Câble a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture pour ces instruments financiers dérivés. La sensibilité de la charge financière annuelle de Cogeco Câble à l'égard d'une variation de 1 % du taux d'intérêt applicable aux facilités et crédits renouvelables est d'approximativement 7,6 millions $ en fonction du solde de la dette au 31 août 2013.

De plus, l'investissement net de Cogeco Câble dans des établissements à l'étranger est exposé au risque de marché imputable aux fluctuations du taux de change, principalement en ce qui a trait aux variations de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain et à la livre sterling. Ce risque est réduit puisque la majeure partie du prix d'achat d'Atlantic Broadband et de PEER 1 a été empruntée directement en dollars américains et en livres sterling. Ces dettes ont été désignées comme élément de couverture des investissements nets dans des établissements à l'étranger. Au 31 août 2013, l'investissement net pour Atlantic Broadband et pour PEER 1 s'est élevé à

1,1 milliard $ US et à 72,6 millions £, alors que les dettes à long terme désignées comme élément de couverture de ces investissements nets s'élevait à 842,9 millions $ US et à 55,6 millions £, respectivement. Le taux de change utilisé pour convertir en dollars canadiens les montants de l'état de la situation financière libellés en dollars américains et en livres sterling au 31 août 2013 s'établissait à 1,0530 $ le dollar américain et à 1,6318 $ la livre sterling. L'incidence d'une variation de 10 % du taux de change pour la conversion du dollar américain et de la livre sterling en dollar canadien ferait varier les autres éléments du résultat global d'approximativement 28,0 millions $.

Cogeco Câble est également tributaire des taux de change, principalement de la variation de la valeur du dollar américain par rapport au dollar canadien en ce qui a trait aux acquisitions de certains équipements, puisque la majorité des équipements à l'abonné est achetée et par la suite payée en dollars américains. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Risque de change » à la note 20 des états financiers consolidés.

ENGAGEMENTS ET GARANTIES

Le tableau ci-dessous illustre les obligations contractuelles de COGECO au 31 août 2013 :

Exercices clos les 31 août	2014	2015	2016	2017	2018	Exercices suivants	Total
(en milliers de dollars)	$	$	$	$	$	$	$
Dette à long terme[1]	13 900	26 536	233 555	221 538	685 180	1 854 425	3 035 134
Solde à payer relatif à un regroupement d'entreprises	2 000	—	—	—	—	—	2 000
Instruments financiers dérivés	—	—	1 805	—	—	—	1 805
Contrats de location-financement[2]	1 369	820	29	12	—	—	2 230
Contrats de location simple et autres contrats à long terme[3]	65 919	55 825	46 999	40 501	37 709	129 272	376 225
Passifs relatifs aux régimes de retraite et avantages du personnel futurs[4]	—	—	—	—	—	21 447	21 447
Total des obligations contractuelles[5]	83 188	83 181	282 388	262 051	722 889	2 005 144	3 438 841

(1) Comprend le capital, mais exclut les contrats de location-financement.

(2) Comprend les intérêts.

(3) Les principaux contrats de location simple de la Société sont conclus à des fins de location d'espace et de structures de soutènement. La Société a également conclu des ententes à long terme avec des fournisseurs pour la fourniture de services qui comprennent des engagements minimaux.

(4) En raison de la nature de ces engagements, la Société ne peut estimer la ventilation annuelle.

(5) La ventilation annuelle exclut les passifs relatifs aux régimes de retraite et avantages du personnel futurs.

Dans le cours normal de ses activités, COGECO conclut des contrats comportant des éléments répondant à la définition d'une garantie.

Dans le cadre de l'acquisition ou de la vente d'entreprises ou d'éléments d'actifs, en plus de toute indemnisation éventuelle pouvant découler de l'inexécution de clauses restrictives ou du non-respect d'une déclaration ou d'une garantie, la Société s'est engagée à indemniser le vendeur ou l'acquéreur pour certaines réclamations pouvant résulter de faits survenus avant la date d'acquisition ou de vente. Les modalités et le montant d'une telle indemnisation sont dans certaines circonstances limités par la convention. En raison de la nature de ces conventions d'indemnisation, la Société ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de verser aux bénéficiaires des garanties. De l'avis de la direction, la probabilité que des paiements importants soient exigés en vertu de ces obligations est faible. La Société a souscrit une assurance responsabilité pour les administrateurs et les dirigeants comprenant une franchise par événement. Aux 31 août 2013 et 2012, aucun passif n'avait été inscrit relativement à ces conventions d'indemnisation, à l'exception des passifs éventuels liés aux retenues d'impôts et aux droits de timbre relatifs aux exercices antérieurs à l'acquisition par Cogeco Câble de sa filiale portugaise, laquelle, par suite de l'acquisition, demeure responsable de ces passifs éventuels jusqu'à concurrence de 5 millions € conformément à l'entente de vente. Pour plus de détails, se reporter à la note 14 des états financiers annuels.

En vertu des modalités des billets garantis de premier rang, Cogeco Câble s'est engagée à indemniser les autres parties advenant que surviennent des changements en ce qui concerne les lois sur les retenues d'impôts à la source et pour les coûts engagés par les prêteurs en raison des changements dans les lois en vigueur. Ces conventions d'indemnisation demeureront en vigueur jusqu'à l'échéance des financements en cause et ne comportent aucune limite quant au passif éventuel. En raison de la nature de ces conventions d'indemnisation, la Société ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de verser. Aux 31 août 2013 et 2012, aucun passif n'avait été inscrit relativement à ces conventions d'indemnisation.

La filiale de la Société, CDI, indemnise certains de ses animateurs en ondes, contre tous frais, charges ou dépenses, découlant de poursuites résultant de procédures judiciaires ou administratives dans lesquelles ils sont nommés à titre de partie défenderesse dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. Les réclamations couvertes par de telles conventions d'indemnisation font l'objet de délais de prescription statutaire ou autres. En raison de la nature de ces conventions d'indemnisation, la Société ne peut estimer de manière raisonnable le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de payer aux bénéficiaires de ces conventions d'indemnisation. La Société a souscrit une assurance responsabilité comportant une franchise par événement au bénéfice de ces employés et contractuels. Aux 31 août 2013 et 2012, aucun passif n'avait été inscrit relativement à ces conventions d'indemnisation.

SECTEUR DE LA CÂBLODISTRIBUTION

STATISTIQUES SUR LES CLIENTS

	Données consolidées	ÉTATS-UNIS[2]	CANADA	Ajouts nets (pertes nettes) Exercices clos les 31 août		% de pénétration[1] 31 août	
		31 août 2013		2013	2012 [4]	2013	2012[4]
Unités de service primaire	**2 465 780**	**485 658**	**1 980 122**	**5 546**	73 645 [3]		
Clients du service de Télévision	**1 065 075**	**230 304**	**834 771**	**(35 353)**	(14 870)	**48,6**	52,4
Clients du service d'IHV	**838 445**	**177 108**	**661 337**	**28 437**	35 301 [3]	**38,3**	38,8 [3]
Clients du service de Téléphonie	**562 260**	**78 246**	**484 014**	**12 462**	53 214	**25,7**	28,6

(1) En pourcentage des foyers câblés.

(2) Comprend 485 180 unités de service primaire (237 313 clients du service de Télévision, 169 553 clients du service d'IHV et 78 314 clients du service de Téléphonie) provenant de l'acquisition d'Atlantic Broadband.

(3) Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2013, le nombre de clients du service d'IHV a été ajusté à la hausse de façon rétroactive, afin qu'il soit conforme aux pratiques du secteur et, par conséquent, le nombre d'unités de service primaire et le taux de pénétration ont aussi été ajustés.

(4) Les ajouts nets (pertes nettes) et les taux de pénétration pour l'exercice 2012 ne se rapportent qu'au secteur des Services de câblodistribution canadiens.

Au cours de l'exercice 2013, les ajouts nets d'unités de service primaire au Canada ont diminué par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, essentiellement en raison de la maturité des catégories de services, des offres concurrentielles et du resserrement de nos processus et contrôles du crédit des clients. Les ajouts nets d'unités de service primaire aux États-Unis ont également diminué par rapport au trimestre précédent, ce qui s'explique par la fin de l'année scolaire pour les étudiants de collèges et d'universités et par le retour à la maison, de la fin du printemps au début de l'automne, des résidents qui passent l'hiver à Miami. Les pertes nettes de clients du service de Télévision se sont chiffrées à 35 353 clients pour l'exercice 2013, comparativement à 14 870 clients pour l'exercice 2012. Les pertes nettes de clients du service de Télévision sont essentiellement imputables aux offres promotionnelles des concurrents pour le service vidéo et au resserrement de nos processus et contrôles du crédit des clients au Canada. Pour l'exercice 2013, le nombre de clients du service d'IHV a augmenté de 28 437 clients, comparativement à 35 301 clients pour l'exercice précédent, et le nombre d'ajouts nets pour le service de Téléphonie s'est chiffré à 12 462 clients, comparativement à 53 214 clients pour l'exercice précédent. Pour l'exercice clos le 31 août 2013, les ajouts nets d'unités de service primaire découlent principalement des services d'IHV et de Téléphonie additionnels, partiellement contrebalancés par les pertes au niveau des services de Télévision au Canada et aux États-Unis.

RÉSULTATS OPÉRATIONNELS

Exercices clos les 31 août	**2013**	2012	Variation
(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)	**$**	$	%
Produits	**1 692 466**	1 277 698	32,5
Charges opérationnelles	**902 374**	679 161	32,9
Honoraires de gestion – COGECO inc.	**9 569**	9 485	0,9
Bénéfice opérationnel avant amortissements	**780 523**	589 052	32,5
Marge opérationnelle	**46,1 %**	46,1 %	

PRODUITS

Pour l'exercice 2013, les produits se sont élevés à 1,7 milliard $, soit une hausse de 414,8 millions $, ou 32,5 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice 2012. L'augmentation des produits est principalement attribuable aux résultats opérationnels découlant des acquisitions récentes, ainsi qu'aux hausses tarifaires entrées en vigueur en juin et en juillet 2012 au Canada.

CHARGES OPÉRATIONNELLES ET HONORAIRES DE GESTION

Pour l'exercice 2013, les charges opérationnelles se sont élevées à 902,4 millions $, soit une hausse de 223,2 millions $, ou 32,9 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice 2012. Ces charges opérationnelles additionnelles sont principalement imputables aux acquisitions récentes, contrebalancées en partie par les initiatives de réduction des coûts et la réduction des charges opérationnelles au Canada se rapportant aux coûts de déploiement et de soutien engagés au cours de l'exercice 2012 pour la migration des clients du service de Télévision de l'analogique au numérique, ce qui n'a pas eu lieu à l'exercice 2013.

Les honoraires de gestion versés à COGECO inc. se sont élevés à 9,6 millions $, comparativement à 9,5 millions $ pour l'exercice 2012.

BÉNÉFICE OPÉRATIONNEL AVANT AMORTISSEMENTS ET MARGE OPÉRATIONNELLE

Le bénéfice opérationnel avant amortissements a augmenté de 191,5 millions $, ou 32,5 %, à l'exercice 2013, pour s'établir à 780,5 millions $, en raison des acquisitions récentes et des activités de câblodistribution au Canada. La marge opérationnelle de Cogeco Câble est demeurée la même qu'à l'exercice précédent, s'établissant à 46,1 %.

FAITS SAILLANTS ANNUELS DES TROIS DERNIERS EXERCICES ET FAITS SAILLANTS TRIMESTRIELS

FAITS SAILLANTS ANNUELS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Exercices clos les 31 août	**2013**	2012	2011
(en milliers de dollars, sauf les pourcentages et les données par action)	**$**	$	$
Produits	**1 834 257**	1 406 353	1 267 286
Bénéfice opérationnel avant amortissements	**797 426**	606 842	559 595
Bénéfice opérationnel	**387 489**	324 989	343 471
Impôt sur le résultat	**63 699**	81 615	71 994
Bénéfice de l'exercice des activités poursuivies	**189 777**	174 246	197 864
Bénéfice (perte) de l'exercice des activités abandonnées	**—**	55 446	(244 736)
Bénéfice (perte) de l'exercice	**189 777**	229 692	(46 872)
Bénéfice (perte) de l'exercice attribuable aux propriétaires de la Société	**64 088**	77 051	(15 961)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	**552 195**	448 764	502 167
Flux de trésorerie liés aux opérations	**563 091**	447 110	418 983
Acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs	**411 422**	378 369	307 490
Flux de trésorerie nets	**151 669**	68 741	111 493
Total de l'actif	**5 452 513**	3 103 919	2 871 648
Passifs financiers à long terme[1]	**3 006 187**	1 189 457	1 076 189
Données par action[2]			
Bénéfice (perte) par action attribuable aux propriétaires de la Société			
Des activités poursuivies et abandonnées			
De base	**3,83**	4,61	(0,95)
Dilué(e)	**3,81**	4,58	(0,95)
Des activités poursuivies			
De base	**3,83**	3,54	3,75
Dilué(e)	**3,81**	3,52	3,75
Des activités abandonnées			
De base	**—**	1,07	(4,71)
Dilué(e)	**—**	1,06	(4,71)
Dividendes	**0,76**	0,72	0,50

(1) Les passifs financiers à long terme incluent la dette à long terme, le solde à payer relatif aux regroupements d'entreprises, les obligations en vertu des instruments financiers dérivés et les passifs relatifs aux régimes de retraite et avantages du personnel futurs.

(2) Par action à droits de vote multiples et action subalterne à droit de vote.

FAITS SAILLANTS TRIMESTRIELS

	Exercice 2013				Exercice 2012			
Trimestres clos les[1]	**30 nov.**	**28 févr.[3]**	**31 mai[3]**	**31 août**	30 nov.	29 févr.	31 mai	31 août
(en milliers de dollars, sauf les pourcentages et les données par action)	**$**	**$**	**$**	**$**	$	$	$	$
Produits	**366 608**	**458 501**	**504 434**	**504 714**	346 023	345 613	358 032	356 685
Bénéfice opérationnel avant amortissements	**156 580**	**195 968**	**220 574**	**224 304**	140 261	144 518	158 446	163 617
Bénéfice opérationnel	**83 277**	**94 555**	**105 547**	**104 110**	74 642	58 931	95 473	95 943
Impôt sur le résultat	**19 168**	**15 085**	**19 076**	**10 370**	12 340	13 372	22 278	33 625
Bénéfice de la période des activités poursuivies	**47 095**	**48 939**	**49 984**	**43 759**	44 524	29 449	55 373	44 900
Bénéfice de la période des activités abandonnées	**—**	**—**	**—**	**—**	3 399	52 047	—	—
Bénéfice de la période	**47 095**	**48 939**	**49 984**	**43 759**	47 923	81 496	55 373	44 900
Bénéfice de la période attribuable aux propriétaires de la Société	**18 487**	**14 633**	**17 142**	**13 826**	18 770	25 089	19 303	13 889
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	**(6 005)**	**157 095**	**167 641**	**233 464**	9 570	126 455	109 546	203 193
Flux de trésorerie liés aux opérations	**101 790**	**140 413**	**158 461**	**162 427**	104 739	105 153	117 606	119 612
Acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs	**83 155**	**106 019**	**113 492**	**108 756**	78 404	87 186	88 141	124 638
Flux de trésorerie nets (déficit)	**18 635**	**34 394**	**44 969**	**53 671**	26 335	17 967	29 465	(5 026)
Bénéfice par action[2] attribuable aux propriétaires de la Société								
Des activités poursuivies et abandonnées								
De base	**1,11**	**0,87**	**1,02**	**0,83**	1,12	1,50	1,15	0,83
Dilué	**1,10**	**0,87**	**1,02**	**0,82**	1,11	1,49	1,15	0,83
Des activités poursuivies								
De base	**1,11**	**0,87**	**1,02**	**0,83**	1,06	0,50	1,15	0,83
Dilué	**1,10**	**0,87**	**1,02**	**0,82**	1,05	0,50	1,15	0,83
Des activités abandonnées								
De base	**—**	**—**	**—**	**—**	0,07	1,00	—	—
Dilué	**—**	**—**	**—**	**—**	0,06	0,99	—	—

(1) La somme des données trimestrielles pourrait ne pas correspondre au total annuel en raison de l'arrondissement.
(2) Par action à droits de vote multiples et action subalterne à droit de vote.
(3) Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2013, Cogeco Câble a ajusté la répartition préliminaire du prix d'achat d'Atlantic Broadband et a ajusté, de façon rétroactive, les données du deuxième et du troisième trimestre de l'exercice 2013 afin de refléter les nouvelles informations obtenues au sujet des faits et des circonstances qui existaient à la date d'acquisition et qui, si elles avaient été connues, auraient eu une incidence sur les montants comptabilisés à cette date. Le tableau ci-dessous présente l'incidence sur les données des trimestres précédents :

	Trimestres clos les	
	28 février 2013	31 mai 2013
(en milliers de dollars canadiens)	$	$
Augmentation de l'amortissement des immobilisations corporelles	5 059	5 126
Augmentation de l'amortissement des immobilisations incorporelles	2 850	2 936
Diminution de l'impôt différé	(331)	(2 930)
Diminution nette du bénéfice de la période	7 578	5 132

SAISONNALITÉ

Les résultats opérationnels de Cogeco Câble ne sont généralement pas soumis à des variations saisonnières importantes, à l'exception de ce qui suit. Pour ce qui est des activités de câblodistribution canadiennes et américaines, la croissance de la clientèle du service de Télévision et du service d'IHV est généralement plus faible au second semestre de l'exercice en raison de la diminution de l'activité d'abonnements liée au début de la période des vacances, de la fin de la saison de télévision ainsi que du fait que les étudiants quittent les campus à la fin de l'année scolaire. Cogeco Câble offre ses services dans plusieurs villes comptant des universités ou des collèges, notamment Kingston, Windsor, St. Catharines, Hamilton, Peterborough, Trois-Rivières et Rimouski, au Canada, ainsi que dans la région de la Pennsylvanie et, dans une moindre mesure, en Caroline du Sud, au Maryland/Delaware, aux États-Unis. Aux États-Unis, la région de Miami est également assujettie à des variations saisonnières attribuables aux résidents qui passent l'hiver dans la région et qui retournent chez eux vers la fin du printemps, pour revenir à l'automne.

RÉSULTATS OPÉRATIONNELS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

RÉSULTATS OPÉRATIONNELS

Données consolidées

Trimestres clos les 31 août *(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)*	**2013** **$**	2012 $	Variation %
Produits	**504 714**	356 685	41,5
Charges opérationnelles	**280 410**	193 068	45,2
Bénéfice opérationnel avant amortissements	**224 304**	163 617	37,1

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2013, les produits consolidés ont augmenté de 148,0 millions $, ou 41,5 %, par rapport à l'exercice précédent, pour atteindre 504,7 millions $, principalement en raison du secteur de la câblodistribution et des produits générés par Métromédia, acquise au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2012. Pour le quatrième trimestre clos le 31 août 2013, les charges opérationnelles consolidées ont augmenté de 87,3 millions $, ou 45,2 %, pour atteindre 280,4 millions $, en raison principalement du secteur de la câblodistribution. Par conséquent, le bénéfice opérationnel avant amortissements consolidé a augmenté de 60,7 millions $, ou 37,1 %, pour atteindre 224,3 millions $.

Dans le secteur de la câblodistribution, les produits du quatrième trimestre de l'exercice 2013 ont augmenté de 145,6 millions $, ou 44,8 %, par rapport à l'exercice précédent, pour atteindre 470,4 millions $. Cette augmentation est principalement attribuable aux acquisitions récentes et aux hausses tarifaires entrées en vigueur en juin 2013 au Canada. Pour le quatrième trimestre clos le 31 août 2013, les charges opérationnelles ont augmenté de 84,0 millions $, ou 51,2 %, pour s'établir à 247,9 millions $, essentiellement en raison des acquisitions récentes et du personnel additionnel nécessaire pour gérer la base des unités de service primaire, les augmentations des coûts liés à la programmation et les programmes incitatifs tels que les primes, ce qui a été en partie contrebalancé par les initiatives de réduction des coûts au Canada. Par conséquent, le bénéfice opérationnel avant amortissements a progressé de 61,7 millions $, ou 38,3 %, pour s'établir à 222,5 millions $ à l'exercice 2013.

STATISTIQUES SUR LES CLIENTS DU SECTEUR DE LA CÂBLODISTRIBUTION

	Données consolidées	**ÉTATS-UNIS** (1) **31 août 2013**	**CANADA**	Ajouts nets (pertes nettes) Trimestres clos les **31 août 2013**	31 août 2012 (3)
Unités de service primaire	**2 465 780**	**485 658**	**1 980 122**	**(15 237)**	7 564 (2)
Clients du service de Télévision	**1 065 075**	**230 304**	**834 771**	**(14 210)**	(5 758)
Clients du service d'IHV	**838 445**	**177 108**	**661 337**	**1 097**	6 287 (2)
Clients du service de Téléphonie	**562 260**	**78 246**	**484 014**	**(2 124)**	7 035

(1) Comprend 485 180 unités de service primaire (237 313 clients du service de Télévision, 169 553 clients du service d'IHV et 78 314 clients du service de Téléphonie) provenant de l'acquisition d'Atlantic Broadband.

(2) Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2013, le nombre de clients du service d'IHV a été ajusté à la hausse de façon rétroactive, afin qu'il soit conforme aux pratiques du secteur et, par conséquent, le nombre d'unités de service primaire a aussi été ajusté.

(3) Les ajouts nets (pertes nettes) et les taux de pénétration pour l'exercice 2012 ne se rapportent qu'au secteur des Services de câblodistribution canadiens.

Les pertes nettes d'unités de service primaire pour le quatrième trimestre de l'exercice 2013 se sont chiffrées à 15 237, comparativement à des ajouts nets de 7 564 pour la période correspondante, essentiellement en raison de la maturité des catégories de services, des offres concurrentielles et du resserrement de nos processus et contrôles du crédit des clients au Canada. Les pertes nettes de clients du service de Télévision se sont chiffrées à 14 210 clients pour le quatrième trimestre de l'exercice 2013, comparativement à 5 758 clients à l'exercice 2012. Les pertes nettes de clients du service de Télévision sont essentiellement imputables aux offres promotionnelles des concurrents pour le service vidéo et au resserrement de nos contrôles du crédit des clients au Canada, conjugués à la fin de l'année scolaire pour les étudiants de collèges et d'universités et aux résidents qui quittent la région de Miami et retournent chez eux vers la fin du printemps, pour revenir à l'automne, aux États-Unis. Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2013, le nombre de clients du service d'IHV a augmenté de 1 097 clients, comparativement à une croissance de 6 287 clients à l'exercice précédent, et le nombre de pertes nettes pour le service de Téléphonie s'est chiffré à 2 124 clients, comparativement à des ajouts nets de 7 035 clients à l'exercice précédent.

ANALYSE DES FLUX DE TRÉSORERIE

Trimestres clos les 31 août *(en milliers de dollars)*	**2013** **$**	2012 $
Activités opérationnelles		
Flux de trésorerie liés aux opérations	**162 427**	119 612
Variations des activités opérationnelles sans effet de trésorerie	**58 644**	81 809
Amortissement des coûts de transaction différés et des escomptes sur la dette à long terme	**(4 255)**	(6)
Impôt sur le résultat versé	**(24 066)**	(15 700)
Charge d'impôt exigible	**11 583**	15 798
Charges financières versées	**(20 850)**	(15 738)
Charges financières	**49 981**	17 418
	233 464	203 193
Activités d'investissement	**(104 976)**	(124 726)
Activités de financement	**(125 642)**	(16 041)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en monnaies étrangères	**1 304**	—
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie des activités poursuivies	**4 150**	62 426
Trésorerie et équivalents de trésorerie des activités poursuivies et abandonnées, au début	**39 643**	153 097
Trésorerie et équivalents de trésorerie des activités poursuivies et abandonnées, à la fin	**43 793**	215 523

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2013, les flux de trésorerie liés aux opérations se sont élevés à 162,4 millions $ comparativement à 119,6 millions $ à l'exercice précédent, soit une hausse de 42,8 millions $, ou 35,8 %, essentiellement attribuable à la progression du bénéfice opérationnel avant amortissements, en partie contrebalancée par une augmentation des charges financières et par les frais relatifs aux acquisitions récentes dans le secteur de la câblodistribution. Au quatrième trimestre de l'exercice 2013, la variation des activités opérationnelles sans effet de trésorerie a donné lieu à des encaissements de 58,6 millions $, comparativement à 81,8 millions $ pour la période correspondante de l'exercice 2012, principalement en raison d'une baisse moins prononcée des dettes fournisseurs et autres créditeurs, partiellement contrebalancée par une hausse des provisions par rapport à une baisse pour l'exercice précédent.

ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES, D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET D'AUTRES ACTIFS

Pour le trimestre clos le 31 août 2013, les acquisitions d'immobilisations corporelles se sont chiffrées à 103,8 millions $ comparativement à 119,4 millions $ pour la période correspondante de l'exercice 2012, en raison principalement des acquisitions récentes et des facteurs suivants dans le secteur de la câblodistribution :

- Une diminution des dépenses d'investissement liées aux équipements à l'abonné, principalement attribuable à l'achèvement, au cours de l'exercice 2012, de la première étape de la conversion des clients du service de Télévision de l'analogique au numérique, et la croissance moins élevée au cours de l'exercice 2013 des unités de service primaire imputable à la maturité du service.
- Une diminution des dépenses d'investissement liées à l'infrastructure graduelle en raison de l'échéancier des initiatives visant à améliorer la capacité du réseau dans les régions où le service est déjà offert.
- Une augmentation des dépenses d'investissement liées aux installations des centres de données informatiques, essentiellement par suite de la construction des installations d'un nouveau centre de données informatiques à Barrie (au nord de Toronto), au Canada, ouvert en juin dernier, de l'agrandissement des installations des centres de données informatiques à Toronto, au Canada, et à Portsmouth, en Angleterre, ainsi que de l'expansion de la fibre dans la région de Toronto dans le but de satisfaire aux commandes découlant de la demande des nouveaux clients.

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs sont principalement attribuables aux coûts de rebranchement et d'activation de services additionnels ainsi qu'aux autres coûts d'acquisition de clients. Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2013, les acquisitions d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs se sont élevées à 4,9 millions $ comparativement à 5,2 millions $ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2012.

FLUX DE TRÉSORERIE NETS ET ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2013, les flux de trésorerie nets se sont établis à 53,7 millions $, en hausse de 58,7 millions $ par rapport à des flux de trésorerie nets négatifs de 5,0 millions $ au quatrième trimestre de l'exercice 2012, principalement en raison de l'augmentation du bénéfice opérationnel avant amortissements, de la diminution des acquisitions d'immobilisations corporelles et de la charge d'impôt exigible, partiellement contrebalancées par l'augmentation des charges financières, toutes ces variations ayant eu lieu dans le secteur de la câblodistribution.

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2013, le niveau d'endettement a entraîné une diminution de la trésorerie de 113,5 millions $, principalement en raison de l'émission, dans le secteur de la câblodistribution, le 27 juin 2013, de billets garantis de premier rang d'une valeur de 225,3 millions $ (215 millions $ US), pour un produit net de 223,8 millions $, déduction faite des coûts de transaction de 1,5 million $, ce qui a été contrebalancé par le remboursement des débentures garanties de premier rang, série 1, d'un montant de 300 millions $. Au quatrième trimestre de l'exercice 2012, le niveau d'endettement était demeuré essentiellement stable.

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2013, un dividende trimestriel de 0,19 $ l'action a été payé aux porteurs d'actions subalternes à droit de vote et d'actions à droits de vote multiples, pour un total de 3,2 millions $. Pour l'exercice 2012, un dividende trimestriel de 0,18 $ l'action a été versé aux porteurs d'actions subalternes à droit de vote et d'actions à droits de vote multiples, pour un total de 3,0 millions $. De plus, les dividendes versés par une filiale aux participations sans contrôle se sont élevés à 8,6 millions $ au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2013, comparativement à un montant de 8,2 millions $ à l'exercice précédent.

PROJECTIONS FINANCIÈRES POUR L'EXERCICE 2014

Par suite de la révision des projections du secteur de la câblodistribution, comme il est décrit ci-après, la Société a révisé ses projections consolidées pour l'exercice 2014 publiées le 10 juillet 2013 et, par conséquent, la charge d'impôt exigible, le bénéfice de l'exercice et les flux de trésorerie nets ont été ajustés.

(en millions de dollars)	**Projections révisées au 30 octobre 2013 Exercice 2014 $**	Projections préliminaires au 10 juillet 2013 Exercice 2014 $	Données réelles Exercice 2013 $
Projections financières			
Produits	**2 075**	2 075	1 834
Bénéfice opérationnel avant amortissements	**900**	900	797
Frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition	**—**	—	22
Charges financières	**134**	134	134
Charge d'impôt exigible	**101**	106	88
Bénéfice de l'exercice	**233**	250	190
Bénéfice de l'exercice attribuable aux propriétaires de la Société	**75**	82	64
Acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs	**430**	430	411
Flux de trésorerie nets[(1)]	**235**	230	152

(1) Les flux de trésorerie nets correspondent au bénéfice opérationnel avant amortissements, moins les frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition, les charges financières, la charge d'impôt exigible et les acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs.

SECTEUR DE LA CÂBLODISTRIBUTION

Cogeco Câble a révisé ses projections financières pour l'exercice 2014 publiées le 10 juillet 2013, suite à certains ajustements apportés à la répartition préliminaire du prix d'achat d'Atlantic Broadband de PEER 1.

Ces projections financières pour l'exercice 2014 tiennent également compte de l'incertitude caractérisant le contexte économique mondial actuel, de l'environnement concurrentiel au Canada, ainsi que du déploiement de nouvelles technologies, telles que la fibre jusqu'au domicile (« FTTH »), la fibre jusqu'au nœud (« FTTN ») et la télévision par protocole internet (« IPTV »), par les fournisseurs de services de télécommunications titulaires.

Pour l'exercice 2014, Cogeco Câble prévoit obtenir des produits de 1,935 milliard $, ce qui représente une hausse de 243 millions $, ou 14,4 %, par rapport à l'exercice 2013. Les produits devraient s'accroître en raison essentiellement de l'incidence des acquisitions récentes sur un exercice complet. Au sein du secteur de la câblodistribution, l'augmentation des produits devrait provenir essentiellement des initiatives de marketing ciblées visant à améliorer les taux de pénétration des services de Télévision numérique, d'IHV et de Téléphonie. Par ailleurs, le service de Télévision numérique devrait continuer de profiter de l'intérêt marqué et soutenu des consommateurs à l'égard de l'offre croissante de services HD de la Société. Au Canada, les produits bénéficieront également de l'incidence des hausses tarifaires entrées en vigueur en juin 2013 au Québec et en Ontario, se chiffrant en moyenne entre 2 $ et 3 $ par client des services d'IHV et de Téléphonie. La stratégie de Cogeco Câble comprend des initiatives de marketing constantes et efficaces auprès de la clientèle résidentielle et commerciale, des offres de produits concurrentielles et un service à la clientèle de qualité supérieure qui, lorsqu'ils sont combinés, permettent d'accroître et de fidéliser la clientèle du service de Télévision. Au fur et à mesure que la pénétration des services résidentiels d'IHV, de Téléphonie et de Télévision numérique s'améliorera, la nouvelle demande pour ces produits devrait ralentir au Canada, en raison de la maturité de la catégorie de services. Cependant, la croissance dans le secteur commercial devrait se poursuivre au même rythme au sein du secteur de la câblodistribution. Enfin, les produits devraient augmenter en raison des services d'hébergement et de transport des données.

Compte tenu de l'incidence des acquisitions récentes sur un exercice complet, de l'augmentation des coûts liée à la desserte de clients additionnels, de l'inflation et de la hausse des coûts liés à la main-d'œuvre, ainsi que de la poursuite des initiatives de marketing et des stratégies de fidélisation, les charges opérationnelles devraient augmenter d'environ 138 millions $, ou 15,1 %, pour l'exercice 2014 par rapport à l'exercice 2013.

Pour l'exercice 2014, Cogeco Câble s'attend à un bénéfice opérationnel avant amortissements de 885 millions $, ce qui représente une augmentation de 104 millions $, ou 13,3 %, par rapport à l'exercice 2013. La marge opérationnelle devrait atteindre environ 45,7 % pour l'exercice 2014, comparativement à 46,1 % pour l'exercice 2013, reflétant une croissance des charges opérationnelles légèrement supérieure à la hausse des produits ainsi que les activités à marges moins élevées de PEER 1 acquise le 31 janvier 2013.

Cogeco Câble prévoit une hausse de 87 millions $ des amortissements au titre des immobilisations corporelles et incorporelles pour l'exercice 2014, en raison essentiellement de l'incidence des acquisitions récentes sur un exercice complet. Les flux de trésorerie liés aux opérations devraient financer les dépenses d'investissement et l'augmentation des immobilisations incorporelles, chiffrées à 425 millions $, ce qui correspond à une augmentation de 17 millions $ par rapport à l'exercice 2013. Les dépenses d'investissement prévues pour l'exercice 2014 sont liées aux dépenses au titre de l'infrastructure graduelle visant l'amélioration de produits et le déploiement de nouvelles technologies, à l'extension des réseaux afin d'élargir les territoires existants, aux dépenses effectuées à l'égard des immobilisations de soutien en vue d'améliorer les systèmes d'information d'entreprise et de combler les exigences relatives aux installations de soutien, ainsi qu'à l'expansion des activités du secteur des Services aux entreprises dans le but de satisfaire aux commandes des nouveaux clients.

Pour l'exercice 2014, les flux de trésorerie nets devraient s'établir à 230 millions $, en hausse de 80 millions $, ou 53,3 %, par rapport aux flux de trésorerie nets de 150 millions $ pour l'exercice 2013, grâce à l'augmentation du bénéfice opérationnel avant amortissements, en partie contrebalancée par les dépenses d'investissement et les charges financières additionnelles découlant de l'incidence sur un exercice complet des acquisitions récentes d'Atlantic Broadband et de PEER 1, ainsi que par une hausse de la charge d'impôt exigible. Les flux de trésorerie nets générés permettront de réduire l'endettement, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, et, par le fait même, d'améliorer les ratios d'endettement nets de Cogeco Câble. Les charges financières devraient s'élever à 130 millions $, soit une hausse de 2 millions $ en raison du financement des acquisitions d'Atlantic Broadband et de PEER 1. Par conséquent, le bénéfice de l'exercice devrait se chiffrer à environ 230 millions $, comparativement à 185 millions $ pour l'exercice 2013.

Voici les projections financières pour l'exercice 2014 :

(en millions de dollars, sauf les pourcentages)	**Projections révisées au 30 octobre 2013 Exercice 2014 $**	Projections préliminaires au 10 juillet 2013 Exercice 2014 $	Données réelles Exercice 2013 $
Projections financières			
Produits	**1 935**	1 935	1 692
Bénéfice opérationnel avant amortissements	**885**	885	781
Marge opérationnelle	**45,7 %**	45,7 %	46,1 %
Frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition	**—**	—	22
Amortissements	**470**	435	383
Charges financières	**130**	130	128
Charge d'impôt exigible	**100**	105	85
Bénéfice de l'exercice	**230**	245	185
Acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs	**425**	425	408
Flux de trésorerie nets[(1)]	**230**	225	150
Intensité du capital	**22,0 %**	22,0 %	24,1 %

(1) Les flux de trésorerie nets correspondent au bénéfice opérationnel avant amortissements, moins les frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition, les charges financières, la charge d'impôt exigible et les acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs.

MESURES FINANCIÈRES NON DÉFINIES PAR LES IFRS

Cette rubrique décrit les mesures financières non définies par les IFRS qu'utilise COGECO tout au long de ce rapport de gestion. Elle présente également un rapprochement de ces mesures financières non définies par les IFRS et des mesures financières les plus comparables définies par les IFRS. Ces mesures financières n'ont pas de définition normalisée prescrite par les IFRS et elles peuvent donc ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Ces mesures comprennent les « flux de trésorerie liés aux opérations », les « flux de trésorerie nets » et le « bénéfice opérationnel avant amortissements ».

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS ET FLUX DE TRÉSORERIE NETS

La direction de COGECO et les investisseurs utilisent les flux de trésorerie liés aux opérations pour évaluer les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, excluant l'incidence de la variation des activités opérationnelles sans effet de trésorerie, l'amortissement des coûts de transaction différés et des escomptes sur la dette à long terme, l'impôt sur le résultat versé, la charge d'impôt exigible, les charges financières versées et les charges financières. Cette mesure permet à la Société d'isoler les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles de l'incidence des décisions en matière de gestion de la trésorerie. Les flux de trésorerie liés aux opérations sont ensuite utilisés dans le calcul des « flux de trésorerie nets », une mesure non définie par les IFRS. La direction de COGECO et les investisseurs utilisent les flux de trésorerie nets pour mesurer la capacité de celle-ci à rembourser sa dette, à distribuer des capitaux à ses actionnaires et à financer sa croissance.

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles constituent la mesure la plus comparable selon les IFRS. Le calcul des flux de trésorerie liés aux opérations est présenté ci-dessous :

	Trimestres clos les		Exercices clos les	
	31 août 2013	31 août 2012	**31 août 2013**	31 août 2012
(en milliers de dollars)	**$**	$	**$**	$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	**233 464**	203 193	**552 195**	448 764
Variations des activités opérationnelles sans effet de trésorerie	**(58 644)**	(81 809)	**21 550**	3 479
Amortissement des coûts de transaction différés et des escomptes sur la dette à long terme	**4 255**	6	**11 492**	3 363
Impôt sur le résultat versé	**24 066**	15 700	**103 556**	83 411
Charge d'impôt exigible	**(11 583)**	(15 798)	**(87 810)**	(88 104)
Charges financières versées	**20 850**	15 738	**96 121**	65 325
Charges financières	**(49 981)**	(17 418)	**(134 013)**	(69 128)
Flux de trésorerie liés aux opérations	**162 427**	119 612	**563 091**	447 110

Le calcul des flux de trésorerie nets est présenté ci-dessous :

	Trimestres clos les		Exercices clos les	
	31 août 2013	31 août 2012	**31 août 2013**	31 août 2012
(en milliers de dollars)	**$**	$	**$**	$
Flux de trésorerie liés aux opérations	**162 427**	119 612	**563 091**	447 110
Acquisition d'immobilisations corporelles	**(102 902)**	(119 421)	**(391 918)**	(362 582)
Acquisition d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs	**(4 917)**	(5 217)	**(18 567)**	(15 787)
Actifs acquis en vertu des contrats de location-financement	**(937)**	—	**(937)**	—
Flux de trésorerie nets (déficit)	**53 671**	(5 026)	**151 669**	68 741

BÉNÉFICE OPÉRATIONNEL AVANT AMORTISSEMENTS

La direction de COGECO et les investisseurs utilisent le bénéfice opérationnel avant amortissements afin d'évaluer la capacité de la Société à saisir les occasions de croissance de façon rentable, à financer ses activités courantes et à assurer le service de sa dette. Le bénéfice opérationnel avant amortissements correspond essentiellement aux flux de trésorerie liés aux opérations excluant l'incidence de la structure du capital choisie et il compte parmi les mesures clés utilisées par les milieux financiers pour évaluer une entreprise et sa santé financière.

La mesure financière la plus comparable selon les IFRS est le bénéfice opérationnel. Le bénéfice opérationnel avant amortissements se calcule de la façon suivante :

	Trimestres clos les		Exercices clos les	
	31 août 2013	31 août 2012	**31 août 2013**	31 août 2012
(en milliers de dollars)	**$**	$	**$**	$
Bénéfice opérationnel	**104 110**	95 943	**387 489**	324 989
Amortissements	**115 444**	65 699	**388 275**	279 770
Frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition	**4 750**	1 975	**21 662**	2 083
Bénéfice opérationnel avant amortissements	**224 304**	163 617	**797 426**	606 842

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Ce rapport de gestion a été préparé le 30 octobre 2013. Des renseignements supplémentaires se rapportant à la Société, y compris sa notice annuelle, sont disponibles sur le site Web de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

États financiers consolidés

Responsabilité de la direction..... 47
Rapport de l'auditeur indépendant..... 48
Comptes consolidés de résultat..... 49
États consolidés du résultat global..... 50
États consolidés des variations des capitaux propres..... 51
États consolidés de la situation financière..... 52
Tableaux consolidés des flux de trésorerie..... 53
Notes annexes..... 54

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

RELATIVEMENT AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés de COGECO inc. (la « Société ») ainsi que les renseignements financiers contenus dans ce rapport annuel sont sous la responsabilité de la direction. Les états financiers incluent des montants établis par la direction selon des estimations qu'elle juge raisonnables et justes. Ces états financiers consolidés sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les «IFRS») et ont été approuvés par le conseil d'administration. L'information financière et d'exploitation utilisée dans le reste du rapport annuel se conforme aux renseignements présentés dans les états financiers consolidés.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de COGECO inc. et de ses filiales a mis au point et vise à améliorer les systèmes comptables et de gestion en vue de fournir l'assurance raisonnable que l'actif est protégé contre une perte éventuelle ou une utilisation non autorisée et maintient les contrôles comptables internes dans le but de s'assurer qu'on peut se fier aux registres comptables lors de la préparation des états financiers. Le conseil d'administration assume sa responsabilité à l'égard des états financiers contenus dans ce rapport annuel principalement par l'entremise de son comité d'audit. Ce comité passe en revue les états financiers consolidés annuels de la Société et en recommande l'approbation par le conseil d'administration. De plus, ce comité rencontre périodiquement la direction ainsi que les auditeurs externes et internes en vue de discuter des résultats de l'audit externe et interne et des sujets touchant l'information financière.

Les auditeurs externes indépendants nommés par les actionnaires, Deloitte s.e.n.c.r.l., comptables professionnels agréés, sont chargés d'effectuer l'audit indépendant des états financiers consolidés selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et d'exprimer une opinion sur ces états. Les auditeurs externes indépendants peuvent s'adresser librement au comité d'audit que la direction soit présente ou non. Le rapport de l'auditeur indépendant est présenté ci-après.

Louis Audet
Président et chef de la direction

Pierre Gagné
Premier vice-président et chef de la direction financière

Montréal, le 30 octobre 2013

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'intention des actionnaires de COGECO inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de COGECO inc., qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 août 2013 et au 31 août 2012, et les comptes consolidés de résultat, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 août 2013 et 31 août 2012, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

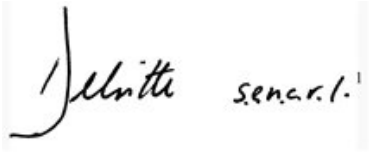
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de COGECO inc. au 31 août 2013 et au 31 août 2012, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 août 2013 et 31 août 2012, conformément aux Normes internationales d'information financière.



Le 30 octobre 2013
Montréal, Québec

[1] CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A109522

COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT

Exercices clos les 31 août	**2013**	2012
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)	**$**	$
Produits	**1 834 257**	1 406 353
Charges d'exploitation (note 6)	**1 036 831**	799 511
Frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition (note 4)	**21 662**	2 083
Amortissements (note 7)	**388 275**	279 770
Bénéfice opérationnel	**387 489**	324 989
Charges financières (note 8)	**134 013**	69 128
Bénéfice avant impôt sur le résultat	**253 476**	255 861
Impôt sur le résultat (note 9)	**63 699**	81 615
Bénéfice de l'exercice des activités poursuivies	**189 777**	174 246
Bénéfice de l'exercice des activités abandonnées (note 21)	**—**	55 446
Bénéfice de l'exercice	**189 777**	229 692
Bénéfice de l'exercice attribuable aux:		
Propriétaires de la Société	**64 088**	77 051
Participants sans contrôle	**125 689**	152 641
	189 777	229 692
Bénéfice par action (note 10)		
De base		
Bénéfice de l'exercice des activités poursuivies	**3,83**	3,54
Bénéfice de l'exercice des activités abandonnées	**—**	1,07
Bénéfice de l'exercice	**3,83**	4,61
Dilué		
Bénéfice de l'exercice des activités poursuivies	**3,81**	3,52
Bénéfice de l'exercice des activités abandonnées	**—**	1,06
Bénéfice de l'exercice	**3,81**	4,58

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercices clos les 31 août	**2013**	2012
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
Bénéfice de l'exercice	**189 777**	229 692
Autres éléments du bénéfice global (de la perte globale)		
Éléments devant être ultérieurement reclassés en résultat net		
Ajustements au titre de la couverture des flux de trésorerie		
Variation nette de la juste valeur des instruments financiers dérivés de couverture	**12 501**	2 740
Variation nette de la juste valeur des instruments financiers dérivés de couverture reclassés à titre de charges financières	**(12 787)**	(1 197)
Charge d'impôt sur le résultat liée aux ajustements au titre de la couverture des flux de trésorerie	**(211)**	(430)
	(497)	1 113
Ajustements au titre de l'écart de change		
Écarts de change nets à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	**42 346**	(745)
Variation nette des ajustements latents à la conversion des dettes à long terme désignées comme éléments de couverture d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	**(24 700)**	—
Reclassification au résultat net du gain cumulé des écarts de change nets d'un investissement net dans des établissements à l'étranger	**—**	(19 817)
	17 646	(20 562)
	17 149	(19 449)
Éléments ne devant pas être ultérieurement reclassés en résultat net		
Ajustements actuariels sur les régimes de retraite à prestations déterminées		
Variation nette des ajustements actuariels sur les régimes de retraite à prestations déterminées	**5 060**	(8 063)
Économie (charge) d'impôt sur le résultat liée aux ajustements actuariels sur les régimes de retraite à prestations déterminées	**(1 361)**	2 169
	3 699	(5 894)
Autres éléments du bénéfice global (de la perte globale) de l'exercice	**20 848**	(25 343)
Bénéfice global de l'exercice	**210 625**	204 349
Bénéfice global de l'exercice attribuable aux:		
Propriétaires de la Société	**71 685**	66 977
Participants sans contrôle	**138 940**	137 372
	210 625	204 349

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Exercices clos les 31 août 2013 et 2012	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société				Capitaux propres attribuables aux participants sans contrôle	Total des capitaux propres
	Capital social	Réserve de rémunération fondée sur des actions	Cumul des autres éléments du résultat global	Bénéfices non distribués		
(en milliers de dollars canadiens)	$	$	$	$	$	$
	(note 16)	(note 16)	(note 17)			
Solde au 1er septembre 2011	119 318	3 912	7 290	212 005	701 155	1 043 680
Bénéfice de l'exercice	—	—	—	77 051	152 641	229 692
Autres éléments de la perte globale de l'exercice	—	—	(6 254)	(3 820)	(15 269)	(25 343)
Bénéfice global de l'exercice	—	—	(6 254)	73 231	137 372	204 349
Rénumération fondée sur des actions	—	2 020	—	—	1 654	3 674
Émission d'actions subalternes à droit de vote par une filiale aux participants sans contrôle	—	(121)	—	—	1 416	1 295
Dividendes sur actions à droits de vote multiples	—	—	—	(1 327)	—	(1 327)
Dividendes sur actions subalternes à droit de vote	—	—	—	(10 717)	(32 965)	(43 682)
Effet des variations de participation dans une filiale sur les participants sans contrôle	—	—	—	109	(109)	—
Acquisition d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives	(1 740)	—	—	—	—	(1 740)
Disposition d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives	33	—	—	17	—	50
Distribution aux employés d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives	325	(442)	—	117	—	—
Acquisition par une filiale des participants sans contrôle d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives	—	—	—	—	(3 049)	(3 049)
Distribution aux employés par une filiale d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives	—	(31)	—	(1)	32	—
Disposition par une filiale à des participants sans contrôle d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives	—	—	—	55	638	693
Participation sans contrôle acquise suite à un regroupement d'entreprises (note 5)	—	—	—	—	462	462
Apports des actionnaires et distributions aux actionnaires	(1 382)	1 426	—	(11 747)	(31 921)	(43 624)
Solde au 31 août 2012	**117 936**	**5 338**	**1 036**	**273 489**	**806 606**	**1 204 405**
Bénéfice de l'exercice	**—**	**—**	**—**	**64 088**	**125 689**	**189 777**
Autres éléments du bénéfice global de l'exercice	**—**	**—**	**5 509**	**2 088**	**13 251**	**20 848**
Bénéfice global de l'exercice	**—**	**—**	**5 509**	**66 176**	**138 940**	**210 625**
Rénumération fondée sur des actions	**—**	**2 426**	**—**	**—**	**2 286**	**4 712**
Émission d'actions subalternes à droit de vote par une filiale aux participants sans contrôle	**—**	**(259)**	**—**	**—**	**2 621**	**2 362**
Dividendes sur actions à droits de vote multiples	**—**	**—**	**—**	**(1 401)**	**—**	**(1 401)**
Dividendes sur actions subalternes à droit de vote	**—**	**—**	**—**	**(11 312)**	**(34 272)**	**(45 584)**
Effet des variations de participation dans une filiale sur les participants sans contrôle	**—**	**—**	**—**	**2**	**(2)**	**—**
Acquisition d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives	**(1 201)**	**—**	**—**	**—**	**—**	**(1 201)**
Distributions aux employés d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives	**1 034**	**(1 041)**	**—**	**7**	**—**	**—**
Acquisition par une filiale des participants sans contrôle d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives	**—**	**—**	**—**	**—**	**(4 076)**	**(4 076)**
Distributions aux employés par une filiale d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives	**—**	**(457)**	**—**	**3**	**454**	**—**
Participation sans contrôle acquise suite à un regroupement d'entreprise (note 5)	**—**	**—**	**—**	**—**	**16 962**	**16 962**
Acquisition de participations sans contrôle (note 5)	**—**	**—**	**—**	**—**	**(17 424)**	**(17 424)**
Total des apports et distributions aux actionnaires	**(167)**	**669**	**—**	**(12 701)**	**(33 451)**	**(45 650)**
Solde au 31 août 2013	**117 769**	**6 007**	**6 545**	**326 964**	**912 095**	**1 369 380**

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux 31 août	**2013**	2012
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
Actif		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 18 B))	**43 793**	215 523
Créances clients et autres débiteurs (note 20 A))	**118 312**	98 627
Impôt sur le résultat à recevoir	**17 714**	13 614
Charges payées d'avance et autres	**14 182**	12 920
	194 001	340 684
Actifs non courants		
Autres actifs (note 11)	**11 046**	7 133
Immobilisations corporelles (note 12)	**1 874 866**	1 343 904
Immobilisations incorporelles (note 13 A))	**2 003 581**	1 133 816
Goodwill (note 13 B))	**1 231 140**	249 198
Instruments financiers dérivés	**833**	—
Actifs d'impôt différé (note 9)	**137 046**	29 184
	5 452 513	3 103 919
Passif et capitaux propres		
Passif		
Passifs courants		
Endettement bancaire (note 15 A))	**13 166**	741
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	**294 014**	248 822
Provisions (note 14)	**12 800**	10 567
Passifs d'impôt sur le résultat	**23 924**	41 908
Produits différés et perçus d'avance	**56 656**	42 920
Solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises, au taux préférentiel bancaire majoré de 1 %	**2 000**	13 400
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 15)	**15 216**	855
	417 776	359 213
Passifs non courants		
Dette à long terme (note 15)	**2 984 740**	1 144 814
Instruments financiers dérivés	**—**	11 668
Produits différés et perçus d'avance et autres passifs	**21 287**	17 891
Passifs relatifs aux régimes de retraite et avantages du personnel futurs	**21 447**	32 975
Passifs d'impôt différé (note 9)	**637 883**	332 953
	4 083 133	1 899 514
Capitaux propres		
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société		
Capital social (note 16 B))	**117 769**	117 936
Réserve de rémunération fondée sur des actions	**6 007**	5 338
Cumul des autres éléments du résultat global (note 17)	**6 545**	1 036
Bénéfices non distribués	**326 964**	273 489
	457 285	397 799
Participation sans contrôle	**912 095**	806 606
	1 369 380	1 204 405
	5 452 513	3 103 919

Engagements, éventualités et garanties (note 23)

Au nom du conseil d'administration,



Jan Peeters
Administrateur



Pierre L. Comtois
Administrateur

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 août	**2013**	2012
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Bénéfice de l'exercice des activités poursuivies	**189 777**	174 246
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Amortissements (note 7)	**388 275**	279 770
Impôt sur le résultat (note 9)	**63 699**	81 615
Charges financières (note 8)	**134 013**	69 128
Rémunération fondée sur des actions (note 16 D))	**5 615**	3 513
Perte (gain) sur cession et radiation d'immobilisations corporelles	**(586)**	1 352
Contributions au titre des régimes de retraite à prestations déterminées, déduction faite de la charge	**(7 133)**	(8 645)
Autres	**(238)**	—
	773 422	600 979
Variations des activités opérationnelles sans effet de trésorerie (note 18 A))	**(21 550)**	(3 479)
Impôt sur le résultat payé	**(103 556)**	(83 411)
Charges financières versées	**(96 121)**	(65 325)
	552 195	448 764
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	**(391 918)**	(362 582)
Acquisition d'immobilisations incorporelles et autres actifs	**(18 567)**	(15 787)
Regroupements d'entreprises, déduction faite de la trésorerie et équivalents de trésorerie acquis (note 5)	**(2 006 129)**	(36 277)
Cession d'une filiale, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie disposé	**—**	4 509
Autres	**3 148**	1 199
	(2 413 466)	(408 938)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Augmentation de l'endettement bancaire	**12 425**	741
Augmentation nette (remboursement net) des facilités renouvelables	**549 765**	(105 898)
Émission de dette à long terme, déduction faite des escomptes et des frais de transaction	**1 953 016**	232 480
Remboursement de dette à long terme	**(761 976)**	(2 128)
Remboursement du billet promissoire à payer	**—**	(5 000)
Augmentation des coûts de transaction différés	**(5 487)**	(1 551)
Remboursement du solde à payer relativement à un regroupement d'entreprises	**(11 400)**	—
Acquisition d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives (note 16 B))	**(1 201)**	(1 740)
Disposition d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives (note 16 B))	**—**	50
Dividendes sur actions à droits de vote multiples	**(1 401)**	(1 327)
Dividendes sur actions subalternes à droit de vote	**(11 312)**	(10 717)
Émission d'actions subalternes à droit de vote par une filiale aux participants sans contrôle	**2 362**	1 295
Acquisition par une filiale des participants sans contrôle d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives	**(4 076)**	(3 049)
Disposition par une filiale à des particpants sans contrôle d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives	**—**	693
Dividendes sur actions subalternes à droit de vote payées par une filiale aux participants sans contrôle	**(34 272)**	(32 965)
	1 686 443	70 884
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie libellés en monnaies étrangères	**3 098**	—
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie des activités poursuivies	**(171 730)**	110 710
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie des activités abandonnées (note 21)	**—**	49 597
Trésorerie et équivalents de trésorerie, au début	**215 523**	55 216
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la fin	**43 793**	215 523

NATURE DES ACTIVITÉS

COGECO inc. (la « Société » ou la « Société mère ») est une société ouverte canadienne inscrite à la Bourse de Toronto (« TSX »). La Société offre, par l'entremise de ses filiales, des services de Télévision par câble, d'Internet haute vitesse (« IHV »), de Téléphonie, de technologie de l'information et d'infrastructure gérés et d'autres services de télécommunications fournis à ses clients résidentiels et commerciaux au Canada, aux États-Unis d'Amérique («États-Unis»), au Royaume-Uni et en France par l'intermédiaire de Cogeco Câble inc., exerce des activités de radiodiffusion par l'intermédiaire de Cogeco Diffusion Acquisitions inc. («Cogeco Diffusion») et opère une entreprise spécialisée dans le domaine de l'affichage publicitaire dans les transports collectifs à travers Métromédia CMR Plus inc. («Métromédia») (voir note 4 pour une description détaillée des opérations).

Le siège social de la Société est situé au 5, Place Ville Marie, bureau 1700, Montréal (Québec) H3B 0B3.

1. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers consolidés audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Les présents états financiers consolidés ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation en utilisant le coût historique, sauf pour les instruments financiers dérivés et les accords de paiement fondé sur des actions réglés en trésorerie, qui ont été comptabilisés à la juste valeur, et pour les passifs relatifs aux régimes de retraite et avantages du personnels futurs, qui ont été comptabilisés à la valeur actualisée.

L'information financière est présentée en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de COGECO inc.

Les états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de COGECO inc. lors de la réunion tenue le 30 octobre 2013.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables présentées ci-dessous ont été appliquées de manière cohérente à toutes les périodes présentées dans les états financiers consolidés, sauf indication contraire.

A) MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de ses filiales.

Les filiales sont des entités contrôlées par la Société. La Société détient le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date de début du contrôle jusqu'à la date à laquelle la Société cesse d'avoir le contrôle de la filiale. Les méthodes comptables des filiales sont conformes aux méthodes adoptées par la Société. Les secteurs opérationnels et les pourcentages de participation dans les filiales principales au 31 août 2013 sont les suivants :

Secteur opérationnel	Filiales principales	Pourcentage de participation %	Droit de vote %
Câblodistribution	Cogeco Câble inc.	32,1	82,5
Autres	Cogeco Diffusion Acquisitions inc.	100	100
Autres	Métromedia CMR Plus inc.	100	100

La Société et sa filiale de câblodistribution, Cogeco Câble inc., ont chacune établi des entités ad hoc afin d'atténuer l'incidence des fluctuations du prix de l'action liées à leurs régimes d'unités d'actions incitatives. Une entité ad hoc est consolidée si, d'après l'évaluation de la substance de sa relation avec la Société, et des risques et avantages inhérents à cette structure, la Société conclut qu'elle la contrôle. Des entités ad hoc contrôlées par la Société et par Cogeco Câble inc. ont été établies selon des conditions qui imposent des limites strictes au pouvoir de décision de la direction de l'entité ad hoc. La Société obtient donc la majeure partie des avantages liés aux activités et à l'actif net des entités ad hoc, celles-ci étant exposée à la majorité des risques liés aux activités des entités ad hoc et conservant la majeure partie du risque résiduel ou inhérent à la propriété relatif aux entités ad hoc ou à ses actifs.

Les transactions et les soldes inter-entreprises ainsi que les produits et les charges latents ont été éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

B) REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Le goodwill est comptabilisé comme l'excédent de la juste valeur de la contrepartie transférée, incluant le montant comptabilisé de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, sur le montant comptabilisé net des actifs identifiables acquis et des passifs repris, lesquels sont tous évalués à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée est évaluée comme étant la somme des justes valeurs des actifs transférés, des passifs pris en charge et des instruments de capitaux propres émis par la Société à la date d'acquisition, en incluant tout actif ou passif lié à un accord de contrepartie éventuelle, en échange du contrôle de l'entreprise acquise.

L'obligation de verser une contrepartie éventuelle est classée dans les actifs, les passifs ou les capitaux propres. Une contrepartie éventuelle classée dans les capitaux propres ne sera pas réévaluée jusqu'à qu'elle soit classée définitivement dans les capitaux propres. Une contrepartie éventuelle classée dans les actifs ou les passifs sera évaluée soit à titre d'instrument financier, soit à titre de provision. Les variations de la juste valeur qui se qualifient à titre d'ajustements pendant la période d'évaluation pour les répartitions préliminaires du prix d'achat sont ajustées au cours de la période considérée au coût d'acquisition, et les changements sont appliqués sur une base rétroactive.

Les coûts d'acquisition, autres que les coûts liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres et les coûts d'intégration et de restructuration, engagés par la Société dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils sont engagés.

C) COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des retours et des escomptes. La Société comptabilise les produits provenant de la vente de produits ou de la prestation de services lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Le montant des produits et des frais connexes peut être évalué de façon fiable ;
- Les risques et les avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés aux clients et la direction ne continue à être impliquée ni dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés ; et
- Le recouvrement de la contrepartie est probable.

Plus précisément, les principales sources des produits de la Société sont comptabilisées de la façon suivante :

- Les produits provenant des abonnements mensuels aux services de Télévision par câble, d'IHV et de Téléphonie et de la location de matériel sont comptabilisés au moment où les services sont fournis ;
- Les produits tirés des services de transmission de données, d'interurbains et d'autres services payables à l'utilisation sont comptabilisés au moment où les services sont fournis ;
- Les produits tirés des services gérés, des services de co-implantation, des services en nuage et des services de connexion sont comptabilisés au moment où les services sont fournis ; et
- Les produits provenant de la vente de temps d'antenne et d'affichage publicitaire sont comptabilités au moment où la publicité est diffusée ou affichée.

Accords de prestations multiples

La Société offre certains produits et services dans le cadre d'accords de prestations multiples. La Société évalue chaque prestation à fournir en vertu d'un accord afin de déterminer si celle-ci pourrait représenter une composante distincte. Les composantes sont comptabilisées séparément lorsque:

- Les éléments livrés constituent une valeur en eux-mêmes pour le client; et
- Il existe des indications objectives et fiables de la juste valeur de tous les éléments non livrés.

La contrepartie est évaluée et répartie entre les composantes en fonction de la juste valeur relative de chacune et la méthode de comptabilisation adéquate des produits leur est appliquée.

La Société estime que les frais d'installation et de mise en service ne sont pas des composantes distinctes, car ils n'ont aucune valeur intrinsèque. Ainsi, ils sont différés et amortis dans les produits au fur et à mesure que les services de télécommunications connexes sont gagnés, ce qui correspond à la durée de vie moyenne de l'abonnement d'un client, pour la clientèle résidentielle ou à la durée de l'accord, pour la clientèle commerciale.

Les produits non gagnés, tels que les paiements pour les produits et services reçus avant la livraison, sont comptabilisés comme des produits différés et perçus d'avance jusqu'à ce que le service soit fourni ou que le produit soit livré au client.

D) OPÉRATIONS DE TROC

Dans le cours normal de ses activités, la Société s'engage dans des opérations de troc dans lesquelles des biens, services de publicité et autres services sont acquis en échange de service de publicité. Les produits et dépenses encourus sont comptabilités à la juste valeur estimative des biens et services reçus lorsque des biens et services sont reçus et à la juste valeur estimative des bien et services de publicité fournis lorsque des biens et services de publicité sont reçus.

E) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins le cumul des amortissements et le cumul des pertes de valeur.

Lors de la construction de nouveaux actifs, les coûts directs ainsi qu'une portion des frais généraux directs directement imputables à l'actif sont capitalisés. Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'actifs admissibles, soit des actifs exigeant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus comme prévu, sont inscrits à l'actif jusqu'à ce qu'ils soient pratiquement prêts pour leur utilisation ou leur vente prévue. Tous les autres coûts d'emprunt sont constatés à titre de charges financières au cours de la période où ils ont été engagés.

Le coût de remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est ajouté à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle ou comptabilisé séparement, si applicable, seulement s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront à l'entité et que le le coût de cet élément peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Tous les autres coûts réguliers d'entretien sont comptabilisés au résultat net dans la période pendant laquelle ils ont été engagés.

L'amortissement est constaté à partir de la date où les actifs sont prêts pour leur utilisation prévue, de manière que soit radié le coût des actifs autres que les terrains en propriété franche et des biens en cours de construction, moins la valeur résiduelle amortie sur leur durée d'utilité au moyen de la méthode linéaire. Les actifs loués en vertu des contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité prévue selon la même méthode que celle utilisée pour les actifs détenus, ou sur la durée du contrat de location si celle-ci est plus courte. Les durées d'amortissement sont les suivantes :

BÂTIMENTS ET AMÉLIORATIONS LOCATIVES[1]	10 À 40 ANS
SYSTÈMES DE RÉSEAUX[2]	5 À 20 ANS
APPAREILS RÉSIDENTIELS	3 À 5 ANS
ÉQUIPEMENTS DE CENTRES DE DONNÉES INFORMATIQUES[3]	3 À 7 ANS
MATÉRIEL ROULANT ET ÉQUIPEMENTS[4]	3 À 10 ANS

(1) Les améliorations locatives sont amorties sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité prévue.

(2) Les systèmes de réseaux comprennent les tours de câblodistribution, les têtes de ligne, les émetteurs, les réseaux de fibre et câble coaxial, les branchements de clients et les équipments de réseaux.

(3) Les équipements de centres de données informatiques comprennent l'infrastructure générale, les équipements mécaniques et électriques et les contrôles d'accès et de sécurité. Les serveurs qui font partis des services d'hébergement sont amortis sur une base linéaire correspondant à leur durée de vie utile, qui est de 3 ans.

(4) Le matériel roulant et les équipements comprennent le matériel roulant, l'équipement de programmation, le mobilier et les agencements, le matériel informatique et les logiciels, les actifs loués en vertu des contrats de location-financement, ainsi que les autres équipements.

Lorsque des parties significatives d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, celles-ci sont comptabilisées comme des éléments distincts (principales composantes) de l'immobilisation corporelle.

Les durées d'utilité estimatives, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont examinées annuellement, et toute variation est comptabilisée de façon prospective.

Le profit ou la perte découlant de la cession ou de la mise hors service d'une immobilisation corporelle est calculé comme l'écart entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif et est comptabilisé en résultat net.

La Société ne comptabilise pas les obligations de démantèlement liées à son réseau de câblodistribution. La Société prévoit renouveler toutes ses ententes d'accès aux structures de soutènement détenues par des entreprises de services publics dans le futur, par conséquent, la valeur actualisée de l'obligation qui est obtenue n'est pas importante.

F) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Immobilisations incorporelles acquises séparément

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées lors de leur comptabilisation initiale au coût moins le cumul des amortissement, s'ils sont amortissables, et moins le cumul des pertes de valeur. Les durées d'utilité des immobilisations incorporelles sont déterminées ou indéterminées.

Immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées séparément du goodwill si elles rencontrent les critères d'une immobilisation incorporelle et si la juste valeur peut être évaluée de façon fiable. Ces immobilisations incorporelles sont initialement comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acqusition. Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilitées à leur coût moins le cumul des amortissements, si elles sont amortissables, et moins le cumul des pertes de valeur. Les durées d'utilité des immobilisations incorporelles sont déterminées ou indéterminées.

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée

Les immobilisations incorporelles è durée d'utilité déterminée sont amorties sur leur durée d'utilité. Les durées d'utilité estimatives sont revues annuellement et l'incidence des changments aux estimations est comptabilisée de manière prospective. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminées sont amorties comme suit:

- Les relations-clients sont amorties de façon linéaire sur la durée d'utilité estimative, soit la durée de vie moyenne de l'abonnement d'un client, n'excédant pas huit ans;
- Les baux favorables sont amortis sur une base linéaire sur la durée non résiliable restante du contrat de location;
- Les coûts de rebranchement et d'activation de services additionnels sont inscrits à l'actif jusqu'à concurrence d'un montant maximal n'excédant pas les produits générés par l'activité de rebranchement et sont amortis sur la durée de vie moyenne d'abonnement d'un client, n'excédant pas quatre ans; et
- Les coûts directs et marginaux liés à l'acquisition de la clientèle commerciale sont inscrits à l'actif et amortis sur la durée de l'entente.

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont celles dont la durée d'utilité économique n'a pas de limite prévisible du fait que celle-ci résulte de droits contractuels ou d'autres droits légaux pouvant être renouvelés sans engager de coûts importants. Elles englobent les licences d'entreprise de distribution de câblodistribution et les franchises (les « licences de câblodistribution »), les licences de radiodiffusion et le nom commercial. Les licences de câblodistribution comprennent les licences des autorités règlementaires de radiodiffusion et les exemptions de permis permettant d'accéder aux foyers et aux clients d'un secteur donné. Les licences de radiodiffusion sont des licences des autorités règlementaires de radio-diffusion qui permettent d'avoir accès à des fréquences radio pour un marché spécifique. La Société a conclu que les licences de câblodistribution et les licences de radiodiffusion avaient une durée d'utilité indéterminée, puisqu'aucun facteur légal, réglementaire, contractuel, économique ou d'une autre nature ne pouvait empêcher leur renouvellement ou circonscrire la période au cours de laquelle elles contribuent aux flux de trésorerie de la Société. Le nom commercial est considéré comme ayant une durée d'utilitée indéterminée par la nature institutionelle du nom commercial de la Société, de son habilité à maintenir son leadersip dans le marché, de ses opérations profitables sur une longue période de temps et de l'engagement de la Société à développer et améliorer sa valeur. À la clôture de chaque période de présentation de l'information financière, la Société détermine si les événements et circonstances continuent de confirmer l'évaluation de la durée d'utilité indéterminée de ces licences et du nom commercial. Les immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais elles sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par année ou plus fréquemment s'il existe des indices d'une dépréciation.

Le goodwill représente les avantages économiques futurs résultant d'un regroupement d'entreprises qui ne sont pas identifiés individuellement et comptabilisés séparément. Le goodwill n'est pas amorti, mais il est soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année ou chaque fois qu'il existe des indices d'une possible dépréciation.

G) DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

À la clôture de chaque période de présentation de l'information financière, la Société évalue la valeur comptable de ses immobilisations corporelles et de ses immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée afin d'établir s'il existe des indices que ces actifs puissent avoir subi une dépréciation. Le cas échéant, la valeur recouvrable des actifs est estimée afin de déterminer l'ampleur de la réduction de valeur, s'il y a lieu.

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année ou chaque fois qu'il existe des indices d'une possible dépréciation.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lequel les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Aux fins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis au test sur une base individuelle sont regroupés sous la forme du plus petit groupe d'actifs identifiables générant des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par les autres actifs, soit les unités génératrices de trésorerie (« UGT »). Dans les cas où il est possible d'identifier une base d'affectation raisonnable et cohérente, les actifs de support sont également affectés à des UGT prises individuellement. Autrement, ils seront affectés au plus petit groupe d'UGT pour lequel une base d'affectation raisonnable et cohérente peut être identifiée.

Une réduction de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable d'un montant correspondant à cet excédent. Les réductions de valeur comptabilisées relativement aux UGT sont d'abord réparties en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT et ensuite en réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT au prorata. La réduction de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net au cours de la période où la perte a été subie.

Les réductions de valeur comptabilisées au cours des périodes antérieures sont évaluées à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indices que la perte soit moins importante ou qu'elle n'existe plus. Une réduction de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. Une réduction de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable des actifs n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune réduction de valeur n'avait été comptabilisée. La reprise d'une réduction de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Aux fins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à chaque UGT de la Société qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises connexe. Une réduction de valeur comptabilisée pour un goodwill ne peut être reprise.

H) CONTRATS DE LOCATION

Preneur

Les contrats de location sont classés comme des contrats de location-financement chaque fois que les modalités du contrat de location transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Tous les autres contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple.

Les actifs détenus dans le cadre de contrats de location-financement sont comptabilisés à titre d'actifs de la Société à leur juste valeur au commencement du contrat ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location, telle qu'elle a été déterminée au commencement du contrat de location. Après la comptabilisation initiale, l'actif est comptabilisé selon la méthode comptable s'appliquant à celui-ci. Le passif correspondant figure à l'état de la situation financière à titre de contrat de location-financement. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre les charges financières et la réduction de l'obligation au titre du contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières et l'amortissement des actifs sont comptabilisés en résultat net au cours de la période où ils ont été engagés.

Les loyers à payer en vertu des contrats de location simple sont portés au résultat net de façon linéaire sur la durée du contrat de location qui s'applique.

Bailleur

La Société loue du matériel de télécommunications, principalement des appareils résidentiels, à sa clientèle. Ces contrats de location sont classés comme des contrats de location simple, et les produits locatifs connexes sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location qui s'applique.

I) IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt représente la somme de l'impôt exigible à payer et de l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés en résultat net, sauf s'ils concernent un regroupement d'entreprises ou des éléments qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

Impôt exigible

L'impôt exigible à payer est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le passif d'impôt exigible de la Société est calculé au moyen des taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé relativement aux différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et des passifs aux fins de la présentation de l'information financière et la valeur utilisée aux fins de l'impôt. Les actifs et les passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés si la différence temporelle découle de la comptabilisation initiale d'un goodwill, d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises et que cette différence n'a aucune incidence sur le bénéfice imposable ou le bénéfice comptable ou si la différence temporelle est liée à des investissements dans des filiales, dans la mesure où la Société est capable de contrôler la date à laquelle elle s'inversera et où il est probable que les différences temporelles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour les pertes fiscales non utilisées et les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable que la Société disposera de bénéfices imposables auxquels les différences temporelles déductibles pourront être imputées. Les actifs d'impôt différé sont revus à chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable de réaliser un avantage d'impôt connexe.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition dont l'application est prévue pour la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, en fonction des taux d'imposition qui sont adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont la Société s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Il y a compensation des actifs et des passifs d'impôt différé lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs d'impôt exigible par des passifs d'impôt exigible, lorsqu'ils concernent un impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes, mais que la Société compte régler le montant net de ses actifs et passifs d'impôt exigible.

J) PROVISIONS

Les provisions sont des passifs de la Société dont le montant ou l'échéance est incertain. Les provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire au règlement de cette obligation et qu'une estimation fiable peut être faite du montant de cette obligation. Le montant comptabilisé représente la meilleure estimation faite par la direction quant au montant nécessaire pour honorer l'obligation à la fin de la période de présentation de l'information financière et il tient compte des risques et des incertitudes inhérents à l'obligation. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus à un taux avant impôt qui témoigne des évaluations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques inhérents au passif. Lorsqu'une provision est actualisée, l'augmentation de la provision résultant du passage du temps est comptabilisée dans les charges financières.

Lorsqu'il est attendu que la totalité ou une partie des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée auprès d'un tiers, une créance est comptabilisée dans les actifs s'il est pratiquement certain que le remboursement sera reçu et si le montant à recevoir peut être évalué de manière fiable.

K) PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Attributions réglées en instruments de capitaux propres

La Société évalue les options sur actions attribuées aux employés dont les droits sont acquis proportionnellement au cours de la période de service d'après la juste valeur de chaque tranche à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation de Black-Scholes, et elle comptabilise une charge de rémunération de façon linéaire sur la période d'acquisition des droits applicable à la tranche ainsi qu'une augmentation correspondante à la réserve de rémunération fondée sur des actions. Les droits de ces options sont acquis par tranche égale sur une période de cinq ans débutant l'année qui suit le jour de la date d'attribution des options. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société revoit son estimation du nombre d'instruments de capitaux propres dont les droits devraient être acquis. L'incidence de la révision des estimations initiales, le cas échéant, est comptabilisée en résultat net de façon que les charges cumulatives reflètent les estimations révisées et un ajustement correspondant est comptabilisé à la réserve de rémunération fondée sur des actions. Lorsque les options sur actions sont exercées, le montant de la contrepartie versée et la tranche correspondante ayant été précédemment comptabilisée à la réserve de rémunération fondée sur des actions sont portés au crédit du capital social.

La Société évalue les unités d'actions incitatives attribuées aux employés en fonction de la juste valeur des actions subalternes à droit de vote de la Société à la date d'attribution, et une charge de rémunération est constatée sur la période d'acquisition des droits ainsi qu'une hausse correspondante à la réserve de rémunération fondée sur des actions. La période totale d'acquisition des droits pour chaque attribution est de trois ans moins un jour.

Attributions réglées en trésorerie

La juste valeur du montant à verser aux administrateurs relativement aux droits à l'appréciation d'actions en vertu du régime d'unités d'actions différées de la Société, qui sont réglées en trésorerie, est comptabilisée à titre de charge de rémunération ainsi qu'une hausse correspondante au titre des passifs relatifs aux régimes de retraite et avantages du personnel futurs à la date où les unités sont émises aux administrateurs. Cette charge à payer est réévaluée à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, jusqu'au moment du règlement, en fonction du cours de clôture moyen des actions subalternes à droit de vote inscrites à la Bourse de Toronto au cours des vingt jours de bourse consécutifs précédant immédiatement de un jour la date de clôture de la période de présentation de l'information financière. Toute variation de la juste valeur du passif est comptabilisée en résultat net.

L) AVANTAGES DU PERSONNEL

Avantages du personnel à court terme

Les avantages du personnel à court terme comprennent les salaires, les traitements, les absences rémunérées, les régimes de participation aux bénéfices et les primes. Ils sont évalués sur une base non actualisée et sont portés en charges lorsque le service connexe est fourni. Un passif est comptabilisé à l'égard du montant devant être versé au titre d'une prime en espèces à court terme ou d'un régime de participation aux bénéfices si la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite de payer ce montant en raison de services rendus par l'employé et qu'il est possible de faire une estimation fiable de cette obligation.

Régimes de retraite à cotisations déterminées

Un régime à cotisations déterminées désigne un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entité verse des cotisations déterminées à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des montants supplémentaires. Les obligations au titre des cotisations à des régimes de retraite à cotisations déterminées sont comptabilisées à titre de charge au cours des périodes où les services ont été rendus par les employés.

Régimes de retraite à prestations déterminées

Les coûts des régimes de retraite à prestations déterminées sont établis au moyen de la méthode des unités de crédit projetées (qui est parfois connue comme la méthode de répartition des prestations au prorata), et des évaluations sont effectuées à chaque date de clôture lorsque requises. Ces régimes sont capitalisés au moyen des cotisations établies en fonction de cette méthode. L'obligation nette de la Société au titre des régimes de retraite à prestations déterminées est calculée séparément pour chaque régime.

Les charges de retraite sont imputées aux salaires, avantages du personnel et services impartis et comprennent :

- Le coût des prestations de retraite accordées en contrepartie des services rendus par les employés au cours de la période ;
- Les coûts des services passés pour lesquels les droits sont acquis, qui sont comptabilisés immédiatement ;
- Les coûts des services passés pour lesquels les droits ne sont pas acquis, qui sont amortis de façon linéaire au cours de la période d'acquisition des droits ; et
- Le coût financier des obligations au titre des régimes de retraite moins le montant du rendement attendu des actifs des régimes de retraite. La Société utilise la juste valeur des actifs des régimes pour les évaluer aux fins du calcul du rendement prévu des actifs des régimes.

L'obligation au titre des prestations de retraite comptabilisée dans l'état de la situation financière présente la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations déterminées, telle qu'elle est ajustée pour tenir compte des coûts des services passés non comptabilisés, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes.

La Société comptabilise les écarts actuariels au titre des autres éléments du résultat global au cours de la période où ils surviennent. Les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement aux bénéfices non distribués et ne sont pas ultérieurement reclassés en résultat net dans une période subséquente. Les écarts actuariels résultent de la différence entre le rendement réel des actifs du régime au cours d'une période et leur rendement prévu pendant cette période, et des ajustements sur les passifs liés à l'expérience ou à des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations déterminées.

M) ÉCART DE CHANGE

Transactions en monnaie étrangère

Aux fins de la préparation des états financiers consolidés, le résultat net et la situation financière de chaque entité du groupe sont exprimés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Société pour les états financiers consolidés.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle respective des entités de la Société au taux de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à cette date. Les écarts de change découlant d'une conversion sont comptabilisés à titre de charges financières au résultat net, exception faite des écarts de change découlant de la conversion d'instruments financiers désignés à titre de couverture d'un investissement net dans des établissements à l'étranger et des instruments financiers désignés comme éléments de couverture des flux de trésorerie, qui sont comptabilisés au titre des autres éléments du résultat global jusqu'au règlement des éléments couverts ou jusqu'à ce qu'ils soient comptabilisés au résultat net.

Établissements à l'étranger

Les actifs et les passifs d'établissements à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de la juste valeur résultant d'une acquisition, sont convertis en dollars canadiens au moyen des taux de change en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les éléments de produits et de charges sont convertis aux taux de change moyens pour la période, à moins que les taux de change aient connu des fluctuations importantes ou que des transactions significatives aient eu lieu pendant cette période, auquel cas les taux de change en vigueur à la date des transactions sont appliqués. Les écarts de change découlant de la conversion sont comptabilisés comme des ajustements au titre de l'écart de change dans les autres éléments du résultat global et le montant est accumulé dans les capitaux propres.

La Société applique la méthode de comptabilité de couverture aux écarts de change entre la monnaie fonctionnelle de l'établissement à l'étranger et celle de la société mère (le dollar canadien). Les écarts de change découlant de la conversion de la dette à long terme désignée comme élément de couverture d'un investissement net dans des établissements à l'étranger sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global dans la mesure où l'élément de couverture est efficace, et sont présentés dans les capitaux propres à titre d'ajustement au titre des écarts de change. Si l'élément de couverture est inefficace, les écarts seront comptabilisés en résultat net. Lorsqu'il y a cession de la portion couverte d'un investissement net, le montant correspondant du cumul de l'ajustement au titre des écarts de change est reclassé en résultat net en tant que résultat net à la cession.

N) INSTRUMENTS FINANCIERS

Classement et évaluation

Tous les instruments financiers, y compris les dérivés, figurent à l'état de la situation financière, à leur juste valeur initiale lorsque la Société devient partie aux obligations contractuelles de l'instrument.

Après la comptabilisation initiale, les instruments financiers non dérivés sont évalués conformément au classement suivant :

- Les prêts et les créances sont des actifs financiers à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché ouvert. La trésorerie et les équivalents de trésorerie et les créances clients et autres débiteurs sont classés en tant que prêts et créances. Ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif duquel est déduit toute réduction de valeur ;
- Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs et de passifs financiers (autres que des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net) sont ajoutés à la juste valeur des actifs ou des passifs financiers ou en sont déduits, selon le cas, au moment de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement imputables à l'acquisition d'actifs ou de passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont immédiatement comptabilisés en résultat net ; et
- Les dettes fournisseurs et autres créditeurs ainsi que les dettes à long terme sont classés comme autres passifs. Ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction directement imputables sont ajoutés à la juste valeur initiale des instruments financiers, exception faite de ceux qui ont été engagés relativement aux crédits à terme renouvelables, à la facilité de crédit renouvelable et aux facilités de crédit de premier rang d'Atlantic Broadband qui sont amortis de façon linéaire pendant la durée des financements en cause.

Les actifs financiers ne sont décomptabilisés que lorsque la Société ne détient plus les droits contractuels sur les flux de trésorerie des actifs ou lorsque la Société transfère la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs financiers à une autre entité. Les passifs financiers ne sont décomptabilisés que lorsque les obligations de la Société sont éteintes, annulées ou qu'elles sont arrivées à échéance.

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté à l'état de la situation financière si, et seulement si, il existe actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si la Société a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Instruments financiers dérivés comprenant la comptabilité de couverture

La Société utilise des conventions d'échange de devises croisées comme instruments financiers dérivés afin de gérer le risque de change lié des billets garantis de premier rang, série A. De plus, la Société utilise des conventions d'échange de taux d'intérêt comme instruments financiers dérivés afin de gérer le risque de taux d'intérêt de ses dettes long terme à taux variables. La Société ne détient pas et n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

Les dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur, et les coûts de transaction connexes sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils sont engagés. Après la comptabilisation initiale, les dérivés sont évalués à la juste valeur, et les changements connexes sont comptabilisés de la manière décrite ci-dessous. Les montants nets des encaissements ou des paiements découlant des contrats de dérivés sont comptabilisés en tant que charges financières.

À la désignation initiale de l'élément de couverture, la Société constitue une documentation formelle de la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts qui porte sur les objectifs et la stratégie de gestion des risques à adopter pour l'opération de couverture ainsi que sur les méthodes qui serviront à évaluer l'efficacité de la relation de couverture. La Société évalue, tant au commencement de la relation couverture que sur une base continue, si les instruments de couverture sont « hautement efficaces » pour compenser les variations des flux de trésorerie des éléments couverts respectifs au cours de la période pour laquelle la couverture est désignée et si les résultats réels de chaque relation de couverture se situent dans un intervalle compris entre 80 et 125 pour cent. Pour la couverture de flux de trésorerie d'une transaction prévue, celle-ci doit être hautement susceptible de se produire et doit être exposée à des variations de flux de trésorerie qui, ultimement, pourraient avoir une incidence sur le résultat présenté.

Comptabilité de couverture des flux de trésorerie

Lorsqu'un dérivé est désigné comme instrument de couverture pour couvrir la variabilité des flux de trésorerie imputable au risque particulier lié à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement susceptible de se produire pouvant avoir une incidence sur le résultat net, la partie efficace de la variation de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global cumulé et présentée dans la réserve de couvertures de flux de trésorerie dans les capitaux propres. Le montant comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global est transféré au résultat net au cours de la même période que celle où les flux de trésorerie couverts ont une incidence sur le résultat net et au même poste que l'élément couvert. La partie inefficace de la variation de la juste valeur du dérivé est comptabilisée immédiatement en résultat net.

Si l'instrument de couverture ne répond plus aux critères de comptabilité de couverture, qu'il arrive à échéance, qu'il est vendu, résilié ou exercé ou que la désignation de couverture est révoquée, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée de façon prospective. Le montant cumulatif du profit ou de la perte comptabilisé précédemment dans les autres éléments du résultat global est présenté dans la réserve de couvertures de flux de trésorerie dans les capitaux propres et y demeure jusqu'à ce que l'élément couvert prévu influe sur le résultat net. Si l'élément couvert prévu n'est plus susceptible de se produire, le solde des autres éléments du résultat global cumulé est immédiatement comptabilisé en résultat net.

Dans d'autres cas, le montant comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global est transféré au résultat net au cours de la même période que celle où l'élément couvert influe sur le résultat net.

Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés sont séparés de leur contrat hôte et comptabilisés séparément si les caractéristiques économiques et les risques du contrat hôte et du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés. Un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répond à la définition d'un dérivé et l'instrument composé n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat net. Aux 31 août 2013 et 2012 , aucun dérivé incorporé important n'exigeait une comptabilisation distincte à la juste valeur dans les états consolidés de la situation financière.

Dépréciation des actifs financiers

Les créances clients et autres débiteurs (« débiteurs ») sont évalués à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective qu'ils se soient dépréciés. Un actif financier s'est déprécié s'il existe une indication objective qu'un événement générateur de pertes s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif et que l'événement générateur de pertes a eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif qui peut être estimée de façon fiable.

L'indication objective de la dépréciation des débiteurs peut être un défaut de paiement du débiteur ou des indications à l'effet que le débiteur déclarera faillite.

La Société examine les indications de dépréciation des débiteurs tant sur le plan des actifs que de façon globale. Tous les débiteurs importants à titre individuel sont évalués et soumis à un test de dépréciation spécifique. Les débiteurs qui n'ont pas subi de dépréciation spécifique sont ensuite évalués collectivement afin de déterminer si une réduction de valeur est survenue, mais n'a pas encore été identifiée. Les débiteurs qui ne sont pas importants à titre individuel font l'objet d'un test de dépréciation dans leur ensemble, dans le cadre duquel les débiteurs assortis de risques similaires sont regroupés.

Une réduction de valeur liée aux débiteurs est calculée comme étant l'écart entre la valeur comptable et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés. Les pertes sont comptabilisées en résultat net et présentées dans un compte de provision pour créances douteuses et sont portées en réduction des débiteurs. L'intérêt sur l'actif déprécié continue à être comptabilisé par le biais de la désactualisation. Si, en raison d'un événement subséquent, le montant de la réduction de valeur diminue, la diminution de la réduction de valeur est reprise par le biais du résultat net.

O) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les placements très liquides qui ont une échéance initiale de trois mois ou moins.

P) BÉNÉFICE PAR ACTION

La Société présente les données liées au bénéfice de base par action et au bénéfice dilué par action pour ses actions à droits de vote multiples et ses actions subalternes à droit de vote. On calcule le bénéfice de base par action en divisant le profit ou la perte attribuable aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote en circulation au cours de la période, ajusté pour tenir compte des actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives. On détermine le bénéfice dilué par action en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote en circulation en fonction de l'incidence de toutes les actions subalternes à droit de vote potentielles, lesquelles comprennent les options sur actions et les unités d'actions incitatives attribuées aux employés.

Q) INFORMATION SECTORIELLE

Un secteur opérationnel est une composante de la Société qui exerce des activités ordinaires, dont elle peut tirer des produits et pour lesquels elle peut engager des charges, y compris des produits et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la Société. Le principal décideur opérationnel de la Société examine régulièrement les résultats opérationnels de tous les secteurs opérationnels pour lesquels des informations financières distinctes sont disponibles, afin de prendre des décisions concernant les ressources devant être affectées à chaque secteur et d'évaluer leur performance. Les résultats sectoriels qui sont directement communiqués au principal décideur opérationnel de la Société incluent les éléments directement attribuables à un secteur ainsi que ceux qui peuvent être attribués sur une base raisonnable.

R) JUGEMENT COMPTABLE ET UTILISATION D'ESTIMATION

La préparation d'états financiers consolidés en conformité avec les IFRS amène la direction à porter des jugements, ainsi qu'à formuler des estimations et des hypothèses qui se répercutent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur les montants présentés d'actifs, de passifs, de produits et de charges.

Les domaines importants qui requièrent l'utilisation de jugements et d'estimations de la part de la direction ont trait aux éléments suivants :

- **Provision pour créances douteuses**

 La provision pour créances douteuses est établie en fonction du risque de crédit propre aux clients de la Société en examinant des facteurs tels que le nombre de jours de retard sur le solde dû par le client, de même que l'historique de recouvrement du client. Ainsi, les conditions entraînant des variations dans l'ancienneté des comptes clients auront une incidence directe sur le montant comptabilisé de la charge pour créances douteuses ;

- **Regroupements d'entreprises**

 La juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge dans le cas d'un regroupement d'entreprises est estimée selon les renseignements disponibles à la date d'acquisition et nécessite une part de jugement considérable pour déterminer la juste valeur attribuée aux immobilisations corporelles, aux immobilisations incorporelles acquises et aux passifs pris en charge à l'acquisition. En outre, la détermination de la juste valeur implique l'utilisation d'analyses de flux de trésorerie actualisés, de marges futures estimatives et d'estimations du nombre de clients futurs ;

- **Durée d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles**

 L'évaluation des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée nécessite l'utilisation d'estimations pour déterminer la durée d'utilité prévue et les valeurs résiduelles de l'actif. Le jugement de la direction est aussi requis afin de déterminer les composantes et les méthodes d'amortissement utilisés ;

- **Provisions**

 Le jugement de la direction est utilisé afin de déterminer le moment, la probabilité et pour quantifier les sorties de trésorerie attendues ;

- **Juste valeur des instruments financiers dérivés**

 La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de techniques d'évaluation fondées sur plusieurs données, comme les taux d'intérêt, les taux de change et le risque de crédit de la Société ou de ses contreparties ;

- **Détermination de la valeur de l'actif ou du passif au titre des régimes de retraite à prestations déterminées**

 Le passif au titre des régimes de retraite à prestations déterminées est établi au moyen de calculs actuariels fondés sur plusieurs hypothèses. L'évaluation actuarielle repose sur les hypothèses de la Société quant au taux d'actualisation, au taux de rendement à long terme attendu des actifs des régimes, au taux d'augmentation de la rémunération et à la durée de service moyenne restante prévue des employés. Dans des circonstances où les hypothèses actuarielles s'avéreraient significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, il pourrait en résulter une incidence sur le montant du coût de retraite porté en résultat, des écarts actuariels comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global ainsi que de l'actif net ou du passif net lié à ces engagements présenté à l'état consolidé de la situation financière;

- **Détermination de la valeur des actifs non financiers**

 La détermination de la valeur des actifs non financiers nécessite l'utilisation d'un jugement de la part de la direction afin de déterminer l'existence d'indications de réduction de valeur et l'établissement des UGT. De plus, lors du calcul du montant recouvrable d'une UGT ou d'un actif, la Société utilise d'importantes estimations comme l'estimation des flux de trésorerie futurs et des taux d'actualisation applicables. Toute modification importante des conditions du marché pourrait se traduire par une incapacité à recouvrer les valeurs comptables des actifs non financiers ; et

- **Impôts différés**

 Les actifs et les passifs d'impôt différé nécessitent des estimations quant à la nature et au moment des différences permanentes et temporelles futures, le moment attendu des reprises de ces différences temporelles et les taux d'imposition futurs qui s'appliqueront à ces différences. Un jugement est également requis pour déterminer la base fiscale des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et le taux d'imposition résultant utilisé pour évaluer l'impôt différé.

De tels jugements et estimations sont basés sur les faits et l'information dont dispose la direction de la Société. Des changements dans les faits et les circonstances pourraient nécessiter la révision des estimations précédentes et les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS COMPTABLES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR

Un certain nombre de nouvelles normes, d'interprétations et de modifications des normes actuelles ont été publiées par l'*International Accounting Standard Board* (l' « IASB »). Elles sont obligatoires, mais ne sont pas encore entrées en vigueur pour l'exercice clos le 31 août 2013 et n'ont pas été appliquées dans la cadre de la préparation des présents états financiers consolidés. Les normes suivantes pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société :

	En vigueur pour les exercices ouverts à compter du	
IFRS 7, *Instruments financiers: information à fournir*	1er janvier 2013	**Adoption anticipée permise**
IFRS 9, *Instruments financiers*	1er janvier 2015	**Adoption anticipée permise**
IFRS 10, *États financiers consolidés*	1er janvier 2013	**Adoption anticipée permise**
IFRS 12, *Information à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*	1er janvier 2013	**Adoption anticipée permise**
IFRS 13, *Évaluation à la juste valeur*	1er janvier 2013	**Adoption anticipée permise**
Amendements d'IAS 19, *Avantages du personnel*	1er janvier 2013	**Adoption anticipée permise**

Les amendements de l'IFRS 7 modifient les informations à fournir pour tous les instruments financiers comptabilisés qui sont énoncés dans IAS 32, *Instruments financiers: présentation.*

IFRS 9 remplace les lignes directrices d'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers. Le remplacement d'IAS 39 est un projet qui comporte trois phases dont l'objectif consiste à améliorer et à simplifier la comptabilisation des instruments financiers. Ceci constitue la première phase de ce projet.

IFRS 10 remplace les exigences relatives à la consolidation d'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et de SIC-12,*Consolidation - entités ad hoc*. Cette norme propose un modèle unique à appliquer pour l'analyse de contrôle de toutes les entreprises détenues.

IFRS 12 contient des obligations en matière d'informations à fournir pour les entités qui ont des participations dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées ou des entités dont la structure n'est pas consolidée.

IFRS 13 remplace les lignes directrices relatives à l'évaluation à la juste valeur des différentes normes IFRS par une seule source de lignes directrices relatives à l'évaluation à la juste valeur. Cette norme précise la définition de la juste valeur, établit un cadre pour l'évaluation à la juste valeur et contient des obligations en matière d'informations à fournir en ce qui concerne les évaluations à la juste valeur.

Les amendements d'IAS 19 exigent la comptabilisation immédiate des écarts actuariels dans les autres éléments du résultat global, la comptabilisation immédiate de tous les coûts des services passés dans le résultat net, la comptabilisation du rendement prévu des actifs des régimes dans le résultat net calculé selon le taux utilisé pour actualiser l'obligation au titre des prestations déterminées ainsi que des informations à fournir supplémentaires qui décrivent les caractéristiques des régimes de retraite à prestations déterminées de la Société.

La Société est en train d'évaluer l'étendue de l'incidence de ces normes sur ses états financiers consolidés.

4. SECTEURS OPÉRATIONNELS

Les bénéfices de l'exercice de la Société pour l'exercice sont présentés en deux secteurs opérationnels: les activités liées au service de câblodistribution et les autres activités.

Le secteur des activités liées au service de câblodistribution fournit, principalement à une clientèle résidentielle une vaste gamme de services de Télévision, de services IHV et de Téléphonie. Le secteur des services de câblodistribution offre également aux petites et moyennes entreprises des solutions d'affaires, ce qui comprend des services de réseautage de données, d'Ethernet, d'hébergement Web, d'accès IHV et de voix sur IP. Ce secteur offre aussi des services de centres de données informatiques, des services de techonologie de l'informatique gérés, des services de connectivité aux moyennes et grandes entreprises et à la clientèle du secteur public ainsi que des services de connectivité Ethernet à large bande de haute performance aux entreprises de télécommunications. Les offres de services du secteur comprennent la fourniture d'espace et la puissance nécessaire dans ses centres de données informatiques à haute sécurité, une gamme de services de technologie de l'information gérés et de services liés à l'infrastructure ainsi que des services de connectivité fournis par l'entremise de ses réseaux optiques détenus en propriété exclusive.

Le secteur autres inclut les activités de la radiodiffusion, de la représentation spécialisée dans le domaine de l'affichage publicitaire dans les transports collectifs et du siège social, et les éliminations intersectorielles.

Les activités liées aux secteurs des services de câblodistribution sont exercées au Canada, aux États-Unis et en Europe principalement au Royaume-Uni, et les activités du secteur autres sont exercées au Canada.

La Société évalue le rendement de chaque secteur selon le bénéfice par secteur. Les transactions intersectorielles sont évaluées à la valeur établie entre les parties.

	Exercice clos le 31 août 2013		
	Câblodistribution	**Autres**	**Consolidé**
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	**$**	**$**
Produits	**1 692 466**	**141 791**	**1 834 257**
Charges opérationelles	**902 374**	**134 457**	**1 036 831**
Honoraires de gestion – COGECO inc.	**9 569**	**(9 569)**	**—**
Frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition [1]	**21 570**	**92**	**21 662**
Amortissements	**382 714**	**5 561**	**388 275**
Bénéfice opérationnel	**376 239**	**11 250**	**387 489**
Charges financières	**128 314**	**5 699**	**134 013**
Impôt sur le résultat	**62 842**	**857**	**63 699**
Bénéfice de l'exercice	**185 083**	**4 694**	**189 777**
Total des actifs	**5 253 097**	**199 416**	**5 452 513**
Immobilisations corporelles	**1 854 155**	**20 711**	**1 874 866**
Immobilisations incorporelles	**1 910 993**	**92 588**	**2 003 581**
Goodwill	**1 192 015**	**39 125**	**1 231 140**
Acquisition d'immobilisations corporelles	**389 635** [2]	**3 220**	**392 853**
Acquisition d'immobilisations incorporelles et autres actifs	**18 567**	**—**	**18 567**

(1) Les frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition étaient principalement reliés aux coûts d'acquisition en lien avec les regroupements d'entreprises (voir note 5) et aux primes de départ liées à la restructuration de notre base d'employés dans le secteur de la Câblodistribution.

(2) Les acquisitions pour le secteur des activités liées au service de la câblodistribution comprennent 937 000 $ d'immobilisations corporelles acquises en vertu des contrats de location-financement.

Le tableau suivant présente certaines données géographiques pour l'exercice clos le 31 août 2013:

	Canada	**États-Unis**	**Europe**	**Total**
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	**$**	**$**	**$**
Produits	**1 488 876**	**327 982**	**17 399**	**1 834 257**
Immobilisations corporelles	**1 430 471**	**394 359**	**50 036**	**1 874 866**
Immobilisations incorporelles	**1 178 350**	**812 280**	**12 951**	**2 003 581**
Goodwill	**352 212**	**816 526**	**62 402**	**1 231 140**

	Exercice clos le 31 août 2012		
	Câblodistribution	Autres	Consolidé
(*en mililers de dollars canadiens)*	$	$	$
Produits[(1)]	1 277 698	128 655	1 406 353
Charges opérationnelles	679 161	120 350	799 511
Honoraires de gestion – COGECO inc.	9 485	(9 485)	—
Frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition	1 869	214	2 083
Amortissements	275 003	4 767	279 770
Bénéfice opérationnel	312 180	12 809	324 989
Charges financières	64 007	5 121	69 128
Impôt sur le résultat	78 656	2 959	81 615
Bénéfice de l'exercice des activités poursuivies	169 517	4 729	174 246
Bénéfice de l'exercice des activités abandonnées	55 446	—	55 446
Bénéfice de l'exercice	224 963	4 729	229 692
Total des actifs	2 908 079	195 840	3 103 919
Immobilisations corporelles[(1)]	1 322 093	21 811	1 343 904
Immobilisations incorporelles[(1)]	1 039 982	93 834	1 133 816
Goodwill[(1)]	210 442	38 756	249 198
Acquisition d'immobilisations corporelles	359 581	3 001	362 582
Acquisition d'immobilisation incorporelles	15 787	—	15 787

(1) Pour l'exercice clos le 31 août 2012, les produits, les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et le goodwill par marché géographique étaient tous au Canada.

5. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

ACQUISITIONS D'ENTREPRISES EN 2013

Le 30 novembre 2012, la filiale de la Société, Cogeco Câble inc., a conclu l'acquisition de toutes les actions en circulation d'Atlantic Broadband, un câblodistributeur indépendant fondée en 2003 et qui compte près de 485 000 unités de service primaire et offrant des services de Télévision numérique et analogique, d'IHV et de Téléphonie. Cette acquisition est un intéressant point d'entrée sur le marché américain, offrant une augmentation significative des unités de service primaire à fort potentiel de croissance, un excellent réseau d'infrastructure de qualité ainsi que la possibilité pour les dirigeants de la Société de faire bénéficier de leur savoir-faire et de leur expérience opérationnelle. La transaction, qui est évaluée à 1,36 milliard $ US, a été financée au moyen d'une combinaison d'espèces, d'un prélèvement sur le crédit à terme renouvelable existant de la Société d'un montant approximatif de 588 millions $ US et d'emprunts totalisant 660 millions $ US aux termes d'un nouveau financement garanti sans recours d'Atlantic Broadband (voir note 15 m)). Atlantic Broadband exploite des réseaux de câblodistribution dans l'ouest de la Pennsylvanie, au sud de la Floride, au Maryland/Delaware et en Caroline du Sud.

Le 31 janvier 2013, la filiale de la Société, Cogeco Câble inc., a conclu l'acquisition d'approximativement 96,57 % des actions émises et en circulation, de Peer 1 Network Enterprises, Inc. ("PEER 1"). La transaction d'une valeur d'environ 649 millions $ a été financé au moyen de nouveaux crédits renouvelables garantis d'un montant d'environ 250 millions $ ainsi que de nouvelles facilités de crédits à terme garanties d'un montant d'environ 400 millions $ ayant tous les deux une échéance de quatre ans (voir note 15 d)). Le 3 avril 2013, Cogeco Câble a conclu l'acquisition des 3,43 % d'actions émises et en circulation restantes de PEER 1 pour une contrepartie en trésorerie de 17 millions $, conformément aux dispositions en matière d'acquisition forcée de l'article 300 de la *Business Corporations Act* («Colombie-Britannique»). PEER 1 est l'un des premiers fournisseurs d'infrastructure Internet au monde et se spécialise dans les domaines de l'hébergement géré, des serveurs attitrés, des services d'informatique en nuage et de la co-implantation. Cette acquisition renforce la zone de couverture de Cogeco Câble et valorise ses initiatives stratégiques par l'augmentation de la portée de l'entreprise dans un secteur attrayant qui offre des perspectives de croissance importantes pour des plateformes de centres de données informatiques à la fine pointe de la technologie. Cogeco Câble inc. desservira également des entreprises supplémentaires à l'échelle mondiale grâce à 20 centres de données informatiques et à 56 points de présence partout en Amérique du Nord et en Europe. Le centre de réseau principal et siège social de PEER 1 sont situés à Vancouver, Canada.

De plus, Métromédia a également complété l'acquisition de la participation sans contrôle de 27,5% dans l'une de ses filiales pour une contrepartie en trésorerie d'environ 0,5 million $.

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2013, Cogeco Câble a ajusté la répartition préliminaire du prix d'achat de l'acquisition d'Atlantic Broadband et a fait des ajustements rétroactifs de la juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés qui ont été comptabilisés à la date d'acquisition du 30 novembre 2012 afin de refléter les nouvelles informations obtenues sur les faits et circonstances qui existaient à la date d'acquisition, et qui auraient eu un impact sur les montants comptabilisés à cette date. Au 31 août 2013, la répartition du prix d'achat demeure préliminaire sujet à l'évaluation finale de certaines immobilisations incorporelles. L'impact sur les trimestres précédents est détaillé comme suit:

		28 février 2013		Trimestres clos 31 mai 2013
	Trois mois	Six mois	Trois mois	Neuf mois
(en milliers de dollars canadiens)	$	$	$	$
Augmentation de l'amortissement des immobilisations corporelles	5 059	5 059	5 126	10 185
Augmentation de l'amortissement des immobilisations incorporelles	2 850	2 850	2 936	5 786
Diminution des impôts différés	(331)	(331)	(2 930)	(3 261)
Diminution nette du bénéfice de la période	7 578	7 578	5 132	12 710

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2013, Cogeco Câble a aussi ajusté la répartition préliminaire du prix d'achat de l'acquisition PEER 1, qui demeure préliminaire, sujet à la finalisation de l'évaluation des actifs nets acquis.

Ces acquisitions ont été comptabilisés au moyen de la méthode de l'acquisition. Les répartitions préliminaires du prix d'achat des acquisitions d'Atlantic Broadband et de PEER 1 sont comme suit :

	Présenté précédemment		**Au 31 août 2013**			
	Atlantic Broadband	PEER 1	**Atlantic Broadband**	**PEER 1**	**Métromédia**	**TOTAL**
	Préliminaire	Préliminaire	**Préliminaire**	**Préliminaire**	**Final**	
(en milliers de dollars canadiens)	$	$	**$**	**$**	**$**	**$**
Contrepartie						
Versée						
Achat d'actions	337 779	494 796	**337 779**	**494 796**	**462**	**833 037**
Ajustements du fonds de roulement	5 415	—	**5 415**	**—**	**—**	**5 415**
Remboursement des dettes garanties et règlement des options en circulation	1 021 854	170 872	**1 021 854**	**170 872**	**—**	**1 192 726**
	1 365 048	665 668	**1 365 048**	**665 668**	**462**	**2 031 178**
Actifs net acquis						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 480	10 840	**5 480**	**10 840**	**—**	**16 320**
Trésorerie soumise à des restrictions	—	8 729	**—**	**8 729**	**—**	**8 729**
Créances clients et autres débiteurs	9 569	12 772	**12 012**	**12 772**	**—**	**24 784**
Charges payées d'avance et autres	1 370	3 855	**1 370**	**3 855**	**—**	**5 225**
Impôt sur le résultat à recevoir	3 418	672	**3 907**	**2 160**	**—**	**6 067**
Autres actifs	—	3 328	**—**	**2 462**	**—**	**2 462**
Immobilisations corporelles	205 353	150 206	**302 211**	**150 013**	**—**	**452 224**
Immobilisations incorporelles (note 13 A))	763 084	139 703	**711 418**	**144 671**	**—**	**856 089**
Goodwill	603 254	421 986	**522 215**	**412 347**	**—**	**934 562**
Actifs d'impôt différé	33 835	8 355	**98 592**	**4 727**	**—**	**103 319**
Dettes fournisseurs et autres créditeurs pris en charge	(26 134)	(26 330)	**(27 620)**	**(26 512)**	**—**	**(54 132)**
Provisions	(721)	—	**(721)**	**—**	**—**	**(721)**
Passifs d'impôt sur le résultat pris en charge	(53)	(4 716)	**—**	**—**	**—**	**—**
Produits différés et perçus d'avance pris en charge	(5 254)	(3 315)	**(7 697)**	**(3 388)**	**—**	**(11 085)**
Dette à long terme prise en charge	—	(1 735)	**—**	**(1 735)**	**—**	**(1 735)**
Passifs d'impôt différé	(228 153)	(58 682)	**(256 119)**	**(55 273)**	**—**	**(311 392)**
Participation sans contrôle	—	—	**—**	**—**	**462**	**462**
	1 365 048	665 668	**1 365 048**	**665 668**	**462**	**2 031 178**

Atlantic Broadband

Le montant de goodwill, dont 14,0 millions $ est prévu être déductible aux fins de l'impôt, est principalement attribuable à la croissance des produits et du bénéfice opérationnel avant amortissements, aux développements futurs de marché reliés à l'entrée de la filiale de la Société, Cogeco Câble inc. sur le marché américan, des avantages attendus de la structure fiscale corporative et de l'utilisation future des pertes fiscales reportées et à la force de la main-d'oeuvre d'Atlantic Broadband.

En lien avec cette acquisition, la filiale de la Société, Cogeco Câble inc., a engagé des frais d'acquisition de 11 millions $ dont 9,3 millions $ ont été constatés dans les “Frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition” aux comptes consolidés de résultat de la Société de l'exercice courant.

PEER 1

Le montant de goodwill, dont la totalité n'est pas prévu être déductible aux fins de l'impôt, est principalement attribuable à la croissance des produits et du bénéfice opérationnel avant amortissements, dans le secteur de services aux entreprises, aux développements futurs de la gamme des services à travers les marchés canadien, américain et européen, aux avantages attendus de la structure fiscale corporative et à la force de la main-d'oeuvre de PEER 1.

En lien avec cette acquisition, la filiale de la Société, Cogeco Câble inc., a engagé des frais d'acquisition de 6,7 millions $ qui ont été reconnus dans les “Frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition” aux comptes consolidés de résultat de la Société de l'exercice courant.

Impact des acquisitions sur les résultats de COGECO inc.

Les produits et le bénéfice de l'exercice comprennent des produits de 267,7 millions $ et un bénéfice de l'exercice de 12,3 millions $ attribuable aux activités additionnelles générées par l'acquisition d'Atlantic Broadband et des produits de 104,7 millions $ et une perte de l'exercice de 13,3 millions $ attribuable aux activités additionnelles générées par l'acquisition de PEER 1.

Si les regroupements d'entreprises avaient été effectifs au 1er septembre 2012, les produits consolidés de la Société auraient été de 2,0 milliards $ et le bénéfice de l'exercice aurait été de 191 millions $. La direction estime que ces données «pro-forma» représentent une valeur approximative de la performance du groupe combiné et fournissent un point de référence pour la comparaison des périodes futures. Afin de déterminer ces montants, la direction a supposé que les ajustements de juste valeur, déterminée provisoirement, qui ont été établis aux dates d'acquisition auraient été les mêmes, dans tous leurs aspects significatifs, si les acquisitions avaient eu lieu le 1er septembre 2012.

ACQUISITION D'ENTREPRISE EN 2012

Le 6 décembre 2011, la Société a conclu une entente visant l’acquisition de Métromédia, sous réserve des ajustements et des conditions de clôture habituels. Métromédia est une entreprise québécoise qui exploite une agence de représentants spécialisés dans le domaine de l’affichage publicitaire dans les transports collectifs. Métromédia représente plus de 100 marchés de transport en commun, notamment à Montréal et dans d’autres régions du Québec, ainsi que dans des villes importantes et de nombreux marchés dans le reste du Canada. La transaction a été complétée le 26 décembre 2011. Cette acquisition a été comptabilisée au moyen de la méthode de l’acquisition. Les résultats ont été consolidés à compter de la date d’acquisition. Durant le deuxième trismestre de l'exercice 2013, la Société a complété la répartition du prix d'achat de Métromédia. Conséquement, la répartition finale du prix d'achat de Métromédia est comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Préliminaire $	Final $
Contrepartie		
Payée		
achat d'actions	36 860	36 860
Remboursement d'une dette garantie	2 140	2 140
	39 000	39 000
Solde à payer relatif à un regroupement d'entreprises, au taux préférentiel bancaire de 1%	2 000	2 000
	41 000	41 000
Actifs nets acquis		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 265	3 265
Créances clients et autres débiteurs	7 242	7 364
Charges payées d'avance et autres	57	57
Impôt sur le résultat à recevoir	234	132
Immobilisations corporelles	4 764	4 645
Immobilisations incorporelles	14 747	14 747
Goodwill	20 171	20 540
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(4 615)	(4 786)
Impôt sur le résultat à payer	(142)	—
Produits différés et perçus d'avance et autres	(374)	(615)
Passifs d'impôt différé	(3 887)	(3 887)
Paticipation sans contrôle	(462)	(462)
	41 000	41 000

Le montant de goodwill, lequel n'est pas déductible fiscalement, est principalement attribuable aux synergies prévues qui seront créées lors de l'intégration de Métromédia aux activités de la Société. L'acquisition représente une opportunité de diversifier les activités média de la Société et créer des nouvelles offres média aux publicitaires en combinant les publicités dans les transports collectifs et à la radio.

En liens avec cette acquisition, la Société a engagé des frais d'acquisitions de 0,3 million $ dont 0,1 million $ ont été reconnus dans l'année courante dans les "Frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition" aux comptes consolidés de résultat de la Société.

De plus, le 30 novembre 2011, Cogeco Diffusion a conclu une entente visant la vente de deux de ses quatre stations de radio FM dans la ville de Québec, soit CJEC-FM et CFEL-FM, pour une contrepartie en trésorerie de 4,5 millions $. Le 19 janvier 2012, le CRTC a approuvé la vente de CJEC-FM et CFEL-FM et la transaction a été complétée le 30 janvier 2012.

6. CHARGES OPÉRATIONNELLES

Exercice clos les 31 août	**2013**	2012
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
Salaires, avantages du personnel et services impartis	**355 828**	274 902
Coûts de prestations de service[1]	**513 378**	387 039
Coûts liés aux clients[2]	**73 323**	56 232
Autres achats externes[3]	**94 302**	81 338
	1 036 831	799 511

(1) Comprend le coût des équipements vendus, les coûts liés au contenu et à la programmation, les paiements à d'autres entreprises de télécommunications, les dépenses liées aux centres de données informatiques, les frais de franchise et les coûts de réseau.
(2) Comprend les frais de publicité et de marketing, les frais de vente, les frais de facturation, les créances irrécouvrables et les frais de recouvrement.
(3) Comprend les frais relatifs aux immeubles à bureau, les honoraires professionnels, les frais liés au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC ») et d'autres frais d'administration.

7. AMORTISSEMENTS

Exercice clos les 31 août	**2013**	2012
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
Immobilisations corporelles	**335 487**	258 533
Immobilisations incorporelles	**52 788**	21 237
	388 275	279 770

8. CHARGES FINANCIÈRES

Exercice clos les 31 août	**2013**	2012
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
Intérêts sur la dette à long terme	**128 647**	64 959
Pertes nettes de change	**1 920**	121
Amortissement des coûts de transaction différés	**3 075**	1 825
Coûts d'emprunt capitalisés[1]	**(3 866)**	(1 873)
Autres	**4 237**	4 096
	134 013	69 128

(1) Pour les exercices clos les 31 août 2013 et 2012, le taux d'intérêt moyen utilisé pour la capitalisation des coûts d'emprunt était de 6%.

9. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Exercice clos les 31 août	**2013**	2012
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
Exigible	**87 810**	88 104
Différé	**(24 111)**	(6 489)
	63 699	81 615

Le tableau suivant présente le rapprochement entre la charge d'impôt sur le résultat selon les taux d'impôt sur le résultat fédéral et provinciaux réglementaires du Canada et la charge d'impôt sur le résultat consolidée :

Exercices clos les 31 août	**2013**	2012
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
Bénéfice avant impôt sur le résultat	**253 476**	255 861
Taux d'impôt sur le résultat combiné	**26,96%**	27,45%
Charge d'impôt sur le résultat au taux d'imposition combiné	**68 337**	70 234
Ajustement lié aux pertes ou aux bénéfices assujettis à des taux d'imposition inférieurs ou supérieurs	**1 003**	1 027
Augmentation du passif d'impôt différé résultant de l'augmentation des taux d'impôts pratiquement en vigueur	**—**	11 716
Diminution de l'impôt sur le résultat par suite des modifications à la législation fiscale sur le bénéfice des sociétés de personnes	**—**	(3 450)
Impôt sur le résultat découlant des dépenses non déductibles	**3 962**	1 262
Incidences fiscales provenant des investissements dans des établissements à l'étranger	**(9 554)**	—
Variation de la provision pour moins-value	**39**	—
Autres	**(88)**	826
Charge d'impôt sur le résultat selon le taux d'imposition effectif	**63 699**	81 615

Le tableau qui suit présente les impôts différés qui découlent des écarts temporels entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, de même que les reports prospectifs de pertes fiscales:

Aux 31 août	**2013**	2012
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
Immobilisations corporelles	**(168 567)**	(88 707)
Immobilisations incorporelles	**(402 580)**	(163 878)
Produits différés et perçus d'avance	**4 735**	6 025
Bénéfice de sociétés de personnes	**(53 629)**	(71 121)
Reports prospectifs de pertes autres qu'en capital et autres crédits d'impôts, déduction faite de la provisions pour moins-value	**115 438**	9 677
Autres	**3 766**	4 235
Passifs d'impôt différé net	**(500 837)**	(303 769)
Présentation aux états financiers		
Actifs d'impôt différé	**137 046**	29 184
Passifs d'impôt différé	**(637 883)**	(332 953)
Passifs d'impôt différé net	**(500 837)**	(303 769)

La variation des soldes d'actifs et de passifs d'impôt différé au cours des exercices 2013 et 2012 s'établit comme suit:

						Exercice clos le 31 août 2013
	Solde au début de l'exercice	**Reconnus en résultat net**	**Reconnus aux autres éléments du résultats global**	**Acquis par le biais de regroupements d'entreprises**	**Écarts de change**	**Solde à la fin de l'exercice**
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**
Immobilisations corporelles	**(88 707)**	**13 334**	**—**	**(88 598)**	**(4 596)**	**(168 567)**
Immobilisations incorporelles	**(163 878)**	**(861)**	**—**	**(225 065)**	**(12 776)**	**(402 580)**
Produits différés et perçus d'avance	**6 025**	**(1 562)**	**—**	**166**	**106**	**4 735**
Bénéfice de sociétés de personnes	**(71 121)**	**17 492**	**—**	**—**	**—**	**(53 629)**
Reports prospectifs de pertes autres qu'en capital et autres crédits d'impôts, déduction faite de la provisions pour moins-value	**9 677**	**(4 360)**	**—**	**104 296**	**5 825**	**115 438**
Autres	**4 235**	**68**	**(1 572)**	**1 128**	**(93)**	**3 766**
	(303 769)	**24 111**	**(1 572)**	**(208 073)**	**(11 534)**	**(500 837)**

	Exercice clos le 31 août 2012					
(en milliers de dollars canadiens)	Solde au début de l'exercice $	Reconnus en résultat net $	Reconnus aux autres éléments du résultats global $	Acquis par le biais de regroupements d'entreprises $	Autres $	Solde à la fin de l'exercice $
Immobilisations corporelles	(88 515)	(201)	—	9	—	(88 707)
Immobilisations incorporelles	(154 519)	(5 059)	—	(4 300)	—	(163 878)
Produits différés et perçus d'avance	5 682	612	—	(269)	—	6 025
Bénéfice de sociétés de personnes	(86 801)	15 680	—	—	—	(71 121)
Reports prospectifs de pertes autres qu'en capital et autres crédits d'impôts, déduction faite de la provisions pour moins-value	4 848	4 868	—	(39)	—	9 677
Autres	11 949	(9 411)	1 739	—	(42)	4 235
	(307 356)	6 489	1 739	(4 599)	(42)	(303 769)

Au 31 août 2013, la Société et ses filiales disposent de pertes fiscales fédérales reportées totalisant approximativement 318,6 millions $, pour lesquelles l'avantage fiscal a été constaté dans les états financiers. Ces pertes viennent à échéance comme suit:

(en milliers de dollars canadiens)	2023 $	2024 $	2025 $	Par la suite $	Total $
Canada	**—**	**—**	**—**	**37 479**	**37 479**
États-Unis	**3 466**	**44 209**	**43 546**	**166 450**	**257 671**
Royaume-Uni[(1)]	**—**	**—**	**—**	**23 447**	**23 447**
	3 466	**44 209**	**43 546**	**227 376**	**318 597**

(1) Les pertes fiscales au Royaume-Uni peuvent être reportées indéfiniment afin de compenser des profits provenant du même type d'exploitation.

10. BÉNÉFICE PAR ACTION

Le tableau suivant présente un rapprochement entre le bénéfice par action de base et dilué :

Exercice clos les 31 août	**2013**	2012
(en miliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les données par action)	**$**	$
Bénéfice de l'exercice des activités poursuivies attribuable aux propriétaires de la Société	**64 088**	59 226
Bénéfice de l'exercice des activités abandonnées attribuable aux propriétaires de la Société	**—**	17 825
Bénéfice de l'exercice attribuable aux propriétaires de la Société	**64 088**	77 051
Nombre moyen pondéré d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote en circulation	**16 725 576**	16 724 063
Incidence des unités d'actions incitatives dilutives	**107 637**	109 945
Nombre moyen pondéré dilué d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote en circulation	**16 833 213**	16 834 008
Bénéfice par action		
De base		
Bénéfice de l'exercice des activités poursuivies	**3,83**	3,54
Bénéfice de l'exercice des activités abandonnées	**—**	1,07
Bénéfice de l'exercice	**3,83**	4,61
Dilué		
Bénéfice de l'exercice des activités poursuivies	**3,81**	3,52
Bénéfice de l'exercice des activités abandonnées	**—**	1,06
Bénéfice de l'exercice	**3,81**	4,58

11. AUTRES ACTIFS

Aux 31 août	**2013**	2012
(en milliers de dollars canadiens)	$	$
Coûts de transactions	**7 489**	4 984
Autres	**3 557**	2 149
	11 046	7 133

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au cours des exercices 2013 et 2012, les variations des immobilisations corporelles s'établissaient comme suit:

Exercices clos les 31 août 2013 et 2012	Terrains, bâtiments et améliorations locatives	Systèmes de réseaux[1]	Équipement de centres de données informatiques[2]	Appareils résidentiels	Matériel roulant et équipements[3]	Total
(en milliers de dollars canadiens)	$	$	$	$	$	$
Coût						
Solde au 1er septembre 2011	94 086	1 993 489	19 857	399 968	164 838	2 672 238
Acquis par le biais de regroupements d'entreprises	—	37	—	—	4 764	4 801
Autres additions	10 161	238 700	10 183	71 261	32 277	362 582
Dispositions	—	(4 461)	—	(6 621)	(277)	(11 359)
Autres	305	—	—	—	(357)	(52)
Activités abandonnées	(8 555)	(380 626)	—	(106 588)	(13 590)	(509 359)
Solde au 31 août 2012	**95 997**	**1 847 139**	**30 040**	**358 020**	**187 655**	**2 518 851**
Acquis par le biais de regroupements d'entreprises	**59 752**	**261 892**	**67 470**	**30 825**	**32 285**	**452 224**
Autres additions	**35 873**	**227 084**	**45 728**	**45 172**	**38 998**	**392 855**
Dispositions	**—**	**(11 766)**	**(2 226)**	**(5 418)**	**(3 311)**	**(22 721)**
Écarts de change	**1 901**	**16 405**	**3 229**	**2 169**	**1 997**	**25 701**
Solde au 31 août 2013	**193 523**	**2 340 754**	**144 241**	**430 768**	**257 624**	**3 366 910**
Amortissement et réduction de valeur cumulés						
Solde au 1er septembre 2011	26 408	1 022 655	2 360	268 669	79 895	1 399 987
Charge d'amortissement	3 963	136 942	5 088	88 369	24 171	258 533
Dispositions	—	(3 687)	—	(4 881)	(240)	(8 808)
Activités abandonnées	(5 118)	(354 980)	—	(102 776)	(11 891)	(474 765)
Solde au 31 août 2012	**25 253**	**800 930**	**7 448**	**249 381**	**91 935**	**1 174 947**
Charge d'amortissement	**8 610**	**197 299**	**25 481**	**69 567**	**34 530**	**335 487**
Dispositions	**—**	**(10 605)**	**(2 205)**	**(4 223)**	**(3 125)**	**(20 158)**
Écarts de change	**65**	**963**	**365**	**224**	**151**	**1 768**
Solde au 31 août 2013	**33 928**	**988 587**	**31 089**	**314 949**	**123 491**	**1 492 044**
Valeur comptable						
Au 31 août 2012	70 744	1 046 209	22 592	108 639	95 720	1 343 904
Au 31 août 2013	**159 595**	**1 352 167**	**113 152**	**115 819**	**134 133**	**1 874 866**

(1) Les systèmes de réseaux comprennent les tours de câblodistribution, les têtes de ligne, les émetteurs, les réseaux de fibre et câble coaxial, les branchements de clients et les équipements de réseaux.

(2) Les équipements de centres de données informatiques comprennent l'infrastructure générale, les équipements mécaniques et électriques et les contrôles d'accès et de sécurité. Les serveurs qui font partis des services d'hébergement sont amortis sur une base linéaire correspondant à leur durée de vie utile, qui est de trois ans.

(3) Le matériel roulant et les équipements comprennent le matériel roulant, l'équipement de programmation, le mobilier et les agencements, le matériel informatique et les logiciels, les actifs loués en vertu des contrats de location-financement ainsi que les autres équipements.

13. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL

A) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Au cours des exercices 2013 et 2012, les variations des immobilisations incorporelles s'établissaient comme suit:

	Durée d'utilité déterminée		Durée d'utilité indéterminée			
Exercices clos les 31 août 2013 et 2012	Relations-clients [1]	Autres[2]	Licences de câblodistribution	Licenses de radiodiffusion	Nom commercial	Total
(en milliers de dolalrs candadiens)	$	$	$	$	$	$
Coût						
Solde au 1er septembre 2011	72 508	41 829	967 000	79 918	—	1 161 255
Acquis par le biais d'un regroupement d'entreprise	14 747	—	—	—	—	14 747
Autres additions	—	14 787	—	—	—	14 787
Entièrement amortis	—	(10 627)	—	—	—	(10 627)
Solde au 31 août 2012	**87 255**	**45 989**	**967 000**	**79 918**	**—**	**1 180 162**
Acquis par le biais de regroupements d'entreprises	**263 146**	**867**	**566 353**	**—**	**25 723**	**856 089**
Autres additions	**—**	**19 721**	**—**	**—**	**—**	**19 721**
Entièrement amortis	**—**	**(10 966)**	**—**	**—**	**—**	**(10 966)**
Écarts de change	**13 282**	**128**	**33 857**	**—**	**—**	**47 267**
Solde au 31 août 2013	**363 683**	**55 739**	**1 567 210**	**79 918**	**25 723**	**2 092 273**
Amortissement et réduction de valeur cumulés						
Solde au 1er septembre 2011	14 871	20 865	—	—	—	35 736
Charge d'amortissement	9 896	11 341	—	—	—	21 237
Entièrement amortis	—	(10 627)	—	—	—	(10 627)
Solde au 31 août 2012	**24 767**	**21 579**	**—**	**—**	**—**	**46 346**
Charge d'amortissement	**39 733**	**13 055**	**—**	**—**	**—**	**52 788**
Entièrement amortis	**—**	**(10 966)**	**—**	**—**	**—**	**(10 966)**
Écarts de change	**520**	**4**	**—**	**—**	**—**	**524**
Solde au 31 août 2013	**65 020**	**23 672**	**—**	**—**	**—**	**88 692**
Valeur comptable						
Au 31 août 2012	62 488	24 410	967 000	79 918	—	1 133 816
Au 31 août 2013	**298 663**	**32 067**	**1 567 210**	**79 918**	**25 723**	**2 003 581**

(1) Les relations-clients incluent les contrats long-terme avec les clients et les sociétés de transport collectif.

(2) Comprend les baux favorables, coûts de rebranchement et d'activation de services additionels et les coûts directs incrémentaux liés à l'acquisition de client des services aux entreprises.

B) GOODWILL

Au cours des exercices 2013 et 2012, les variations de goodwill s'établissaient comme suit:

Exercices clos les 31 août 2013 et 2012 *(en milliers de dollars canadiens)*	$
Coût	
Solde au 1er septembre 2011	551 349
Acquis par le biais de regroupements d'entreprises	23 396
Activités abandonnées	(325 547)
Solde au 31 août 2012	**249 198**
Acquis par le biais de regroupements d'entreprises	**934 931**
Écarts de change	**47 011**
Solde au 31 août 2013	**1 231 140**
Réduction de valeur cumulée	
Solde au 1er septembre 2011	325 547
Activitées abandonnées	(325 547)
Solde au 31 août 2012	**—**
Écarts de change	**—**
Solde au 31 août 2013	**—**
Valeur comptable	
Au 31 août 2012	249 198
Au 31 août 2013	**1 231 140**

C) TEST DE DÉPRÉCIATION SUR LE GOODWILL ET LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILTÉ INDÉTERMINÉE

La Société effectue des tests annuels de dépréciation, ou plus fréquemment s'il existe des indices que les actifs se sont dépréciés, sur la base des UGT. Aux fins des tests de dépréciation, le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminés sont affectés à chaque UGT de la Société de la façon suivante:

Aux 31 août					**2013**			2012
Secteurs opérationnels	Groupe d'UGT	**Goodwill**	**Licences de câblodistribution**	**Nom commercial**	**Licences de radio-diffusion**	Goodwill	Licences de câblodistribution	Licences de radio-diffusion
(en milliers de dollars canadiens)		**$**	**$**	**$**	**$**	$	$	$
Services de câblodistribution canadiens	Ontario	**4 662**	**857 696**	**—**	**—**	4 662	857 696	—
	Québec	**—**	**109 304**	**—**	**—**	—	109 304	—
Services de câblodistribution américains	Miami	**113 668**	**196 911**	**—**	**—**	—	—	—
	Caroline du Sud	**48 425**	**32 643**	**—**	**—**	—	—	—
	Pennsylvanie	**325 726**	**327 483**	**—**	**—**	—	—	—
	Maryland/ Delaware	**65 554**	**43 173**	**—**	**—**	—	—	—
Services aux entreprises	Canada	**308 425**	**—**	**25 723**	**—**	205 780	—	—
	États-Unis	**263 153**	**—**	**—**	**—**	—	—	—
	Europe	**62 402**	**—**	**—**	**—**	—	—	—
Autres	Radiodiffusion	**18 585**	**—**	**—**	**79 918**	18 585	—	79 918
	Affichage publicitaire	**20 540**	**—**	**—**	**—**	20 171	—	—
Total		**1 231 140**	**1 567 210**	**25 723**	**79 918**	249 198	967 000	79 918

Aux 31 août 2013 et 2012, la Société a soumis le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée à des tests de dépréciation. La valeur recouvrable de chaque UGT est fondée sur un calcul de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité a été déterminée au moyen de projections des flux de trésorerie dérivées des projections financières pour une période de cinq ans. Ces projections reflètent les attentes de la direction en matière de croissance des produits, des charges et de la marge pour chaque UGT en fonction de l'expérience passée. Les flux de trésorerie au-delà de la période de cinq ans ont été extrapolés selon un taux de croissance estimatif déterminé d'après les taux de croissance prévus pour les marchés spécifiques dans lesquels les UGT exercent leurs activités et ne sont pas considérés comme excédant les taux de croissance moyens à long terme pour ces marchés. Les taux d'actualisation qui s'appliquent aux prévisions de flux de trésorerie sont établis à partir du coût moyen pondéré du capital avant impôt de la Société, lequel est ajusté pour tenir compte du profil de risque spécifique de chaque UGT. Il a été déterminé que la valeur recouvrable de chaque UGT était supérieure à sa valeur comptable, et aucune réduction de valeur n'a par conséquent été comptabilisée aux 31 août 2013 et 2012.

Les hypothèses clés suivantes ont été utilisées pour déterminer les montants recouvrables à l'égard des plus récents tests de dépréciation effectués:

Aux 31 août		**2013**		2012	
Secteurs opérationnels	Groupe d'UGT	**Taux d'actualisation avant impôts**	**Taux de croissance perpétuel**	Taux d'actualisation avant impôts	Taux de croissance perpétuel
		%	**%**	%	%
Services de câblodistribution canadiens	Ontario	**10,9**	**2,0**	10,6	2,0
	Québec	**11,0**	**2,0**	10,4	2,0
Services de câblodistribution américains	Miami	**13,0**	**3,0**	—	—
	Caroline du Sud	**13,0**	**3,0**	—	—
	Pennsylvanie	**13,0**	**3,0**	—	—
	Maryland/Delaware	**13,0**	**3,0**	—	—
Services aux entreprises	Canada	**12,4**	**3,5**	11,0	6,0
	États-Unis	**12,0**	**5,3**	—	—
	Europe	**11,3**	**4,5**	—	—

Le tableau suivant présente, pour chaque groupe d'UGT, les changements requis au taux d'actualisation et au taux de croissance perpétuel utilisés pour effectuer les tests afin que les montants recouvrables soient égaux à la valeur comptable de l'UGT au 31 août 2013:

Secteurs opérationnels	Groupe d'UGT	**Augmentation du taux d'actualisation avant impôts**	**Diminution du taux de croissance perpétuel**
		%	**%**
Services de câblodistribution canadiens	Ontario	**4,8**	**4,6**
	Québec	**1,9**	**1,7**
Services de câblodistribution américains	Miami	**2,1**	**2,0**
	Caroline du Sud	**1,5**	**1,4**
	Pennsylvanie	**1,6**	**1,5**
	Maryland/Delaware	**1,2**	**1,1**
Service aux entreprises	Canada	**1,1**	**1,0**
	États-Unis	**1,4**	**1,0**
	Europe	**0,3**	**0,4**

14. PROVISIONS

Au cours de l'exercice 2013, les variations des provisions s'établissaient comme suit:

Exercice clos le 31 août 2013	Retenues d'impôts et droits de timbre	Coûts liés à la programmation	Autres	Total
(en milliers de dollars canadiens)	$	$	$	$
Solde au 1er septembre 2012	**6 199**	**3 168**	**1 200**	**10 567**
Acquis par le biais de regroupements d'entreprises	**—**	**721**	**—**	**721**
Provisions reconnues au cours de l'exercice	**760**	**2 120**	**2 816**	**5 696**
Provisions utilisées au cours de l'exercice	**—**	**(1 606)**	**—**	**(1 606)**
Provisions renversées au cours de l'exercice	**—**	**(1 945)**	**(700)**	**(2 645)**
Écarts de change	**—**	**67**	**—**	**67**
Solde au 31 août 2013	**6 959**	**2 525**	**3 316**	**12 800**

Les provisions pour retenues d'impôts et droits de timbre ont trait à des passifs éventuels liés aux retenues d'impôts et aux droits de timbre relatifs aux exercices antérieurs à l'acquisition par la Société de sa filiale portugaise. Suite à la vente de la filiale portugaise (note 21), la Société demeure responsable de ces passifs éventuels liés aux retenues d'impôts et aux droits de timbre jusqu'à concurrence de 5 millions € selon les termes de l'entente de vente.

Les provisions pour coûts liés à la programmation comprennent les provisions pour des hausses tarifaires ainsi que des redevances et coûts additionnels liés au contenu découlant d'audits périodiques des fournisseurs de services.

Les autres provisions comprennent les provisions au titre d'obligations contractuelles ainsi que d'autres obligations juridiques.

15. DETTE À LONG TERME

Aux 31 août	Échéance	Taux d'intérêt	**2013**	2012
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)		%	**$**	$
Société mère				
Crédit à terme renouvelable [a]				
Emprunts renouvelables	Février 2017	2,97 [1]	**72 891**	73 848
Billets non garantis [b]	Novembre 2021	6,50	**34 707**	34 671
Contrats de location-financement	Janvier 2017	3,23	**93**	118
Filiales				
Crédit à terme renouvelable [c]				
Emprunt renouvelable - 206 millions $ US	Novembre 2017	1,93 [1] [2]	**216 918**	—
Emprunt renouvelable	Novembre 2017	2,91	**219 561**	—
Facilités de crédit garanties [d]				
Facilité de crédit renouvelable				
Emprunt renouvelable – 52,2 millions £	Janvier 2017	2,24 [1]	**85 180**	—
Emprunt renouvelable – 21,9 millions $ US	Janvier 2017	1,93 [1]	**23 061**	—
Facilité de crédit renouvelable du Royaume-Uni – 3,4 millions £	Janvier 2017	2,25 [1]	**5 548**	—
Billets garantis de premier rang [e]				
Série A – 190 millions $ US	Octobre 2015	7,00 [3]	**199 349**	186 244
Série B	Octobre 2018	7,60	**54 672**	54 619
Billets garantis de premier rang – 215 millions $ US [f]	Juin 2025	4,30	**224 872**	—
Débentures garanties de premier rang série 1 [g]	Juin 2014	5,95	**—**	298 694
Débentures garanties de premier rang série 2 [h]	Novembre 2020	5,15	**198 686**	198 539
Débentures garanties de premier rang série 3 [i]	Février 2022	4,93	**198 379**	198 249
Débentures garanties de premier rang série 4 [j]	Mai 2023	4,18	**296 989**	—
Débenture non garantie de premier rang [k]	Mars 2018	5,94	**99 829**	99 850
Billets non garantis de premier rang – 400 millions $ US [l]	Mai 2020	4,88	**413 674**	—
Facilités de crédit de premier rang [m]				
Facilité d'emprunt à terme A - 190 millions $ US	Novembre 2017	2,56 [1]	**195 193**	—
Facilité d'emprunt à terme B - 416,85 millions $ US	Novembre 2019	3,25 [1]	**423 528**	—
Facilité de crédit renouvelable - 33 millions $ US	Novembre 2017	2,62 [1]	**34 749**	—
Contrats de location-financement	Mars 2013 à Janvier 2015	3,38 [4]	**2 077**	837
			2 999 956	1 145 669
Moins: tranche à court terme			**15 216**	855
			2 984 740	1 144 814

(1) Taux d'intérêt sur la dette au 31 août 2013, incluant la marge applicable.
(2) Les conventions d'échange de taux d'intérêt ont donné lieu à un taux d'intérêt effectif de 2,15% au 31 août 2013, sur un montant notionnel de 200 millions $ US, incluant la marge applicable.
(3) Les conventions d'échange de devises croisées ont donné lieu à un taux d'intérêt effectif de 7,24% sur l'équivalent en dollars canadiens de la dette libellée en dollars américains.
(4) Moyenne pondérée des taux d'intérêts sur les contrats de location-financement.

a) Le 30 novembre 2011, la Société a renouvelé sa convention de crédit, par une facilité de crédit de 100 millions $, incluant une marge de crédit d'exlpoitation de 7,5 millions $, sous forme d'un crédit à terme renouvelable de quatre ans. Le crédit à terme renouvelé devait originalement venir à échéance le 1er février 2016. Le 30 novembre 2012, la Société a amendé sa facilité de crédit. Sous les nouveaux amendements, l'échéance a été prolongée d'une année et conséquemment, la facilité de crédit viendra à échéance le 1er février 2017. Le crédit à terme renouvelable peut être remboursé à tout moment sans pénalité. Le crédit à terme renouvelable est garanti indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale, et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de la Société et de certaines de ses filiales, à l'exception du capital-actions et des actifs de la filiale de la Société, Cogeco Câble inc., et est garanti par ses filiales, exception faite de Cogeco Câble inc. En vertu des modalités de la convention de crédit, la Société doit respecter certaines clauses restrictives. De façon générale, les plus importantes restrictions visent les investissements autorisés, le versement de dividendes sur les actions à droits de vote multiples et les actions subalternes à droit de vote, le remboursement de la dette à long terme, ainsi que l'atteinte et le maintien de certains ratios financiers en ce qui a trait au bénéfice opérationnel avant amortissements, aux charges financières, au total de l'endettement et à l'avoir des actionnaires. Le crédit à terme renouvelable porte intérêt à des taux fondés, au gré de la Société, sur le taux des acceptations bancaires, le LIBOR en dollars américains, le taux préférentiel ou le taux de base sur les prêts en dollars américains plus la marge applicable, et des commissions d'engagement sont payables sur la portion inutilisée.

b) Le 7 novembre 2011, la Société a procédé, dans le cadre d'un placement privé, à l'émission de billets non garantis à 6,50 % pour un total de 35 millions $, arrivant à échéance le 7 novembre 2021. Les intérêts sur ces billets sont payables semestriellement à terme échu le 7 novembre et le 7 mai de chaque année, à compter du 7 mai 2012.

c) Le 22 novembre 2011, Cogeco Câble inc. a renouvelé sa convention de crédit pour une facilité de crédit de 750 millions $ sous la forme d'un crédit à terme renouvelable de cinq ans, avec une option de l'augmenter jusqu'à 1 milliard sous réserve de la participation des prêteurs et qui pourra être prolongé annuellement par d'autres périodes de un an, sous réserve de la participation des prêteurs. Le crédit à terme renouvelable est disponible en dollars canadiens, américains et en euros, et comprend une marge de crédit d'exploitation de 25 millions $ disponible en dollars canadiens ou américains. Le crédit à terme renouvelable devait originalement venir à échéance le 22 novembre 2016. Le 26 octobre 2012, Cogeco câble inc. a amendé son crédit à terme renouvelable afin de prolonger la maturité d'un an et en conséquence, le crédit à terme viendra à échéance le 22 novembre 2017. Le crédit à terme renouvelable nécessite des commissions d'engagement et les taux d'intérêt sont basés sur le taux des acceptations bancaires, le LIBOR en euro ou en dollar américain, le taux préférentiel ou le taux de base sur les prêts en dollars américains, plus la marge applicable. Le crédit à terme renouvelable est garanti indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de Cogeco Câble et de certaines de ses filiales. Le crédit à terme renouvelable prévoit certaines affectations autorisées, y compris les obligations relatives à l'achat de biens, des obligations capitalisées existantes et l'octroi de toute sûreté par une entité avant qu'elle ne devienne une filiale, sous réserve d'un montant maximal. Les modalités de ce crédit à terme renouvelable prévoient des restrictions à l'égard de l'exploitation et des activités de Cogeco Câble. De façon générale, les plus importantes restrictions visent les investissements autorisés, le versement de dividendes sur les actions à droits de vote multiples et les actions subalternes à droit de vote, ainsi que l'atteinte et le maintien de certains ratios financiers principalement en ce qui a trait au bénéfice opérationnel avant amortissements, aux charges financières et au total de l'endettement. Aux 31 août 2013 et 2012, Cogeco Câble inc., respectait toutes ses clauses restrictives.

Le 5 juillet 2013, la filiale de la Société, Cogeco Câble inc., a réduit son crédit à terme renouvelable pour le faire passer de 750 millions $ à 600 millions $.

d) Aux fins de l'acquisition de PEER 1 le 31 janvier 2013, la filiale de la Société, Cogeco Câble inc., a conclu des facilités de crédit garanties auprès d'un consortium de prêteurs totalisant environ 650 millions $, en quatre tranches, pour un produit net de 640,3 millions $, déduction faite des coûts de transaction de 2,8 millions $. La première tranche, une facilité de crédit à terme canadienne, s'élève à 175 millions $; la deuxième tranche, une facilité de crédit à terme américaine, s'élève à 225 millions $ US; la troisième tranche, une facilité de crédit renouvelable, s'élève à 240 millions $ et la quatrième tranche, une facilité de crédit renouvelable du Royaume-Uni, s'élève à 7 millions £. La facilité de crédit renouvelable est offerte en dollars canadiens, en dollars américains, en livres sterling et en euros et les taux d'intérêt sont fondés sur le taux des acceptations bancaires, le taux LIBOR en dollars américains, en livres sterling et en euros, le taux préférentiel ou le taux de base américain, plus la marge applicable. La facilité de crédit renouvelable du Royaume-Uni est offerte en livres sterling et les taux d'intérêt sont fondés sur le taux de base en livres sterling ou le taux LIBOR en livres sterling. Les facilités de crédit garanties viendront à échéance le 27 janvier 2017. Les facilités de crédit garanties sont garanties indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de Cogeco Câbles inc. et de la plupart de ses filiales, à l'exception d'Atlantic Broadband et ses filiales et de certaines filiales non significatives (les «filiales non restreintes»). De plus, elles prévoient certaines affectations autorisées, y compris les obligations relatives à l'achat de biens, les obligations capitalisées existantes et l'octroi de toute sûreté par une entité avant qu'elle ne devienne une filiale, sous réserve d'un montant maximal. Les dispositions relatives à cette facilité prévoient des limites quant aux opérations et aux activités de Cogeco Câble inc., mais ne couvrent pas les filiales non restreintes. De façon générale, les plus importantes restrictions visent les investissements autorisés, le versement de dividendes sur les actions à droits de vote multiples et sur les actions subalternes à droit de vote, ainsi que l'atteinte et le maintien de certains ratios financiers, principalement en ce qui a trait au bénéfice opérationnel avant amortissements, aux charges financières et au total de l'endettement.

Le 23 avril 2013, Cogeco Câble a remboursé la facilité de crédit à terme canadienne d'un montant de 175 millions $ et la facilité de crédit à terme américaine d'un montant de 225 millions $ US.

Le 5 juillet 2013, Cogeco Câble a réduit sa facilité de crédit renouvelable de ses facilités de crédit garanties, pour la faire passer de 240 millions $ à 190 millions $.

e) Le 1er octobre 2008, la filiale de la Société, Cogeco Câble inc., a procédé à l'émission de 190 millions $ US de billets garantis de premier rang, série A, échéant le 1er octobre 2015 et de 55 millions $ de billets garantis de premier rang, série B, échéant le 1er ctobre 2018. Les billets garantis de premier rang, série B, portent intérêt au taux nominal annuel de 7,60 %, payable semestriellement. Cogeco Câble inc. a conclu des conventions d'échange de devises croisées en vue de fixer les paiements d'intérêt et de capital sur les billets garantis de premier rang, série A, de 190 millions $ US, qui portent intérêt au taux nominal annuel de 7,00 %, payable semestriellement. Compte tenu de ces conventions, le taux d'intérêt effectif des billets garantis de premier rang, série A, est de 7,24 %, et le taux de change applicable au capital de la dette libellée en dollars américains a été fixé à 1,0625 $. Les billets garantis de premier rang sont des

obligations garanties, de rang égal et proportionnelles à toutes les dettes actuelles et futures. Ces billets sont garantis indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de Cogeco Câble inc. et de certaines de ses filiales. Les billets sont rachetables au gré de la Société en tout temps, en totalité ou en partie, avant échéance à 100 % du montant du capital plus une prime de réparation.

f) Le 27 juin 2013, la filiale de la Société, Cogeco Câble inc., a procédé à un placement de billets de premier rang garanti d'un montant total en capital de 215 millions $ US (225,3 millions $). Les billets portent intérêt au taux annuel fixe de 4,3 % payable semestriellement et viennent à échéance le 16 juin 2025. Les billets sont rachetables au gré de la Société en tout temps avant l'échéance, en totalité ou en partie, à hauteur de 100 % du montant du capital plus une prime de réparation. Ces billets sont garantis indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de Cogeco Câble inc. et de certaines de ses filiales.

g) Le 9 juin 2009, la filiale de la Société, Cogeco Câble inc., a complété, par voie d'un appel public à l'épargne, une émission de débentures garanties de premier rang série 1. Les débentures étaient rachetables au gré de la Société, en tout temps, en totalité ou en partie, à un prix correspondant au plus élevé de la valeur nominale ou du prix fondé sur le rendement des obligations émises par le Gouvernement du Canada majoré de 0,875 %. Les débentures garanties de premier rang série 1 devaient venir à échéance le 9 juin 2014 et portaient intérêt à un taux annuel de 5,95 % payable semestriellement. Ces débentures étaient garanties indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de Cogeco Câble inc. et de certaines de ses filiales.

Le 29 juillet 2013, Cogeco Câble a remboursé les débentures garanties de premier rang série 1 en circulation de 300 millions $ et a conséquemment payé une prime de réparation de 10,2 millions $ sur le remboursement anticipé de ces débentures.

h) Le 16 novembre 2010, la filiale de la Société, Cogeco Câble inc., a procédé dans le cadre d'un appel public à l'épargne, à une émission de 200 millions $ de débentures garanties de premier rang série 2. Ces débentures viennent à échéance le 16 novembre 2020 et portent intérêt au taux annuel de 5,15 % payable semestriellement. Ces débentures sont garanties indirectement par une charge de premier rang fixe et générale et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de Cogeco Câble inc. et de certaines de ses filiales.

i) Le 14 février 2012, la filiale de la Société, Cogeco Câble inc. a procédé, dans le cadre d'un appel public à l'épargne, à une émission de 200 millions $ de débentures garanties de premier rang série 3 pour un produit net de 198,1 million $, déduction faite des coûts de transations de 1,9 million $. Ces débentures viennent à échéance le 14 février 2022 et portent intérêt au taux annuel de 4,925 % payable semestriellement. Ces débentures sont garanties indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale, et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de Cogeco Câble inc. et de certaines de ses filiales.

j) Le 27 mai 2013, la filiale de la Société, Cogeco Câble inc., a procédé, dans le cadre d'un appel public à l'épargne, à une émission de 300 millions $ de débentures garanties de premier rang série 4 pour un produit net de 296,9 millions $, déduction faite des coûts de transactions de 3,1 millions $. Ces débentures viennent à échéance le 26 mai 2023 et portent intérêt au taux annuel de 4,175 % payable semestriellement. Ces débentures sont garanties indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale, et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de la Société et de ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes. Les dispositions relatives à ces débentures prévoient des limites quant aux opérations et aux activités de Cogeco Câble inc. et de ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes. De façon générale, les plus importantes restrictions visent les endettements autorisés, les cessions et le maintien de certains ratios financiers.

k) Le 5 mars 2008, la filiale de la Société, Cogeco Câble inc., a émis, par voie de placement privé, assujetti aux conditions normales du marché, une débenture non garantie de premier rang d'une valeur de 100 millions $. La débenture porte intérêt au taux annuel fixe de 5,936 % payable semestriellement. La débenture vient à échéance le 5 mars 2018 et est rachetable au gré de la Société en tout temps avant l'échéance, en totalité ou en partie, à hauteur de 100 % du montant du capital plus une prime de réparation.

l) Le 23 avril 2013, la filiale de la Société, Cogeco Câble inc., a procédé à un placement privé de billets de premier rang non garantis d'un montant total en capital de 400 millions $ US (410,4 millions $) pour un produit net de 402,5 millions $, déduction faite des coûts de transaction de 7,9 millions $. Ces billets viennent à échéance le 1er mai 2020 et portent intérêt au taux annuel de 4,875 % payable semestriellement. Ces billets sont solidairement garantis sous forme de dette de premier rang par ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes. Les dispositions relatives à ces billets prévoient des limites quant aux opérations et aux activités de Cogeco Câble et de ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes. De façon générale, les plus importantes restrictions visent l'endettement autorisé, les investissements et les distributions.

m) Dans le cadre de l'acquisition d'Atlantic Broadband le 30 novembre 2012, la filiale de la Société, Cogeco Câble inc., a conclu, par l'intermédiaire de deux de ses filiales américaines, des facilités de crédit de premier rang totalisant 710 millions $ US, en trois tranches pour un produit net de 641,5 millions $ US déduction faite des frais de transactions de 18,5 millions $ US. La première tranche, une facilité d'emprunt à terme A totalisant 240 millions $ US, viendra à échéance le 30 novembre 2017, la deuxième tranche, une facilité d'emprunt à terme B totalisant 420 millions $ US, viendra à échéance le 30 novembre 2019 et la troisième tranche, une facilité de crédit renouvelable de 50 millions $ US, comprenant une marge de crédit d'exploitation de 15 millions $ US, viendra à échéance le 30 novembre 2017. Les taux d'intérêt des facilités de crédit de premier rang sont fondés sur le LIBOR, plus la marge applicable, et la facilité d'emprunt à terme B comporte un taux plancher LIBOR de 1,00 %. Depuis le 31 décembre 2013, la facilité d'emprunt à terme A sera assujetti à un amortissement trimestriel de 3 millions $ pour la première année, de 6 millions $ pour la deuxième année et de 7,2 millions $ pour les troisième et quatrième années. À compter du 31 décembre 2012, la facilité d'emprunt à terme B est assujetti à un amortissement trimestriel de 0,25 % jusqu'à sa date d'échéance. En sus de l'échéancier d'amortissement fixe et à compter du premier trimestre de l'exercice 2015, les emprunts en vertu des facilités de crédit à terme devront être remboursés par anticipation selon un pourcentage de remboursement anticipé des flux de trésorerie excédentaires générés au cours de l'exercice antérieur, défini comme suit :

(i) 50% si le ratio consolidé des facilités de crédit de premier rang est égal ou supérieur à 4.00 sur 1.00;
(ii) 25% si le ratio consolidé des facilités de crédit est égal ou supérieur à 3.00 sur 1.00 mais moindre que 4.00 sur 1.00; et
(iii) 0% si le ratio consolidé des facilités de crédit est moindre que de 3.00 sur 1.00.

Les facilités de crédit de premier rang sont sans recours contre Cogeco Câble inc. et ses filiales canadiennes et les filiales de PEER 1 et sont garanties indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit d'Atlantic Broadband et de ses filiales. Les dispositions relatives à ces facilités prévoient des limites quant aux opérations et aux activités d'Atlantic Broadband et de ses filiales. De façon générale, les plus importantes restrictions visent les investissements, l'endettement autorisé, les distributions et le maintien de certains ratios financiers.

Le 28 mai 2013, les facilités de crédit de premier rang ont été amendées. Conformément aux modifications, un montant de 50 millions $ US de la facilité d'emprunt à terme A a été converti en une facilité de crédit renouvelable, ce qui a donné lieu à des montants empruntés sous ces deux tranches de 190 millions $ US et de 100 millions $ US, alors que la facilité d'emprunt à terme B est demeurée inchangée. Les taux d'intérêt des facilités de crédit de premier rang sont fondés sur le LIBOR, plus la marge applicable, et la facilité d'emprunt à terme B comporte un taux plancher LIBOR. La marge applicable a été réduite de 0,625 % pour la facilité de crédit renouvelable et pour la facilité d'emprunt à terme A, et de 1,00 % pour la facilité d'emprunt à terme B. De plus, le taux plancher LIBOR pour la facilité d'emprunt à terme B a été réduit, passant de 1,00 % à 0,75 %. Toutes les autres modalités sont demeurées les mêmes. Conformément à ces modifications, des frais de transactions de 6,2 millions $ US ont été engagés.

16. CAPITAL SOCIAL

A) AUTORISÉ

Nombre illimité :

Actions privilégiées de premier et de socond rang pouvant être émises en série, ne comportant aucun droit de vote, sauf tel qu'il est prévu par la loi ou par les statuts de la Société.

*Actions à droits de vote multiples, 2*0 votes par action.

Actions subalternes à droit de vote, 1 vote par action.

B) ÉMIS ET PAYÉ

Aux 31 août	**2013**	2012
(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions)	**$**	$
1 842 860 actions à droits de vote multiples	**12**	12
14 989 338 actions subalternes à droit de vote	**121 976**	121 976
	121 988	121 988
107 124 actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives (112 471 au 31 août 2012)	**(4 219)**	(4 052)
	117 769	117 936

Au cours des exercices 2013 et 2012, les actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives ont évolué comme suit:

Exercices clos les 31 août	**2013**		2012	
	Nombre d'actions	**Montant**	Nombre d'actions	Montant
(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions)		$		$
Solde au début	**112 471**	**4 052**	95 733	2 670
Actions subalternes à droit de vote acquises	**35 630**	**1 201**	35 542	1 740
Actions subalternes à droit de vote distribuées aux employés	**(40 977)**	**(1 034)**	(17 702)	(325)
Actions subalternes à droit de vote vendues	**—**	**—**	(1 102)	(33)
Solde à la fin	**107 124**	**4 219**	112 471	4 052

C) DIVIDENDES

Pour l'exercice clos le 31 août 2013, des dividendes trimestriels de 0,19 $, pour un total de 0,76 $ l'action l'action ont été versés aux détenteurs d'actions subalternes à droit de vote et d'actions à droits de vote multiples, pour un total de 12,7 millions $, comparativement à des dividendes trimestriels de 0,18 $, pour un total de 0,72 $ l'action, ou 12 millions $, pour l'exercice clos le 31 août 2012.

D) RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

La Société et sa filiale, Cogeco Câble inc., offrent à leurs employés et à ceux de leurs filiales des régimes d'achat d'actions, et offre également à certains hauts dirigeants et employés désignés des régimes d'options sur actions. Aux termes de ces régimes, un maximum de 10 % des actions subalternes à droit de vote en circulation sont disponibles. De plus, la Société et sa filiale, Cogeco Câble inc., offrent des régimes d'unités d'actions incitatives à certains dirigeants et employés désignés et des régimes d'unités d'actions différées aux membres du conseil d'administration de la Société.

Régimes d'achat d'actions

La Société et sa filiale, Cogeco Câble inc., offrent au bénéfice de leurs employés et les employés de leurs filiales, des régimes d'achat d'actions, qui sont accessibles à tous les employés jusqu'à 7 % de leur salaire annuel de base et la Société et sa filiale contribuent 25 % de la contribution de l'employé. Les souscriptions sont effectuées mensuellement et les actions subalternes à droit de vote des employés sont acquises sur le marché boursier.

Régimes d'options d'achat sur actions

La Société et sa filiale, Cogeco Câble inc., offrent à certains dirigeants des régimes d'options sur actions. En vertu des conditions de ces régimes, le prix d'achat minimal auquel les options sont attribuées ne doit pas être inférieur au cours des actions à la date d'attribution des options. Les options attribuées après le 1er septembre 2009 sont acquises également sur une période de cinq ans commençant un an après le jour où ces options sont attribuées et peuvent être exercées sur une période de dix ans. Avant le 1er septembre 2009, les options étaient acquises à raison de 20% du nombre octroyé par année commençant à la date d'octroi et pouvaient être exercées sur une période de dix ans.

Un nombre total de 1 545 700 actions subalternes à droit de vote est réservé aux fins du régime d'options sur actions de COGECO inc. Pour les exercices clos les 31 août 2013 et 2012, la Société n'a attribuée aucune option sur actions à ses employés et aucune option sur action était en annulation au 31 août 2013.

Un nombre total de 2 400 000 actions subalternes à droit de vote est réservé aux fins du régime d'options sur actions de Cogeco Câble inc. Pour l'exercice clos le 31 août 2013, Cogeco Câble inc. a attribué 223 942 options sur actions (91 961 en 2012) à un prix d'exercice variant de 38,08 $ à 49,40 $ (48,02 $ à 48,15 $ en 2012). En conséquence, une charge de rémunération de 794 000 $ (657 000 $ en 2012) a été comptabilisée pour l'exercice clos le 31 août 2013. En vertu du régime d'options d'achat d'actions de Cogeco Câble inc., les options suivantes ont été attribuées par la Société et sont en circulation au 31 août:

Exercices clos les 31 août	**2013**		2012	
	Nombre d'options	**Prix d'exercice moyen pondéré**	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
		$		$
En circulation au début	**609 686**	**34,80**	564 377	32,30
Attribuées	**223 942**	**39,96**	91 961	48,03
Exercées[(1)]	**(88 115)**	**26,92**	(43 852)	29,52
Échues	**(20 420)**	**42,18**	(2 800)	48,02
En circulation à la fin	**725 093**	**37,14**	609 686	34,80
Pouvant être exercées à la fin	**382 676**	**33,68**	410 443	31,64

(1) Pour les options sur actions exercées pendant l'exercice, le prix moyen pondéré de l'action était de 47,22 $ (49,48 $ en 2012).

Au 31 août 2013, la fourchette des prix d'exercice, le prix d'exercice moyen pondéré et la durée résiduelle moyenne pondérée des options étaient comme suit:

	Options en circulation			**Options pouvant être exercées**	
Fourchette des prix d'exercice	**Nombre en circulation**	**Durée résiduelle moyenne pondérée (années)**	**Prix d'exercice moyen pondéré**	**Nombre pouvant être exercé**	**Prix d'exercice moyen pondéré**
$			**$**		**$**
21,50 à 26,63	**151 579**	**2,73**	**25,63**	**151 579**	**25,63**
29,05 à 34,46	**147 194**	**4,92**	**32,14**	**125 222**	**32,19**
38,08 à 44,70	**256 485**	**8,72**	**39,13**	**25 389**	**39,45**
45,59 à 49,82	**169 835**	**6,87**	**48,75**	**80 486**	**49,33**
	725 093	**6,26**	**37,14**	**382 676**	**33,68**

La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées au cours de l'exercice clos le 31 août 2013 était de 8,00 $ (11,30 $ en 2012) l'option. La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées a été estimée à la date d'attribution, pour les fins de détermination des charges de rémunération reliées aux options, au moyen du modèle d'évaluation d'options Black-Scholes en fonction des hypothèses moyennes pondérées suivantes:

Exercices clos les 31 août	**2013**	2012
	%	%
Taux de dividende attendu	**2,56**	1,66
Volatilité attendue [(1)]	**26,49**	26,85
Taux d'intérêt sans risque	**1,53**	1,74
Durée prévue (en années)	**6,2**	6,1

(1) La volatilité attendue est basé sur la volatilité historique des actions subalterne à droit de vote de la Société pour une période équivalente à la durée prévue des options.

Régimes d'unités d'actions incitatives

La Société et sa filiale, Cogeco Câble inc., ofrrent à l'intention de leurs hauts dirigeants et d'employés désignés des régimes d'unités d'actions incitatives. En vertu de ces régimes, les hauts dirigeants et employés désignés reçoivent périodiquement un nombre déterminé d'unités d'actions incitatives qui donnent le droit aux participants de recevoir des actions subalternes à droit de vote de la Société ou de sa filiale trois ans moins un jour suivant la date d'attribution. Pour l'exercice clos le 31 août 2013, la Société a attribué à des employés 35 630 (35 542 en 2012) et 112 347 (60 479 en 2012) unités d'actions incitatives, respectivement. La Société et Cogeco Cable inc. établissent la valeur de la rémunération liée aux unités d'actions incitatives attribuées en fonction du cours des actions subalternes à droit de vote à la date d'attribution et une charge de rémunération est comptabilisée sur le délai d'acquisition des droits, soit trois ans moins un jour. Deux fiducies ont été créées pour acquérir ces actions sur le marché boursier afin de se couvrir contre les fluctuations du prix de l'action. La Société et sa filiale ont fourni des instructions au fiduciaire visant l'achat de 35 630 et 101 047 (35 542 et 61 815 en 2012) actions subalternes à droit de vote de la Société et de sa filiale, respectivement, sur le marché boursier. Ces actions ont été achetées pour une contrepartie en espèces totalisant 1 201 000 $ et 4 076 000 $ (1 740 000 $ et 3 049 000 $ en 2012) et sont détenues en fiducie à l'intention des participants jusqu'à ce que les droits rattachés soient complètement acquis. Ces fiducies, considérées comme des entités ad hoc, sont consolidées aux états financiers de la Société et les valeurs des actions acquises sont présentées en diminution du capital social ou de la participation sans contrôle à titre d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducies en vertu du régime d'unités d'actions incitatives. Une charge de rémunération de 3 918 000 $ (3 017 000 $ en 2012) a été comptabilisée pour l'exercice clos le 31 août 2013 relativement à ce régime.

En vertu du régime d'unités d'actions incitatives, les unités d'actions incitatives suivantes ont été attribuées par la Société et étaient en circulation aux 31 août:

Exercices clos les 31 août	**2013**	2012
En circulation au début	**112 471**	95 733
Attribuées	**35 630**	35 542
Distribuées	**(40 977)**	(17 702)
Échues	**—**	(1 102)
En circulation à la fin	**107 124**	112 471

En vertu du régime d'unités d'actions incitatives de Cogeco Câble inc., les unités d'actions incitatives suivantes ont été attribuées et sont en circulation aux 31 août:

Exercices clos les 31 août	**2013**	2012
En circulation au début	**149 802**	105 064
Attribuées	**112 347**	60 479
Distribuées	**(44 141)**	(2 000)
Échues	**(8 400)**	(13 741)
En circulation à la fin	**209 608**	149 802

Régimes d'unités d'actions différées

La Société et sa filiale, Cogeco Câble inc., ont mis sur pied des régimes d'unités d'actions différées afin de faciliter le recrutement d'administrateurs compétents et le maintien en fonction de ceux-ci au conseil d'administration de la Société de sa filiale. Chaque membre actuel ou nouveau membre du conseil peut choisir de toucher un pourcentage de sa rémunération annuelle sous forme d'unités d'actions différées et de toucher le reste, s'il y a lieu, en espèces. Le nombre d'unités d'actions différées qu'un membre a le droit de recevoir est basé sur le cours de clôture moyen des actions subalternes à la Bourse de Toronto pendant la période de vingt jours de bourse consécutifs ayant immédiatement précédé la date précédant par un jour la date de l'émission. Des équivalents de dividendes sont émis à l'égard des unités

d'actions différées comme si le membre était un porteur inscrit d'actions subalternes à la date de référence pertinente et crédités à son compte sous forme d'unités d'actions différées supplémentaires. Les unités d'actions différées sont rachetables lorsque l'individu cesse d'être un membre du conseil ou dans le cas du décès du membre. Au cours de l'exercice clos le 31 août 2013, 8 139 et 5 573 (6 435 et 4 446 en 2012) unités d'actions différées ont été émises aux participants par la Société et sa filiale, respectivement, dans le cadre des régimes d'unités d'actions différées. Une charge de rémunération de 903 000 $ (une réduction de charge de rémunération de 161 000 $ en 2012) a été comptabilisée pour l'exercice clos le 31 août 2013 relativement à ce régime.

En vertu du régime d'unités d'actions différées, les unités d'actions différées suivantes ont été émises par la Société et sont en circulation aux 31 août:

Exercices clos les 31 août	**2013**	2012
En circualtion au début	**29 312**	22 415
Émises	**8 139**	6 435
Rachetées	**(7 174)**	—
Équivalents de dividendes	**577**	462
En circulation à la fin	**30 854**	29 312

En vertu du régime d'unités d'actions différées de Cogeco Câble inc., les unités d'actions différéres suivantes ont été émises et sont en circulation aux 31 août:

Exercices clos les 31 août	**2013**	2012
En circualtion au début	**20 491**	15 608
Émises	**5 573**	4 446
Rachetées	**(2 868)**	—
Équivalents de dividendes	**549**	437
En circulation à la fin	**23 745**	20 491

17. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Au cours des exercices 2013 et 2012, les variations du cumul des autres éléments du résultat global s'établissaient comme suit:

Exercices clos les 31 août 2013 et 2012 *(en milliers de dollars canadiens)*	Réserve de couvertures de flux de trésorerie $	Écarts de change $	Total $
Solde au 1er septembre 2011	648	6 642	7 290
Autres éléments du bénéfice (de la perte) global(e)	357	(6 611)	(6 254)
Solde au 31 août 2012	**1 005**	**31**	**1 036**
Autres éléments du bénéfice (de la perte) global(e)	**(159)**	**5 668**	**5 509**
Solde au 31 août 2013	**846**	**5 699**	**6 545**

18. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

A) VARIATIONS DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES SANS EFFET DE TRÉSORERIE

Aux 31 août	**2013**	2012
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
Créances clients et autres débiteurs	**(5 530)**	607
Charges payées d'avance et autres	**4 081**	(1 319)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	**(23 829)**	5 503
Provisions	**(732)**	(4 203)
Produits différés et perçus d'avance et autres passifs	**4 460**	(4 067)
	(21 550)	(3 479)

B) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE

Aux 31 août	**2013**	2012
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
Trésorerie	**43 793**	65 574
Équivalents de trésorerie[(1)]	**—**	149 949
	43 793	215 523

(1) Au 31 août 2012, acceptations bancaires pour un total de 149,9 millions $, portant intérêt à 1,10% venant à échéance entre le 4 septembre 2012 et le 17 septembre 2012.

19. AVANTAGES DU PERSONNEL

La Société et certeaines de ses filiales canadiennes offrent à leurs employés des régimes de retraite contributifs à prestations déterminées, à cotisations déterminées ou des régimes enregistrés d'épargne-retraite collectifs. Pour les régimes de retraite à cotisations déterminées et les régimes enregistrés d'épargne-retraite collectifs, la seule obligation de la Société et de ses filiales est de remettre la cotisation mensuelle de l'employeur. La charge liée aux régimes de retraite à cotisations déterminées et aux régimes enregistrés d'épargne-retraite collectifs s'est établie à 8 217 000 $ pour l'exercice 2013 (6 663 000 $ en 2012).

La Société et certaines de ses filiales offrent des régimes de retraite à prestations déterminés pour le bénéfice de ses employés et des régimes distincts à prestations déterminées pour le bénéfice de ses cadres supérieurs, qui prévoit le versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen au cours de la carrière de chaque participant. La Société et ses filiales offrent aussi à certains hauts dirigeants des régimes supplémentaires de retraite. La Société mesure les actifs des régimes à la juste valeur et les obligations au titre de prestations constituées au 31 août de chaque exercice pour tous les régimes. La plus récente évaluation actuarielle du régime pour le bénéfice des employés a eu lieu le 31 août 2012 et la prochaine évaluation était requise en date du 31 août 2013. La plus récente évaluation actuarielle des régimes pour le bénéfice des hauts dirigeants a eu lieu le 31 août 2011 et la prochaine évaluation est requise en date du 31 août 2014.

Le montant total en espèces payé ou payable pour les prestations futures des employés de tous les régimes, qui est constitué des cotisations de la Société à ses régimes de retraite capitalisés, des sommes versées directement aux bénéficiaires au titre de ses autres régimes non capitalisés et des cotisations à ses régimes à cotisations déterminées était de 13 072 000 $ pour l'exercice clos le 31 août 2013 (10 798 000 $ en 2012).

Le tableau suivant fait le rapprochement entre la variation des obligations au titre des prestations constituées et les actifs des régimes à la juste valeur et la situation de la capitalisation des régimes aux 31 août :

Exercices clos les 31 août	**2013**	2012
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
Obligations au titre des prestations constituées		
Obligations au titre des prestations constituées au début	**66 833**	54 463
Coût des services rendus au cours de l'exercice	**3 412**	2 431
Coût des services passés	**—**	668
Intérêts débiteurs	**2 727**	2 693
Cotisations versées par les participants	**419**	415
Prestations versées	**(1 520)**	(1 382)
Pertes actuarielles (gains actuariels) sur les obligations comptabilisées aux capitaux propres	**(1 778)**	7 545
Obligations au titre des prestations constituées à la fin	**70 093**	66 833
Actifs des régimes à la juste valeur		
Actifs des régimes à la juste valeur au début	**35 120**	22 951
Rendement prévu des actifs des régimes	**1 618**	1 347
Écart entre le rendement prévu et le rendement réel des actifs des régimes comptabilisé aux capitaux propres	**3 282**	(519)
Cotisations versées par les participants	**419**	415
Cotisations versées par l'employeur	**12 068**	12 308
Prestations versées	**(1 520)**	(1 382)
Actifs des régimes à la juste valeur à la fin	**50 987**	35 120
Situation de la capitalisation		
Actifs des régimes à la juste valeur	**50 987**	35 120
Obligations au titre des prestations constituées	**70 093**	66 833
Déficit des régimes	**19 106**	31 713
Coût des services passés non amortis	**(12)**	(346)
Passif net au titre des prestations constituées	**19 094**	31 367

Le passif net au titre des prestations constituées est inclus à l'état de la situation financière de la Société sous la rubrique « Passifs relatifs aux régimes de retraite et avantages du personnel futurs ».

Exercices clos les 31 août	**2013**	2012
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
Charge au titre des régimes à prestations déterminées		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	**3 412**	2 431
Coût des services passés	**334**	358
Intérêts débiteurs	**2 727**	2 693
Rendement prévu des actifs des régimes	**(1 618)**	(1 347)
Charges nette des régimes	**4 855**	4 135

Les cotisations prévues devant être versées par l'employeur aux régimes de retraite à prestations déterminées de la Société seront de 10 673 000 $ en 2014.

Les actifs des régimes se répartissent comme suit:

Aux 31 août	**2013**	2012
	%	%
Actions	**64**	61
Obligations	**29**	29
Autres	**7**	10
Total	**100**	100

Les principales hypothèses moyennes pondérées utilisées pour évaluer les obligations de la Société au titre des régimes de retraite et autres obligations s'établitssent comme suit:

Aux 31 août	**2013**	2012
	%	%
Obligations au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	**4,50**	3,90
Taux de croissance de la rémunération	**3,00**	3,00
Charge au titre des régimes à prestations déterminées		
Taux d'actualisation	**3,90**	4,70
Taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes	**4,50**	6,00
Taux de croissance de la rémunération	**3,00**	3,00

20. INSTRUMENTS FINANCIERS

A) GESTION DU RISQUE FINANCIER

La direction a pour objectif de protéger la Société et ses filiales contre les risques économiques importants et la variabilité des résultats, et contre certains risques financiers, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière que la Société pourrait subir si un client ou une contrepartie à un actif financier ne s'acquittait pas de ses obligations contractuelles. La Société est exposée au risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie et aux créances clients, dont l'exposition maximale est représentée par leurs valeurs comptables présentées dans l'état de la situation financière.

Le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés découle de la possibilité que les contreparties aux conventions d'échange de devises croisées et aux conventions d'échange de taux d'intérêt manquent à leurs obligations lorsque la juste valeur de ces conventions est favorable à la Société. La Société atténue ce risque en concluant des opérations avec des institutions financières dont la cote de crédit est égale ou supérieure à sa propre cote de crédit. La Société évalue la solvabilité des contreparties afin de réduire le risque de défaillance des contreparties dans le cadre de ces conventions. Au 31 août 2013, la direction est d'avis que le risque de crédit lié à ses instruments financiers dérivés était minimal, étant donné que la cote de crédit la plus faible des contreparties à ces conventions est « A » selon les services de cote de *Standard & Poor* (« S&P ») et « AA (faible) » selon *Dominion Bond Rating Services* (« DBRS »).

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent principalement des placements à court terme très liquides comme des fonds de marché monétaire. La Société a déposé la trésorerie et équivalents de trésorerie auprès d'institutions financières de bonne réputation et la direction juge ainsi que le risque de perte est négligeable. Au 31 août 2013, la direction est d'avis que le risque de crédit pour ses investissements à court terme était minimal, étant donné que la cote de crédit de ces instruments est de « A-1+ » selon S&P.

La Société est également exposée au risque de crédit relativement à ses créances clients. Pour réduire ce risque, la Société assure un suivi constant de la situation financière de ses clients et examine le dossier de crédit et la solvabilité de chaque nouveau client important. Aux 31 août 2013 et 31 août 2012, aucun client n'avait de solde représentant une part importante des créances clients consolidées de la Société. La Société établit une provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit propre à chacun de ses clients en examinant des facteurs tels que le nombre de jours de retard sur le solde dû par le client, de même que l'historique de recouvrement du client. La Société est d'avis que sa provision pour créances douteuses suffit à couvrir le risque de crédit connexe auquel elle est exposée. La Société dispose de politiques en matière de crédit et a mis en place divers contrôles du crédit, notamment des vérifications de crédit, des avances et une facturation anticipée, et elle a établi des procédures afin de suspendre les services lorsque les clients ont atteint leur limite de crédit ou n'ont pas respecté les modalités de paiement établies. Puisque la clientèle de la Société est nombreuse et diversifiée et qu'elle est répartie dans ses territoires au Canada, aux États-Unis et en Europe, la concentration du risque de crédit n'est pas considérable.

Le tableau suivant détaille le solde des créances clients et autres débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses :

Aux 31 août	**2013**	2012
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
Créances clients	**112 018**	95 170
Provision pour créances douteuses	**(4 687)**	(4 156)
	107 331	91 014
Autres débiteurs	**10 981**	7 613
	118 312	98 627

Les créances clients échues sont définis comme les montants impayés au-delà des modalités habituelles de crédit pour les clients concernés. Une portion importante des clients de la Société est facturée et paie avant que le service ne soit rendu. La Société considère les montants impayés à la date due comme créances échues. Le tableau suivant détaille les soldes des créances clients échues de la Société, déduction faite de la provision pour créances douteuses aux 31 août 2013 et 31 août 2012:

Aux 31 août	**2013**	2012
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
Moins de 60 jours échues	**44 161**	23 906
60 à 90 jours échues	**4 062**	2 828
Plus de 90 jours échues	**2 860**	1 745
	51 083	28 479

Le tableau suivant détaille les mouvements de la provision pour créances douteuses pour les exercices terminés les 31 août 2013 et 2012:

	2013	2012
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
Solde au début	**4 156**	8 725
Provision pour créances dépréciées	**27 118**	25 440
Reprise de provision pour sommes perçues	**(5 903)**	(4 778)
Montants radiés irrécouvrables	**(20 754)**	(21 330)
Écarts de change	**70**	—
Activités abandonnées	**—**	(3 901)
Solde à la fin	**4 687**	4 156

Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme le risque que la Société soit incapable de respecter ses obligations financières à leur échéance. La Société gère le risque de liquidité grâce à la gestion de sa structure du capital et à l'accès à différents marchés financiers. Elle gère également le risque de liquidité en assurant un suivi constant des flux de trésorerie réels et prévus afin de s'assurer qu'elle possède assez de liquidités pour satisfaire à ses obligations à leur échéance. Au 31 août 2013, le montant disponible en vertu du crédit à terme renouvelable de la Société et des facilités de crédit renouvelables de Cogeco Câble inc. s'établissait à 260,7 millions $. La direction est d'avis que les facilités de crédit renouvelables engagées, jusqu'à leurs échéances en janvier, février et novembre 2017, fourniront des liquidités suffisantes pour gérer les échéances de sa dette à long terme et permettra de combler les besoins en fonds de roulement. Deux filiales de Cogeco Câble inc. bénéficient également d'une facilité de crédit renouvelable de 100 millions $ US reliée à l'acquisition d'Atlantic Broadband, dont 34,1 millions $ US (35,8 millions $) était utilisée au 31 août 2013.

Le tableau suivant résume les échéances contractuelles des passifs financiers et les montants en capital connexes au 31 août 2013:

		Flux de trésorerie contractuels						
(en milliers de dollars canadiens)	Valeur comptable $	2014 $	2015 $	2016 $	2017 $	2018 $	Par la suite $	Total $
Endettement bancaire	**13 166**	**13 166**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**13 166**
Dettes fournisseurs et autres créditeurs[1]	**263 421**	**263 421**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**263 421**
Dette à long terme[2]	**2 997 786**	**13 900**	**26 536**	**233 555**	**221 538**	**685 180**	**1 854 425**	**3 035 134**
Solde à payer relativement à un regroupement d'entreprise	**2 000**	**2 000**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**2 000**
Autres passifs	**2 163**	**—**	**1 253**	**1 253**	**1 253**	**48**	**—**	**3 807**
Instruments financiers dérivés	**(833)**	**—**	**—**	**1 805**	**—**	**—**	**—**	**1 805**
Contrats de location-financement[3]	**2 170**	**1 369**	**820**	**29**	**12**	**—**	**—**	**2 230**
	3 279 873	**293 856**	**28 609**	**236 642**	**222 803**	**685 228**	**1 854 425**	**3 321 563**

(1) Excluant les intérêts courus sur la dette long terme.
(2) Montant en capital excluant les contrats de location-financement.
(3) Incluant les intérêts.

Le tableau suivant résume les intérêts payables sur la dette à long terme (excluant les intérêts sur les contrats de location-financement) qui sont dus au cours des cinq prochains exercices financiers et par la suite, en fonction du capital et des taux d'intérêt en vigueur des dettes existantes en date du 31 août 2013 et de leurs échéances respectives :

	2014	2015	2016	2017	2018	Par la suite	Total
(en milliers de dollars canadiens)	$	$	$	$	$	$	$
Paiements d'intérêts sur la dette à long terme	**124 756**	**124 192**	**116 362**	**105 726**	**92 518**	**261 186**	**824 740**
Encaissements d'intérêts sur les instruments financiers dérivés	**(14 393)**	**(14 360)**	**(7 002)**	**—**	**—**	**—**	**(35 755)**
Paiements d'intérêts sur les instruments financiers dérivés	**15 448**	**15 379**	**7 307**	**—**	**—**	**—**	**38 134**
	125 811	**125 211**	**116 667**	**105 726**	**92 518**	**261 186**	**827 119**

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt relativement à des instruments à taux fixe et à des instruments à taux variable. Les fluctuations des taux d'intérêt auront une incidence sur l'évaluation, le recouvrement et le remboursement de ces instruments. Au 31 août 2013, la totalité de la dette à long terme de la Société portait intérêt à taux fixe, à l'exception des facilités renouvelables et des facilités à terme de la Société. Pour mitiger ce risque, la Société a conclu le 22 juillet 2013 des conventions d'échange de taux d'intérêt afin de fixer le taux d'intérêt sur 200 millions $ US de ses prêts LIBOR. Ces conventions ont pour effet de convertir le taux variable LIBOR à un taux moyen fixe de 0,39625% de son crédit à terme renouvelable jusqu'au 25 juillet 2015. La Société a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture des flux de trésorerie pour ces instruments financiers dérivés. La sensibilité de la charge financière annuelle de la Société à l'égard d'une variation de 1% du taux d'intérêt applicable aux facilités renouvelables et aux facilités à terme est d'approximativement 8,4 millions $ en fonction de la dette existante au 31 août 2013.

Risque de change

La Société est exposée au risque de change relativement à sa dette à long terme libellée en dollars américains qui n'est pas désignée comme instrument de couverture sur ses investissements nets en dollars US. Afin de réduire ce risque, la Société a établi des lignes directrices selon lesquelles des conventions d'échange de devises peuvent être utilisées pour établir les taux de change applicables à sa dette à long terme libellée en dollars américains. Toutes ces conventions sont utilisées exclusivement à des fins de couverture. Par conséquent, le 2 octobre 2008, la Société a conclu des conventions d'échange de devises croisées en vue de fixer les paiements d'intérêt et de capital sur les billets garantis de premier rang, série A, de 190 millions $ US émis le 1er octobre 2008. Ces conventions ont eu pour effet de convertir le taux nominal annuel américain de 7,00 % en taux d'intérêt annuel moyen de 7,24 % en dollars canadiens. Le taux de change applicable au capital de la dette a été fixé à 1,0625 $. La Société a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture des flux de trésorerie pour ces instruments financiers dérivés. L'incidence d'une variation de 10% du taux de change pour la conversion du dollar américain et de la livre sterling ferait varier les charges financières d'approximativement 5,8 millions $ en fonction de la dette existante au 31 août 2013.

La Société est aussi exposée au risque de change en raison de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, de l'endettement bancaire et des dettes fournisseurs et autres créditeurs et provisions libellés en dollars américains, en euros ou en livres sterling. La Société est exposée au risque de change comme suit :

Aux 31 août			**2013**		2012
	Dollar américain	**Euro**	**Livre sterling**	Dollar américain	Euro
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	**$**	**$**	$	$
Actifs (passifs) financiers					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**7 536**	**1 171**	**257**	3 630	1 243
Dettes fournisseurs et autres créditeurs et provisions	**(16 554)**	**(6 933)**	**—**	(21 569)	(7 068)
	(9 018)	**(5 762)**	**257**	(17 939)	(5 825)

Compte tenu de la nature à court terme de ces éléments, le risque lié aux fluctuations des taux de change est généralement négligeable. L'incidence d'une variation de 10 % des taux de change (dollar américain, euro et livre sterling) ferait varier les charges financières d'approximativement 1,5 millions $.

De plus, l'investissement net de Cogeco Câble inc. dans des établissements à l'étranger est exposé au risque de marché imputable aux fluctuations du taux de change, principalement en ce qui a trait aux variations de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain et à la livre sterling. Ce risque est réduit puisque la majeure partie des prix d'achats d'Atlantic Broadband et de PEER 1 a été empruntée directement en dollars américains et en livres sterling. Au 31 août 2013, l'investissement net pour Atlantic Broadband et pour PEER 1 s'est élevé à 1,1 milliard $ US et à 72,6 millions £ alors que la dette à long terme, couvrant ces investissements nets, s'élevait à 842,9 millions $ US et à 55,6 millions £. Le taux de change utilisé pour convertir en dollars canadiens les montants des comptes de l'état de la situation financière libellés en dollars américains et en livres sterlings au 31 août 2013 était de 1,0530 $ le dollar américain et à 1,6318 $ la livre sterling. L'incidence d'une variation de 10 % du taux de change pour la conversion du dollar américain et de la livre sterling en dollar canadien ferait varier les autres éléments du résultat global d'approximativement 28,0 millions $.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel des parties consentantes accepteraient d'échanger un instrument financier, déterminé en fonction du marché actuel pour des instruments présentant les mêmes risques, le même capital et la même durée restante. Les estimations de la juste valeur sont faites à un moment précis, en actualisant les flux de trésorerie prévus aux taux de dettes ayant les mêmes échéances et conditions. De par leur nature, elles sont subjectives et comportent des incertitudes et des éléments pour lesquels le jugement joue un rôle important et, par conséquent, elles ne peuvent être établies avec précision. En outre, l'impôt sur le résultat et les autres charges qui seraient engagés à la cession de ces instruments financiers ne sont pas pris en compte dans la juste valeur. Par conséquent, la juste valeur ne correspond pas nécessairement au montant net qui serait réalisé si ces instruments étaient réglés. La Société a déterminé la juste valeur de ses instruments financiers comme suit :

a) La valeur comptable de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, de l'endettement bancaire, des dettes fournisseurs et autres créditeurs, et du solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises se rapproche de la juste valeur à cause de l'échéance à court terme de ces instruments financiers.

b) Les taux d'intérêt rattachés aux facilités de crédit à terme et renouvelables de la Société sont basés sur le taux des acceptations bancaires, le LIBOR, l'EURIBOR, le taux préférentiel ou le taux de base sur les prêts en dollars américains ou en livres sterling, plus la marge applicable. Conséquemment, la valeur comptable des facilités de crédit à terme et renouvelables représente une estimation raisonnable de la juste valeur étant donné que ces facilités comportent des conditions similaires à celles qui sont actuellement disponibles pour la Société.

c) La juste valeur des débentures garanties de premier rang séries 1, 2, 3 et 4, des billets garantis de premier rang séries A et B, des billets garantis de premier rang, des billets non garantis, des billets non garantis de premier rang et de la débenture non garantie de premier rang est basée sur la valeur de marché actuelle d'instruments financiers semblables.

d) La juste valeur des contrats de location-financement n'est pas significativement différente de leur valeur comptable.

La valeur comptable de tous les instruments financiers de la Société correspond approximativement à leur juste valeur, à moins d'indication contraire dans le tableau suivant :

Aux 31 août		**2013**		2012
	Valeur comptable	**Juste valeur**	Valeur comptable	Juste valeur
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	**$**	$	$
Dette à long terme	**2 999 956**	**3 039 908**	1 145 669	1 228 324

Tous les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière doivent être classés à l'intérieur de trois niveaux de hiérarchie de juste valeur, qui sont :

- Niveau 1 : prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- Niveau 2 : données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix) ; et
- Niveau 3 : données pour l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La Société considère que ses instruments financiers dérivés sont classés au niveau 2 selon la hiérarchie de juste valeur. La juste valeur des instruments financiers dérivés est estimée en utilisant des modèles d'évaluation qui reflètent les flux de trésorerie futurs sur la durée contractuelle des instruments financiers dérivés et des données de marché observables, comme des courbes de taux d'intérêt ou de taux de conversion de devises.

B) GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, la Société a pour objectif de s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour combler les besoins de capitaux de ses diverses entreprises, y compris pour saisir les occasions de croissance. La Société gère la structure de son capital et fait des ajustements en fonction de la conjoncture économique générale, des risques inhérents aux actifs sous-jacents et de ses besoins en fonds de roulement. La gestion de la structure du capital comprend l'émission de nouveaux titres d'emprunts, le remboursement des emprunts existants au moyen des flux de trésorerie provenant des opérations et le niveau des distributions aux actionnaires.

La structure du capital de la Société comprend les capitaux propres, la trésorerie et équivalents de trésorerie, l'endettement bancaire, la dette à long terme, le solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises et les actifs ou passifs liés aux instruments financiers dérivés.

Les dispositions relatives aux ententes de financement prévoient des limites quant aux opérations et aux activités de la Société. De façon générale, les plus importantes restrictions visent les investissements autorisés, le versement de dividendes sur les actions à droits de vote multiples et sur les actions subalternes à droit de vote, ainsi que le maintien de certains ratios financiers principalement en ce qui a trait au bénéfice opérationnel avant amortissements, aux charges financières et au total de l'endettement. Aux 31 août 2013 et 31 août 2012, la Société et ses filiales se conformaient à toutes les clauses restrictives et n'étaient assujetties à aucune autre exigence extérieure en matière de capital.

Le tableau suivant résume certains des principaux ratios servant à assurer le suivi et la gestion de la structure du capital de la Société :

Exercice clos les 31 août	**2013**	2012
Endettement net de premier rang[1][2] / bénéfice opérationnel avant amortissements[3]	**2,7**	1,3
Endettement net[2][4] / bénéfice opérationnel avant amortissements[3]	**3,4**	1,6
Bénéfice opérationnel avant amortissements[3] / charges financières[3]	**6,2**	8,8

(1) L'endettement net de premier rang est défini comme le total de l'endettement bancaire, des paiements en capital sur la dette à long terme et des obligations en vertu des instruments financiers dérivés, déduction faite de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des paiements en capital sur billets non garantis, les débentures non garanties de premier rang et les billets non garantis de premier rang.
(2) Excluant la trésorerie et équivalents de trésorerie d'Atlantic Broadband ainsi que les facilités de crédit de premier rang sans recours au 31 août 2013.
(3) Calcul fondé sur le bénéfice opérationnel avant amortissements et sur les charges financières pour les périodes de douze mois closes le 31 août 2013 et 31 août 2012 excluant Atlantic Broadband et incluant les résultats de PEER 1 pour la période de sept mois close le 31 août 2013.
(4) L'endettement net se définit comme le total de l'endettement bancaire, des paiements en capital sur la dette à long terme, du solde à payer relatif à des regroupements d'entreprise et des obligations en vertu des instruments financiers dérivés, déduction faite de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

C) CATÉGORIES D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Aux 31 août	**2013**	2012
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
Actifs financiers		
Prêts et créances	**162 105**	314 150
Instruments dérivés dans des relations de comptabilité de couverture désignées	**833**	—
	162 938	314 150
Passifs financiers		
Instruments dérivés dans des relations de comptabilité de couverture désignées	**—**	11 668
Autres passifs	**3 309 136**	1 408 632
	3 309 136	1 420 300

21. CESSION D'UNE FILIALE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Le 29 février 2012, la filiale de la Société, Cogeco Câble inc., a mené à terme la vente de sa filiale portugaise, Cabovisão-Televisão por Cabo, S.A. À la suite de la vente et conformément à IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées,* Cogeco Câble a reclassé, jusqu'à la date de cession, les résultats et les flux de trésorerie de l'exercice précédant de cette exploitation comme activités abandonnées.

Le résultat net des activités abandonnées pour l'exerice clos le 31 août 2012 s'établissait comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	$
Produits	80 546
Charges opérationnelles	70 247
Amortissements	2 814
Bénéfice opérationnel	7 485
Produits financiers	155
Profit sur cession	48 215
Bénéfice avant impôt sur le résultat	55 855
Impôt sur le résultat	409
Bénéfice de la période	55 446

Les flux de trésorerie des activités abandonnées pour l'exercice clos le 31 août 2012 s'établissaient comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	$
Variation nette des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	13 637
Variation nette des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	36 826
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en monnaie étrangère	(866)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	49 597

22. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL DE GESTION CLÉ

Le personnel de gestion clé est composé de membres du conseil d'administration et du comité de direction de la Société. La rémunération payée ou à payer au personnel de gestion clé pour les services en tant qu'employés se présente comme suit:

Exercices clos les 31 août	**2013**	2012
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	**5 802**	4 162
Avantages postérieurs à l'emploi	**1 287**	1 127
Paiement fondés sur des actions	**2 206**	2 565
	9 295	7 854

23. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES

A) ENGAGEMENTS

Au 31 août 2013, la Société est ses filiales s'étaient engagées à verser les montants annuels suivants en vertu de contrats de location-simple et autres contrats à long terme:

	2014	2015	2016	2017	2018	Par la suite
(en milliers de dollars canadiens)	$	$	$	$	$	$
Contrats de location-simple[(1)]	**35 567**	**35 326**	**33 095**	**30 244**	**28 401**	**93 447**
Autres contrats à long terme[(2)]	**30 352**	**20 499**	**13 904**	**10 257**	**9 308**	**35 825**
	65 919	**55 825**	**46 999**	**40 501**	**37 709**	**129 272**

(1) Comprend les contrats de location-simple pour la location d'espace et de structures de soutènement.

(2) Comprend des engagements à long terme avec des fournisseurs pour la fourniture de services, incluant des engagements minimaux.

B) ÉVENTUALITÉS

La Société et ses filiales sont parties liées à des litiges provenant du cours normal des affaires et de la gestion des activités. Bien que l'issue de ces litiges ne puisse pas être prédite avec certitude, la direction ne considère pas que le risque de litiges puisse avoir un impact significatif sur les états financiers.

C) GARANTIES

Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut des contrats comportant des éléments répondant à la définition d'une garantie, y compris ce qui suit :

Regroupements d'entreprises et vente d'éléments d'actifs

Dans le cadre de regroupements d'entreprises ou de la vente d'éléments d'actifs, en plus de toute indemnisation éventuelle pouvant découler de l'inexécution de clauses restrictives ou du non-respect d'une déclaration ou d'une garantie, la Société s'est engagée à indemniser le vendeur ou l'acquéreur contre certaines réclamations pouvant résulter de faits survenus avant la date d'acquisition ou de vente. Les modalités et le montant d'une telle indemnisation sont limités par la convention dans certaines circonstances. En raison de la nature de ces conventions d'indemnisation, la Société ne peut estimer le montant maximum du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de payer aux bénéficiaires des garanties. De l'avis de la direction, la probabilité que des paiements importants soient encourus en vertu de ces obligations est faible. La Société a souscrit une assurance responsabilité pour les administrateurs et dirigeants comprenant une franchise par évènement. Aux 31 août 2013 et 2012, aucun passif n'a été inscrit relativement à ces conventions d'indemnisation, sauf pour celles décrites à la note 14.

Dette à long terme

En vertu des modalités des billets garantis de premier rang, la filiale de la Société, Cogeco Câble inc., s'est engagée à indemniser les contreparties advenant que surviennent des changements au niveau des lois sur les retenues à la source et pour les coûts engagés par les prêteurs dus aux changements dans les lois en vigueur. Ces conventions d'indemnisation demeureront en vigueur jusqu'à l'échéance des financements en cause et ne comportent aucune limite quant au passif éventuel. En raison de la nature de ces conventions d'indemnisation, Cogeco Câble ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de payer. Aux 31 août 2013 et 2012, aucun passif n'a été inscrit relativement à ces conventions d'indemnisation.

24. OPÉRATIONS DE TROC

Au cours de l'exercice 2013, la filiale de la Société, Cogeco Diffusion Acquisitions inc., a conclu des opérations de troc. Un montant de 6 432 000 $ (5 716 000 $ in 2012) a été comptabilisé à tire de produits et un montant de 7 054 000 $ (6 384 000 $ à titre de charges opérationnelles.

25. AIDE GOUVERNEMENTALE

En 2013 et 2012, la filiale de la Société, Cogeco Câble inc., a enregistré des crédits d'impôts reliés à la recherche et au développement pour un montant de 690 000 $ et 1 144 000 $, respectivement. Ces crédits ont été comptablisés en réduction des charges opérationnelles en 2013 et en réduction des immobilisations corporelles et des charges opérationnelles pour des montants de 382 000 $ et 762 000 $, respectivement, en 2012.

RENSEIGNEMENTS AUX INVESTISSEURS

CAPITALISATION CONSOLIDÉE

Aux 31 août *(en milliers de dollars)*	**2013**	2012	2011
Endettement[1]	**3 054 275**	1 180 971	1 056 214
Capitaux propres	**457 285**	397 799	343 525
Total	**3 511 560**	1 578 770	1 399 739

(1) L'endettement est défini comme le total de l'endettement bancaire, du capital de la dette à long terme, du solde à payer relativement aux regroupements d'entreprises et des obligations en vertu des instruments financiers dérivés.

COTES DE CRÉDIT

COTES DE CRÉDIT DE COGECO CÂBLE

Le 23 août 2013, *Dominion Bond Rating Service* (« DBRS ») a confirmé la cote « BBB (faible) » attribuée aux débentures et aux billets garantis de premier rang, la cote « BB » attribuée aux billets non garantis de premier rang, ainsi que la cote à l'égard de l'émetteur de « BB (élevé) ». La cote « BBB (faible) » est un niveau au-dessus de la cote d'émetteur de « BB (élevé) » et reflète les perspectives de recouvrement très élevées des titres garantis par un privilège de premier rang. Les obligations assorties d'une cote de catégorie « BBB » sont classées dans la quatrième catégorie en importance. On considère par conséquent qu'elles affichent une qualité adéquate sur le plan de la solvabilité, c'est-à-dire que le niveau de protection à l'égard de l'intérêt et du capital est considéré comme acceptable, mais que l'entité est plutôt vulnérable aux changements défavorables de la conjoncture économique et de la situation financière. D'autres facteurs défavorables existants pourraient aussi compromettre la solidité de l'entité et de ses titres cotés. DBRS a attribué une cote à l'égard du recouvrement de « RR1 » aux débentures et aux billets garantis de premier rang de Cogeco Câble, ce qui reflète la possibilité que les porteurs de titres recouvrent la totalité du capital en cas de défaut de paiement. Les obligations assorties de la cote « BB » sont classées dans la catégorie spéculative et considérées comme ayant une qualité de crédit inférieure. La capacité de paiement des obligations financières est incertaine et vulnérable aux événements futurs. DBRS a attribué une cote à l'égard du recouvrement de « RR5 » aux billets non garantis de premier rang de Cogeco Câble, ce qui reflète la possibilité que les porteurs de titres recouvrent entre 10 % et 30 % de leur valeur en cas de défaut.

Le 15 avril 2013, *Standard & Poor's Ratings Services* (« S&P ») a confirmé la cote « BBB » attribuée aux débentures et aux billets garantis de premier rang, et la cote de crédit d'entreprise de « BB+ ». La cote « BBB » est deux niveaux au-dessus de la cote de crédit d'entreprise « BB+ » et reflète les perspectives de recouvrement très élevées des titres garantis par un privilège de premier rang. Les obligations assorties de la cote de « BBB » sont classées dans la quatrième catégorie en importance et sont considérées comme étant de qualité supérieure. Ces obligations sont assorties de paramètres adéquats au chapitre de la protection. Toutefois, la conjoncture économique défavorable ou les circonstances changeantes sont plus susceptibles d'affaiblir la capacité du débiteur de remplir ses engagements financiers à l'égard de l'obligation. L'ajout d'un signe plus (« + ») ou moins (« - ») après la cote indique la position relative au sein des principales catégories de notation. S&P a attribué une cote à l'égard du recouvrement de « 1 » à la facilité de crédit et aux autres titres de créance de premier rang garantis de Cogeco Câble. La cote à l'égard du recouvrement de « 1 » témoigne d'attentes de recouvrement très élevées (de 90 % à 100 %) du capital en cas de défaut de paiement. Le 15 avril 2013, S&P a attribué la cote « BB- » (deux niveaux en dessous de la cote de crédit d'entreprise) aux billets non garantis de premier rang, et une cote à l'égard du recouvrement de « 6 », ce qui indique que les prêteurs peuvent s'attendre à un très faible taux de recouvrement (de 0 % à 10 %) en cas de défaut de paiement. Une obligation assortie d'une cote de la catégorie « BB » est moins vulnérable à un défaut de paiement que d'autres titres de la catégorie spéculative. Cependant, elle est assujettie à des incertitudes continues importantes ou à des conditions défavorables sur le plan économique, financier ou commercial, qui pourraient faire en sorte que le débiteur de l'obligation ne puisse être en mesure de remplir ses engagements financiers à l'égard de l'obligation.

Le 1er février 2013, *Fitch Ratings* (« Fitch ») a abaissé la cote de défaut de l'émetteur de Cogeco Câble, la faisant passer de « BBB- » à « BB+ », en raison d'un niveau d'endettement plus élevé découlant des acquisitions financées par emprunt d'Atlantic Broadband et de PEER 1. La cote « BBB- » des billets garantis de premier rang a toutefois été maintenue. Les obligations assorties d'une cote de catégorie « BBB » sont considérées comme ayant une bonne qualité de crédit, c'est-à-dire que la capacité de paiement des engagements financiers est considérée comme adéquate, mais que celle-ci est davantage susceptible d'être compromise par des changements défavorables dans les circonstances et la conjoncture économique. Le 15 avril 2013, Fitch a attribué la cote « BB+ » (le même niveau que celui de la note de défaut de l'émetteur) aux billets non garantis de premier rang. Les obligations assorties de la cote « BB » sont classées dans la catégorie spéculative et comportent un degré de vulnérabilité élevé à l'égard du risque de crédit, en particulier si les conditions économiques ou commerciales subissent des changements défavorables au fil du temps; cependant, d'autres moyens financiers ou commerciaux peuvent être utilisés pour remplir les engagements financiers.

Atlantic Broadband

Le 20 août 2013, *Moody's Investors Service* (« Moody's ») a maintenu la cote « Ba3 » attribuée aux facilités de crédit d'Atlantic Broadband, soit un niveau au-dessus de la cote « B1 » attribuée au groupe de sociétés. Les obligations assorties de la cote « Ba » sont classées dans la catégorie spéculative et sont exposées à un risque de crédit important. Moody's ajoute les modificateurs numériques « 1 », « 2 » et « 3 » à chaque catégorie de notation allant de « Aa » à « Caa ». Le modificateur « 1 » indique que l'obligation se situe dans la limite supérieure de sa

catégorie de notation; le modificateur « 2 » indique une note au milieu de la fourchette; et le modificateur « 3 » indique une note dans la limite inférieure de la catégorie de notation. Moody's a également maintenu l'évaluation de la perte en cas de défaut à « 3 » sur les facilités de crédit d'Atlantic Broadband (ce qui reflète une perte se situant entre 30 % et 50 %). Les évaluations de pertes en cas de défaut sont des opinions sur les pertes prévues en cas de défaut exprimées en pourcentage du capital et des intérêts courus au moment du règlement du défaut.

Le 25 janvier 2013, S&P a révisé à la hausse la cote des facilités de crédit d'Atlantic Broadband pour la porter à « BB », soit un niveau au-dessus de la cote à l'égard de l'émetteur de « BB- ». S&P a attribué une cote à l'égard du recouvrement de « 2 » aux facilités de crédit d'Atlantic Broadband, ce qui indique que les prêteurs peuvent s'attendre à un taux de recouvrement élevé (de 70 % à 90 %) en cas de défaut de paiement.

Le tableau suivant présente les cotes de crédit de Cogeco Câble et d'Atlantic Broadband :

Au 31 août 2013	Moody's	DBRS	Fitch	S&P
Cogeco Câble				
Billets et débentures garantis de premier rang	**NC**	**BBB (faible)**	**BBB-**	**BBB**
Billets non garantis de premier rang	**NC**	**BB**	**BB+**	**BB-**
Atlantic Broadband				
Facilités de crédit de premier rang	**Ba3**	**NC**	**NC**	**BB**

NC : non coté

Une cote de crédit ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de détenir des titres et peut être révisée ou retirée à tout moment par l'agence de notation.

INFORMATIONS SUR LES ACTIONS

Au 31 août 2013		Registraire / Agent de transfert
Nombre d'actions à droits de vote multiples (20 votes par action) en circulation	**1 842 860**	Société de fiducie Computershare du Canada
		100, avenue University
Nombre d'actions subalternes à droit de vote (1 vote par action) en circulation	**14 989 338**	9e étage
		Toronto (Ontario) M5J 2Y1
Inscription boursière	Bourse de Toronto	Tél. : 514-982-7555
		Tél. : 1 800-564-6253
Symbole	CGO	Téléc. : 416-263-9394

DIVIDENDES

DÉCLARATION DE DIVIDENDES

Au cours de sa réunion du 30 octobre 2013, le conseil d'administration de COGECO a déclaré un dividende déterminé trimestriel de 0,22 $ l'action pour les actions à droits de vote multiples et les actions subalternes à droit de vote, payable le 27 novembre 2013 aux actionnaires inscrits en date du 13 novembre 2013. La déclaration, le montant et la date de tout dividende futur continueront d'être examinés et approuvés par le conseil d'administration de la Société, lequel fondera sa décision sur la situation financière, les résultats opérationnels et les besoins de trésorerie de la Société, ainsi que sur d'autres facteurs qu'il jugera pertinents, à son seul gré. Ainsi, rien ne garantit que des dividendes seront déclarés et, s'il y a déclaration de dividendes, le montant des dividendes et la fréquence de leur déclaration peuvent varier.

STATISTIQUES SUR LES ACTIONS NÉGOCIÉES

Trimestres clos les *(en dollars, sauf les volumes d'actions subalternes à droit de vote)*	**30 nov.** **$**	**28 févr.** **$**	**31 mai** **$**	**31 août** **$**	**2013** **Total**
Bourse de Toronto					
Haut	**36,24**	**40,89**	**43,25**	**48,48**	
Bas	**32,08**	**31,36**	**39,45**	**38,33**	
Clôture	**32,40**	**39,61**	**41,70**	**46,00**	
Volume (en actions)	**402 966**	**1 647 289**	**344 772**	**188 587**	**2 583 614**

Trimestres clos les *(en dollars, sauf les volumes d'actions subalternes à droit de vote)*	30 nov. $	29 févr. $	31 mai $	31 août $	2012 Total
Bourse de Toronto					
Haut	50,15	50,64	54,49	46,90	
Bas	39,00	45,75	41,02	30,64	
Clôture	49,99	48,90	42,09	34,70	
Volume (en actions)	987 484	333 314	388 210	384 369	2 093 377

STATISTIQUES SUR LES CLIENTS DU SECTEUR DE LA CÂBLODISTRIBUTION

	31 août 2013	31 mai 2013	28 février 2013	30 novembre 2012	31 août 2012	31 août 2011
Unités de service primaire[1]	**2 465 780**	**2 481 017**	**2 482 096**	**2 476 022**	1 975 054	1 901 409
CANADA	**1 980 122**	**1 992 143** [2]	**1 993 156** [2]	**1 990 842** [2]	1 975 054 [2]	1 901 409 [2]
ÉTATS-UNIS	**485 658**	**488 874**	**488 940**	**485 180**	—	—
Clients du service de Télévision	**1 065 075**	**1 079 285**	**1 087 692**	**1 098 352**	863 115	877 985
CANADA	**834 771**	**845 344**	**852 707**	**861 039**	863 115	877 985
Pénétration en pourcentage des foyers câblés	**49,9 %**	**50,7 %**	**51,4 %**	**52,1 %**	52,4 %	54,1 %
ÉTATS-UNIS	**230 304**	**233 941**	**234 985**	**237 313**	—	—
Pénétration en pourcentage des foyers câblés	**44,5 %**	**45,3 %**	**45,5 %**	**46,0 %**	—	—
Clients du service de Télévision numérique	**923 812**	**924 155**	**922 703**	**922 576**	771 503	678 326
CANADA	**781 386**	**779 950**	**778 728**	**780 724**	771 503	678 326
Pénétration en pourcentage des foyers câblés	**46,7 %**	**46,8 %**	**46,9 %**	**47,2 %**	46,8 %	41,8 %
ÉTATS-UNIS	**142 426**	**144 205**	**143 975**	**141 852**	—	—
Pénétration en pourcentage des foyers câblés	**27,5 %**	**27,9 %**	**27,9 %**	**27,5 %**	—	—
Clients du service de Télévision analogique	**141 263**	**155 130**	**164 989**	**175 776**	91 612	199 659
CANADA	**53 385**	**65 394**	**73 979**	**80 315**	91 612	199 659
Pénétration en pourcentage des foyers câblés	**3,2 %**	**3,9 %**	**4,5 %**	**4,9 %**	5,6 %	12,3 %
ÉTATS-UNIS	**87 878**	**89 736**	**91 010**	**95 461**	—	—
Pénétration en pourcentage des foyers câblés	**17,0 %**	**17,4 %**	**17,6 %**	**18,5 %**	—	—
Clients du service d'Internet haute vitesse	**838 445**	**837 348**	**832 745**	**821 561**	640 455	605 154
CANADA	**661 337**	**661 178** [2]	**657 766** [2]	**652 008** [2]	640 455 [2]	605 154 [2]
Pénétration en pourcentage des foyers câblés	**39,5 %**	**39,7 %**[2]	**39,6 %**[2]	**39,4 %**[2]	38,8 %[2]	37,3 %[2]
ÉTATS-UNIS	**177 108**	**176 170**	**174 979**	**169 553**	—	—
Pénétration en pourcentage des foyers câblés	**34,3 %**	**34,1 %**	**33,9 %**	**32,9 %**	—	—
Clients du service de Téléphonie	**562 260**	**564 384**	**561 659**	**556 109**	471 484	418 270
CANADA	**484 014**	**485 621**	**482 683**	**477 795**	471 484	418 270
Pénétration en pourcentage des foyers câblés	**28,9 %**	**29,1 %**	**29,1 %**	**28,9 %**	28,6 %	25,8 %
ÉTATS-UNIS	**78 246**	**78 763**	**78 976**	**78 314**	—	—
Pénétration en pourcentage des foyers câblés	**15,1 %**	**15,2 %**	**15,3 %**	**15,2 %**	—	—

(1) Représente la somme des clients des services de Télévision, d'Internet haute vitesse (« IHV ») et de Téléphonie.
(2) Au quatrième trimestre de l'exercice 2013, le nombre de clients du service d'IHV a été ajusté à la hausse de façon rétroactive, afin qu'il soit conforme aux pratiques du secteur et, par conséquent, le nombre d'unités de service primaire et les taux de pénétration ont aussi été ajustés.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

JAN PEETERS, président du conseil[1]
Montréal (Québec)
Président et chef de la direction
Président du conseil d'administration
Olameter Inc. (société de télémétrie)

★ **LOUIS AUDET**, Ing., MBA
Westmount (Québec)
Président et chef de la direction
Cogeco Câble inc. et COGECO inc.

■● **ELISABETTA BIGSBY**, M. Écon.
Toronto (Ontario)
Administratrice de sociétés
Administratrice

●♦ **PIERRE L. COMTOIS**, B. SC., COM., ADM. A.
Montréal (Québec)
Vice-président du conseil d'administration et chef des placements
Optimum Gestion de Placements inc. (groupe financier privé canadien d'envergure internationale)
Administrateur

■♦ **PAULE DORÉ**
Montréal (Québec)
Administratrice de sociétés
Administratrice

■★● **CLAUDE A. GARCIA**, B.A., B. COM.
Deschambeault-Grondines (Québec)
Administrateur de sociétés
Administrateur

★ **NORMAND LEGAULT, B.A.A**
Montréal (Québec)
Administrateur de sociétés
Administrateur

♦★ **DAVID MCAUSLAND**, B.C.L., LL.B.
Beaconsfield (Québec)
Associé
McCarthy Tétrault (important cabinet d'avocats au Canada)
Administrateur

Légende :
● Membre du comité d'audit
■ Membre du comité des ressources humaines
♦ Membre du comité de gouvernance
★ Membre du comité des perspectives stratégiques

(1) M. JAN PEETERS, PRÉSIDENT DU CONSEIL, A LE DROIT D'ASSISTER À TITRE D'OBSERVATEUR ET DE PARTICIPER AUX ASSEMBLÉES DES COMITÉS D'AUDIT, DES RESSOURCES HUMAINES, DE GOUVERNANCE ET DES PERSPECTIVES STRATÉGIQUES.

SIÈGE SOCIAL DE L'ENTREPRISE

5, Place Ville Marie
Bureau 1700
Montréal (Québec) H3B 0B3
www.cogeco.ca

DIRECTION

LOUIS AUDET
Président et chef de la direction

ELIZABETH ALVES
Vice-présidente, audit interne

PIERRE GAGNÉ
Premier vice-président et chef de la direction financière

RENÉ GUIMOND
Vice-président, affaires publiques et communications

CHRISTIAN JOLIVET
Vice-président, chef des affaires juridiques et secrétaire

YVES MAYRAND
Vice-président, affaires d'entreprise

ANDRÉE PINARD
Vice-présidente et trésorière

ALEX TESSIER
Vice-président, développement d'entreprise

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE

ASSEMBLÉE ANNUELLE
L'assemblée annuelle des actionnaires aura lieu à 11 h 30, le mardi 14 janvier 2014, au 4e étage du Centre Mont-Royal, salon Mont-Royal I, Montréal (Québec).

AUDITEURS
Deloitte s.e.n.c.r.l.
1, Place Ville Marie
Bureau 3000
Montréal (Québec)
H3B 4T9

CONSEILLERS JURIDIQUES
Stikeman Elliott
1155, boul. René-Lévesque Ouest,
40e étage
Montréal (Québec)
H3B 3V2

AGENT DE TRANSFERT DES DÉBENTURES GARANTIES DE PREMIER RANG ET DES BILLETS GARANTIS DE PREMIER RANG
Société de fiducie Computershare du Canada

FIN DES TRIMESTRES
Novembre, février, mai

FIN DE L'EXERCICE
31 août

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Le rapport annuel, la notice annuelle et les rapports trimestriels sont disponibles à la rubrique intitulée « Relations avec les investisseurs » du site Internet de la Société (www.cogeco.ca) ou sur demande au 514-764-4700.

English versions of the Annual Report, the Annual Information Form and Quarterly Reports are available in the Investor Relations section of the Corporation's website (www.cogeco.ca) or upon request by calling 514-764-4700.

INVESTISSEURS ET ANALYSTES

Pour obtenir des renseignements financiers au sujet de la Société, s'adresser au Service des finances de la Société.

ACTIONNAIRES

Pour toute demande relative à un changement d'adresse, de renseignements financiers ou d'inscription des actions, veuillez communiquer avec Computershare. Pour toute autre demande, veuillez vous adresser au Service des affaires juridiques de la Société.

DÉDOUBLEMENT DES COMMUNICATIONS

Certains actionnaires peuvent recevoir plus d'un exemplaire des publications comme les rapports trimestriels et le rapport annuel. Nous nous efforçons d'éviter que cette situation ne se présente. Les actionnaires qui reçoivent des exemplaires en trop sont priés d'en informer la Société de fiducie Computershare du Canada.

LIGNE D'ÉTHIQUE

COGECO met à la disposition de ses employés, des employés de ses filiales, et d'autres personnes, une ligne d'éthique anonyme et confidentielle qui leur permet de signaler toutes les violations perçues ou réelles du code d'éthique du groupe COGECO (y compris les plaintes au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes et de l'audit). Cette ligne d'éthique comprend des lignes téléphoniques sans frais ainsi qu'un site Web sécurisé (voir détails ci-dessous). Le fonctionnement de la ligne d'éthique est assuré par une entreprise externe spécialisée indépendante de COGECO. Tous les cas signalés par l'entremise de la ligne d'éthique seront examinés par la vice-présidente, audit interne ou le vice-président, chef des affaires juridiques et secrétaire. Toute personne qui signale un cas de bonne foi sera protégée d'un congédiement ou de représailles de quelque nature que ce soit.

Par téléphone :

Canada ou États-Unis :	**1-877-706-2640**
Royaume-Uni :	**0 800 016 3854**
France :	**0 800 914 343**

Site Web de ClearView Connects : www.clearviewconnects.com

FILIALES ET SECTEURS OPÉRATIONNELS

SECTEUR DE LA CÂBLODISTRIBUTION

COGECO CÂBLE INC. – SIÈGE SOCIAL

5, Place Ville Marie
Bureau 1700
Montréal (Québec)
H3B 0B3
www.cogeco.ca

LOUIS AUDET
Président et chef de la direction

ELIZABETH ALVES
Vice-présidente, audit interne

ANDRÉ BERGEVIN
Vice-président, contrôle

NATHALIE DORVAL
Vice-présidente, affaires réglementaires et droits d'auteur

PIERRE GAGNÉ
Premier vice-président et chef de la direction financière

RENÉ GUIMOND
Vice-président, affaires publiques et communications

PHILIPPE JETTÉ
Premier vice-président et chef de la direction technologique

CHRISTIAN JOLIVET
Vice-président, chef des affaires juridiques et secrétaire

PIERRE MAHEUX
Vice-président, contrôleur corporatif

YVES MAYRAND
Vice-président, affaires d'entreprise

RON A. PERROTTA
Vice-président, marketing et planification stratégique

ANDRÉE PINARD
Vice-présidente et trésorière

ALEX TESSIER
Vice-président, développement d'entreprise

COGECO CÂBLE CANADA

LOUISE ST-PIERRE
Présidente et chef de la direction

5, Place Ville Marie
Bureau 1700
Montréal (Québec)
H3B 0B3
www.cogeco.ca

ONTARIO
950 Syscon Road
P.O. Box 5076 Station Main
Burlington (Ontario)
L7R 4S6

QUÉBEC
4141, boul. St-Jean
Trois-Rivières (Québec)
G9B 2M8

ATLANTIC BROADBAND

EDWARD T. HOLLERAN JR.
Président et chef de la direction

1 Batterymarch Park
Quincy, MA 02169
www.atlanticbb.com

COGECO SERVICES AUX ENTREPRISES

5, Place Ville Marie
Bureau 1700
Montréal (Québec)
H3B 0B3

COGECO SERVICES RÉSEAUX

ANTONIO CICIRETTO
Président

413 Horner Avenue
Toronto (Ontario) M8W 4W3
www.cogecoreseaux.com

PEER 1 NETWORK ENTERPRISE

FABIO BANDUCCI
Co-chef de la direction

GARY SHERLOCK
Co-chef de la direction

1000 - 555 West Hastings Street
Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 4N5
www.peer1.com

AUTRES

COGECO DIFFUSION /MÉTROMÉDIA

RICHARD LACHANCE
Premier vice-président, Cogeco Diffusion

800, rue de la Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H5A 1K6
www.cogecodiffusion.com

CLAUDE LAMOUREUX
Vice-président et directeur général, Métromédia

1253, avenue McGill College
Montréal (Québec) H3B 2Y5
www.cogecometromedia.com